

**PROCES-VERBAL
Plenum du 01.04.26**

Du 01.04.2026, N°/2021-2024

Lieu : Grande salle ESM
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Guillaume Amos, Vice-président
Emily Vaudan, Secrétaire
Marie Oreiller, Membre scrutateur
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) :

Prise du PV : Kelly Maret, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) :

Ordre du jour

01. Contrôle des présences
02. Approbation - modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
04. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
05. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
06. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
07. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
08. Développement et vote du postulat de MM Besson et C.Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
09. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Résumés des discussions

01. Contrôle des présences

Nominations

Julien Vaudan annonce deux nouvelles nominations au Conseil général Val de Bagnes. Yaël Mento remplace Marcus Bratter et siège dans la commission JFCS-TCS. Olivier Moser la présente comme une spécialiste en communication, marketing et intelligence artificielle, engagée dans l'intégration et l'accessibilité au sport pour les handicapés.

Jean-Henri Filliez remplace Nathalie Bochud-Moulin et rejoint la commission ATCM. Christophe Vaudan le présente comme un agriculteur et employé de La Poste, ayant déjà siégé au Conseil général entre 2008 et 2016.

Accueil des nouveaux membres

Julien Vaudan souhaite la bienvenue à Yaël Mento et Jean-Henri Filliez, les encourageant à se lever pour être vus de tous.

Remerciements et transition

Julien Vaudan remercie Sarah Farquet pour la publication du livre d'Albert Maret et passe à la suite de l'ordre du jour, le contrôle des présences.

Contrôle des présences

Emily Vaudan procède à l'appel des membres présents et excusés.

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

Approbation de l'ordre du jour

Julien Vaudan demande l'approbation de l'ordre du jour. Fanny Vaudan signale un changement de commission pour Jean-Henri Filliez, qui passe de leur commission à l'ATCM. Julien Vaudan corrige l'ordre du jour en conséquence et l'approuve.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025

Approbation du procès-verbal

Julien Vaudan demande s'il y a des commentaires ou des remarques concernant le procès-verbal du plénum du 10 décembre 2025. Le procès-verbal est approuvé et le passage au point 4 suit directement.

04. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)

Réponse à l'interpellation

Pierre-Yves Gay présente la réponse à l'interpellation concernant la révision du détail imposé des avant-toits en ardoise visible. Il montre une image illustrant la situation à Vollèges et souligne l'importance d'une gestion plus rigoureuse du patrimoine. Il explique que l'objectif est d'améliorer les procédures pour éviter des situations similaires à l'avenir, sans remettre en cause la qualité du travail effectué.

Il rappelle l'historique des directives, notamment après la fusion des communes, et mentionne les consultations menées avec les entreprises et suissetec. Il annonce que les nouveaux éléments complémentaires ont été validés et que le groupe de travail du patrimoine bâti accompagnera les projets. Il précise que les contraintes s'appliqueront désormais aux objets classés 3 et 4+, et non plus par zone.

Gay annonce également la finalisation d'un guide des bonnes pratiques en deux parties, destiné aux citoyens et aux professionnels, qui sera prêt pour fin avril.

Réaction d'Alexis Melly

Alexis Melly, président ATCM et porteur de l'interpellation, exprime son insatisfaction face à la réponse. Il souligne que les bâtiments classés 3 et 4+ ne sont pas clairement mentionnés dans le rapport, et que les professionnels ne sont pas réellement écoutés. Il critique le manque de cohérence et de continuité des décisions politiques, et remet en question la validité technique des arguments avancés.

Melly souligne les problèmes administratifs et techniques, et demande une réexamination du sujet en commission avec une ouverture au dialogue avec les professionnels. Il plaide pour une logique de recommandation plutôt que d'obligation, afin de maintenir la confiance et de construire correctement le patrimoine.

05. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Accès au Haut-Val de Bagnes

L'accès au Haut-Val de Bagnes est garanti par les routes en construction, notamment la route sur la rive gauche, dont le goudronnage est prévu prochainement.

Soutien économique

Les aides économiques ont été débloquées rapidement pour les commerces du haut de la vallée. Les entreprises ont reçu des aides similaires à celles de 2024 pour un mois de fermeture. Le canton du Valais a également apporté des soutiens complémentaires.

Situation actuelle des commerces

Les commerces du haut de la vallée sont toujours en activité et ont pu surmonter cette période difficile.

Règles pour les aides

Des règles factuelles et équitables ont été établies pour les aides, pouvant être reproduites pour d'autres régions en cas de besoin.

Camping de Champsec

La question du camping de Champsec, qui n'a pas pu rouvrir pour des raisons de sécurité, reste délicate et nécessite des discussions futures.

06. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

Introduction de Christophe Vaudan

Christophe Vaudan indique que son intervention porte sur le cadrage de la question. Il appelle à nuancer la réalité locale, largement liée à des contextes festifs en haute saison et met en garde contre les raccourcis, notamment dans l'évocation des saisonniers. Il invite à éviter toute stigmatisation et à un usage proportionné du « nous » dans les interventions individuelles.

Réponse du Conseil municipal par Bruno Moulin

Bruno Moulin rappelle que la réponse officielle à la question d'Olivier Moser a été validée par le Conseil municipal le 29 janvier. Il souligne les actions menées par la police municipale et cantonale, tant sur le plan répressif que préventif. La commune collabore avec un éducateur de rue et envisage d'organiser des séances d'information pour sensibiliser les saisonniers. La présence policière et les actions de prévention contribuent à atteindre les objectifs du masterplan tourisme. Moulin insiste sur la nécessité de dénoncer les faits liés au trafic de stupéfiants et mentionne l'augmentation alarmante du trafic de drogue, tout en notant une diminution de la proportion d'adolescents impliqués dans ce trafic en Valais.

07. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)

Introduction du postulat

Julien Vaudan introduit le postulat de Martin et Bruchez pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026.

Intervention de Martin Sacha

Martin Sacha souligne l'importance de maintenir une offre de baignade extérieure suite à la fermeture temporaire de la piscine communale. Il met en avant la demande citoyenne et les engagements pris lors du crédit pour le centre sportif. Il propose d'utiliser la gouille des Vernay, propriété de Vaudan SA, pour créer une zone de baignade et d'activités de plein air.

Réponse du Conseil municipal

Pierre-Yves Gay, au nom du Conseil municipal, accepte partiellement le postulat. Il souligne les défis liés à l'accord des propriétaires, la cohabitation avec les activités artisanales, et les coûts estimés à 70'000 francs. Il propose de soumettre une demande de crédit au Conseil général pour juin 2025.

Vote du Conseil général

Le Conseil général vote sur le postulat: 41 voix pour, 2 contre, et 5 abstentions.

08. Développement et vote du postulat de MM Besson et C.Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)

Introduction

Julien Vaudan et Félix Besson présentent une mise à jour du projet de contournement de Villette pour Verbier, notamment la variante 10a, déposée le 14 novembre 2025.

Contexte et Objectifs

Le projet initial visait à sécuriser la traversée du village, améliorer la fluidité du trafic et préserver la qualité de vie des habitants. La variante 10a offrait une solution intégrée avec un impact minimisé sur le paysage et les surfaces agricoles, incluant deux galeries. Bien que bien accueilli localement et retenu par le Canton, le projet n'a jamais été réalisé.

Problématiques Actuelles

La traversée Villette-Cotterg concentre un trafic mixte (local, touristique, de transit) avec principalement des camions pour la construction sur Verbier. Les mesures locales, comme une zone 30 km/h et des aménagements pour la mobilité douce, améliorent la convivialité mais ne résolvent pas la problématique structurelle du trafic de transit vers Verbier.

Demandes et Motivation

Les postulants demandent au Conseil municipal de mandater la mise à jour technique et environnementale du projet, d'engager un dialogue formel avec le Canton du Valais, d'examiner la faisabilité d'un échange de routes et de prévoir un crédit d'études dans le budget communal. La motivation est de relancer la variante 10a, combler le vide laissé dans la planification cantonale, garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants, et inscrire la commune dans une stratégie cohérente de mobilité régionale durable et multimodale.

Réponse du Conseil Communal

Le Conseil municipal propose d'accepter le postulat, soulignant que la commune n'est pas maîtresse de la situation en raison de l'implication du Canton. Un courrier a été adressé au Conseil d'État début mars, rappelant la situation complexe de la traversée de Villette et demandant la reprise des discussions sur la route de contournement. Un accusé de réception a été reçu du Conseil d'État, transmis au service de la mobilité cantonale pour suite.

Vote

Le Conseil général décide d'accepter le postulat par 45 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

09. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

Planning prévisionnel 2026

Présentation du planning

Sauthier Fabien présente le planning prévisionnel des objets à traiter par le Conseil général en 2026. Il détaille les activités prévues pour les mois de juin, septembre, novembre et décembre, incluant des décisions, des informations et des interventions.

Objectif de l'anticipation

Vaudan Julien souligne l'importance d'anticiper les objets à traiter. Il encourage les membres à s'emparer des sujets dès que possible dans leurs commissions, notamment pour les points de décision, afin d'être bien préparés et d'avoir suffisamment de temps pour les traiter.

10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS

État des lieux d'Altis

Présentation de la situation d'ALTIS

Le Conseil municipal indique avoir mandaté PwC pour un audit d'ALTIS portant sur la situation, la gouvernance et la stratégie du propriétaire. Le rapport a été reçu le 3 mars 2026 et présenté aux actionnaires et aux commissions concernées.

L'audit, structuré en cinq chapitres, met en évidence une gouvernance financière vulnérable, un pilotage inefficace, un suivi limité des risques, une organisation complexe, ainsi qu'un recours important aux consultants. Il formule 23 recommandations, principalement en matière de gouvernance.

Concernant sa diffusion, le Conseil municipal précise qu'une version complète sera accessible à la COGEST, tandis qu'une version partiellement caviardée sera publiée après validation par le préposé cantonal à la protection des données.

Le Conseil municipal indique que les recommandations sont en cours de mise en œuvre de manière priorisée et annonce la création d'une task force avec accompagnement externe.

Parmi les premières mesures figurent l'ajustement des comptes 2025, le suivi des recommandations, une réflexion sur la gouvernance, l'élaboration d'une stratégie énergétique et l'organisation d'échanges réguliers avec les actionnaires.

Déclaration de Fabien Sauthier

Fabien Sauthier souligne que la situation actuelle d'ALTIS génère des interrogations et de l'inquiétude. Il adresse ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement et souligne la nécessité d'agir collectivement avec responsabilité.

Il indique que des mesures urgentes sont en cours et que d'autres décisions devront être prises à moyen terme, en privilégiant une approche méthodique.

Le mandat d'audit confié à PwC est prolongé afin d'obtenir des analyses complémentaires.

La continuité des prestations est assurée et un nouveau point de situation sera présenté en juin 2026.

Questions/réponses

Plusieurs membres du Conseil général interviennent à la suite de la présentation.

Cédric Besse questionne la transmission du rapport PwC (annexes, recommandations, délais), la capacité du Conseil général à se prononcer sur les provisions 2025 ainsi que l'existence d'une stratégie communale.

Fabien Sauthier indique que les annexes ne sont pas en sa possession, qu'un mandat complémentaire est en préparation, que les chiffres présentés restent inchangés et que la stratégie doit encore être élaborée.

Gaëtan Rossier demande si la situation de GECAL SA sera traitée séparément.

Fabien Sauthier confirme qu'un traitement spécifique est prévu.

Demande d'accès au rapport complet

Fanny Vaudan s'interroge sur la transmission d'un rapport caviardé uniquement à la COGEST, alors que l'ensemble du Conseil général a demandé à le consulter. Fabien Sauthier explique que seuls les noms des sociétés et des personnes impliquées seront caviardés, pas les chiffres, permettant ainsi une analyse similaire à celle de la COGEST.

Analyse forensique et responsabilité

Fanny Vaudan demande si une analyse forensique sera réalisée pour déterminer les responsabilités. Fabien Sauthier confirme qu'une demande supplémentaire sera faite à PWC, bien que cette firme ne soit pas spécialisée en analyse forensique. Delphine Monnard insiste sur l'importance de clarifier les responsabilités avant de planifier une stratégie.

Remerciements

Julien Vaudan remercie l'exécutif, la COGEST, les présidents de commission et le groupe énergie pour leur réactivité, notamment lors de la réunion du 23 mars, démontrant l'intérêt de tous pour la suite des événements.

11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ

Synthèse des observations citoyennes

Nombre et traitement des observations

123 observations ont été transmises à l'administration communale, avec 5 observations hors délai non prises en compte. Les auteurs ont été avisés et des réponses ont été fournies lorsque possible. Environ 140 personnes ont assisté aux permanences d'information et 350 à la soirée d'information publique. Chaque observation a été analysée et traitée de manière rigoureuse, avec des accusés de réception envoyés aux auteurs.

Thématiques et secteurs concernés

Les observations portent majoritairement sur des remarques d'intérêt général, notamment l'urbanisation, la densification, l'affectation des zones, le tourisme et la mobilité. Les principaux secteurs concernés sont Le Châble, Verbier et Bruson. Les thématiques incluent la densification avec préservation des valeurs naturelles et agricoles, le développement touristique encadré, le besoin de logements, et les craintes de dénaturer l'identité de Verbier.

Adaptations et exemples

Le PAZ est en cours d'adaptation suite aux observations. Des exemples d'adaptations incluent la densification autour du village d'A Etiez avec des règles supplémentaires pour préserver le patrimoine bâti, la révision de l'extension de la zone à bâtir à Verbier pour préserver les valeurs agricoles et paysagères, et la révision de l'emplacement du camping au Châble pour éviter les conflits d'usage et préserver les qualités paysagères et agricoles.

Mise à disposition des informations

Le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition des citoyens un bilan de la phase d'information publique sous forme de brochures, disponibles sur le site web communal et dans les principaux guichets de l'administration.

12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire

Centre sportif de Verbier et espace aquatique provisoire

État d'avancement du bâtiment détente

- 85% du budget consolidé par les appels d'offres.
- Pas de recours sur les adjudications.
- Planning sous contrôle, ouverture prévue pour 2028.

Modèle d'exploitation

- Validation par le Conseil municipal en cours.
- Travail en cours pour la définition du programme de l'étape 3.
- Démarche participative avec les commissions du Conseil général et les acteurs du tourisme en organisation.

Zone aquatique provisoire

- Remplacement des piscines extérieures en travaux pour 2 ans.
- Composition : terrain de beach-volley, piscine à bassin aquatique (10x20 m), espace ludique pour enfants (10x10 m).
- Budget annuel : 180'000 francs.
- Tarifs maintenus identiques à la structure actuelle.

Réactions

- Remerciements du Conseil communal pour la solution aquatique proposée.
- Remarque sur l'enveloppe budgétaire pour la gouille.

13. Projets Curala, St-Marc et Probé

Introduction

Gay Pierre-Yves introduit le sujet en présentant une vision d'ensemble des projets situés sur les secteurs de Curala, Saint-Marc et Probé. Il passe la parole à Cédric Felley, directeur opérationnel ATCM, pour la présentation détaillée.

Présentation des projets

Felley Cédric présente les différents projets inclus dans le plan des équipements du Châble, tels que Curala, le hub de transport, l'école, la salle de gym, les parkings, les infrastructures sportives, la gouille des Vernay, les circulations, et la voie verte. Il mentionne les impacts de ces projets les uns sur les autres et les décisions prises par le Conseil général et municipal.

Études de faisabilité

Felley Cédric détaille les études de faisabilité réalisées depuis le début de l'année :

- Parking de délestage: étude pour définir le nombre de places acceptables sur l'ancienne déchèterie et halle à copeaux.
- Parking St-Marc et salle de gym double: étude pour définir le nombre de places de parc acceptable sur le site de St-Marc.
- École de Probé : étude pour s'assurer que le site de Probé puisse accueillir le programme envisagé pour l'école.
- Hub de Curala : étude complexe pour voir l'impact sur le projet de Curala et le phasage des travaux, tenant compte du remplacement de la ligne Le Châble-Verbier par une télécabine 10 places.

Résultats des études

Felley Cédric présente les résultats des études de faisabilité :

- Parking de délestage : différentes variantes de parking avec un nombre de places variant de 80 à 600.
- Parking St-Marc et salle de gym double: différentes variantes de parking avec un nombre de places variant de 400 à 650.
- École de Probé : confirmation que le programme envisagé peut être accueilli sur le site actuel de Probé.
- Hub de Curala : étude en cours pour s'assurer de la plausibilité de la construction du hub, tenant compte des contraintes liées au remplacement de la ligne de télécabine.

Étude technique et validation du Conseil municipal

Les interventions concernent principalement une étude technique portant sur le remplacement d'une ligne de télécabine et l'implantation de nouveaux éléments sur le toit. Le Conseil municipal a validé des principes clés, notamment le nombre de places de stationnement à Saint-Marc (440) et à Profray (320), réparties sur plusieurs étages. Ces validations maintiennent le statu quo en termes de places de parking sur les sites existants, tout en augmentant de 90 places de stationnement public.

Concours pluridisciplinaire

Le Conseil municipal a validé la réalisation d'un concours pluridisciplinaire pour les sites de Probé et St-Marc. Ce concours inclut des études sur la future école, la salle de gym double, le parking, les infrastructures sportives, l'organisation des accès à Probé et Souvelaz, la renaturation des rives de la Dranse, le déplacement des arènes, et la gestion de la mobilité. Le cahier des charges priorise la réalisation de l'école et de la salle de gym double.

Questions et réponses

Des questions sont soulevées concernant la réhabilitation de l'école actuelle, la nécessité d'une salle de gym double, et la localisation de Souvelaz. Pierre-Yves Gay explique que la réhabilitation de l'école actuelle n'est pas faisable en raison de contraintes programmatiques et matérielles. Il confirme également que le Conseil municipal a décidé d'une salle de gym double en réponse aux besoins futurs. La localisation de Souvelaz est clarifiée, et il est mentionné que des accès doivent être trouvés pour les projets Manenti-Farquet et Luisier.

Modifications du plan de zone

Des questions sont posées concernant les modifications du plan de zone. Pierre-Yves Gay indique que les zones concernées sont en zone d'intérêt public, permettant le lancement du concours et le début des travaux pour l'école et les salles de gymnastique dès la validation du projet. La révision partielle du plan d'aménagement pour Curala est toujours d'actualité et sera soumise au Conseil général prochainement.

14. Fondation communale du logement d'utilité publique

Présentation de la FCLUP

Pierre-Yves Gay informe que la Fondation Communale du Logement d'Utilité Publique (FCLUP) est désormais opérationnelle, enregistrée au registre du commerce le 20 mars.

Composition du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation comprend :

- Nicolas Mettaz, président
- Blaise Carron, spécialiste en droit de bail et immobilier
- Pascal Magnin, responsable Romandie du logement suisse
- François Veuthey et Pierre-Yves Gay, représentants de la commune

Prochaines étapes

Les prochaines étapes incluent l'affiliation à Logements Suisses et la première séance de travail de la FCLUP, prévue le lendemain, avec comme premier projet les terrains de Médières.

15. Mesures de sécurité incendie

Mesures de sécurité incendie

Contexte et actions post-Crans-Montana

Bruno Moulin rappelle le drame de Crans-Montana et les mesures prises depuis. Une task force communale a été mise en place pour coordonner les actions et suivre les recommandations du Département de la sécurité et de l'Office cantonal du feu. Cette task force continue de fonctionner.

Recrutement et mandats externes

Un recrutement a été effectué pour remplacer un départ à la retraite, portant le nombre de chargées de sécurité à quatre. Deux entreprises externes, BTE et ECOfire, ont été mandatées pour effectuer des contrôles dans des bâtiments complexes. 17 mandats ont été attribués à chaque société.

Autocontrôles et contrôles spontanés

Un formulaire d'autocontrôle a été envoyé à tous les établissements publics. 75 établissements ont répondu, et 31 relances ont été effectuées. Des contrôles spontanés ont été réalisés, avec deux établissements fermés lors du premier contrôle. D'autres contrôles sont planifiés.

Formations en prévention incendie

29 cours de prévention incendie ont été donnés depuis le 1er janvier, avec 15 autres planifiés. Environ 350 personnes ont été formées, notamment tous les élèves de première du cycle d'orientation. Ces formations visent à enseigner les bonnes pratiques en cas d'incendie et l'utilisation des moyens d'intervention.

Communication et réunions

Plusieurs pages web sur la prévention incendie ont été mises en ligne. Des réunions ont eu lieu avec l'Office cantonal du feu, les autorités politiques, les chargés de sécurité communaux, et les représentants des hôteliers et cafés restaurateurs de Verbier. Une révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels (LPUN) est en cours.

Organisation interne et priorisation des contrôles

Les contrôles des établissements publics présentant un risque accru ont été priorisés. Les charges de sécurité effectuent également des contrôles usuels des bâtiments communaux, des écoles, des installations thermiques, des manifestations, des autorisations de construire et des permis d'habiter.

Critères pour établir la jauge des établissements

Les critères pour établir la jauge des établissements sont basés sur les normes fédérales, incluant la largeur des portes, le nombre de places assises, la longueur des voies de fuite, et le sens d'ouverture des portes. Les sorties de secours et leur nombre déterminent la capacité maximale d'un établissement. L'ordonnance valaisanne est plus stricte que celle des autres cantons.

16. Divers

Place de l'Hermitage

Julien Vaudan introduit le point concernant la place de l'Hermitage. Pierre-Yves Gay précise que le projet a été déposé à la Commission cantonale des constructions et mis à l'enquête publique du 6 février au 9 mars 2026. Huit oppositions ont été transmises à la commune et sont en cours de traitement.

Centre culturel de Verbier

Pierre-Yves Gay aborde le centre culturel de Verbier. La modification partielle du plan de zone a été soumise à l'information publique du 16 février au 20 mars. Quatre observations ont été reçues et sont en cours de traitement. Le Conseil municipal a validé le processus de sélection d'un investisseur exploitant, qui sera lancé

prochainement. Une information plus précise sera communiquée lors du plénum de juin.

Modification partielle du plan de zones de l'Artisier

Pierre-Yves Gay présente la modification partielle du plan de zones de l'Artisier, nécessaire pour assurer la continuité de l'exploitation de la carrière. Le dossier, validé par l'ensemble des services cantonaux, a été adapté suite à un éboulement en mars 2020. Le SAIC a republié le dossier pour avis informatif en février 2026. Les signatures formelles ont été transmises le 25 mars 2026, en attente de la signature du Conseil d'État pour clore définitivement le dossier.

PROCES VERBAL :

17. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bienvenue à toutes, bienvenue à tous, bienvenue aux citoyens, bienvenue à la presse et mes remerciements aussi pour la présence de l'exécutif et des chefs de service. Nous allons commencer par deux nouvelles nominations. La première, Yaël Mento, en remplacement du regretté Marcus Bratter. Est-ce que quelqu'un la présente ? Je crois que c'est Olivier Moser.

Moser Olivier : Bonsoir à tous, c'est un plaisir pour moi de présenter Yaël Mento qui fait son entrée au Conseil général Val de Bagnes. Elle siégera dans la commission JFCS-TCS, tourisme et formation. Yaël habite au Cotterg, elle a 30 ans. Elle est titulaire d'un master en gestion d'entreprises qu'elle a obtenu en 2019 à l'Université de Fribourg. Elle travaille dans le secteur de la communication et du marketing en tant qu'indépendante et elle est spécialisée dans le domaine de l'intelligence artificielle. Attentive à la question de l'intégration, elle contribue au développement du projet Verbier for all, la place du handicap dans la société et la question de l'accessibilité au sport est ainsi une thématique qui lui tient particulièrement à cœur. Yaël Mento, nous te souhaitons la cordiale bienvenue au Conseil général de Val de Bagnes ainsi que dans notre commission.

Vaudan Julien : Yaël Mento, si tu veux bien te lever, comme ça tout le monde peut te voir. Alors, bienvenue et on te souhaite beaucoup de plaisir. Nous avons également ce soir Jean-Henri Filliez en remplacement de Nathalie Bochud-Moulin. C'est Christophe Vaudan qui le présente.

Vaudan Christophe : Voilà, Jean-Henri Filliez, agriculteur et employé de La Poste, a déjà siégé au Conseil général durant 2 législatures entre 2008 et 2016. Il est intégré à la commission ATCM et habitant de Villette. Bienvenue au Conseil général.

Vaudan Julien : Merci Christophe Vaudan, alors Jean-Henri Filliez, je vais utiliser un mot que le Conseil général va apprécier, welcome back et puis on te souhaite aussi énormément de plaisir, si tu veux te lever comme ça tout le monde peut te voir, bravo. Merci, je profite juste puisque j'ai la parole, vous avez sur votre table le fameux livre d'Albert Maret. Merci Sarah Farquet, bravo. Donc de la lecture très intéressante aussi dans le cadre de débats qui vont certainement nous prendre pas mal de temps dans

les années à venir. Donc merci pour cette très bonne idée. On a mis à peu près 6 mois entre l'idée et puis la livraison mais on y est. Merci Sarah Farquet. Voilà, à partir de maintenant, on repart dans l'ordre du jour, donc contrôle des présences.

Vaudan Emily : Bonsoir tout le monde. Donc, je vais procéder à l'appel en commençant par Alter Armand, Amos Guillaume, Amos Samuel, Besse Cédric, Besson Félix, Bouverat Myriam, Bovsovers Pierre-Henri, Bruchez Celien, personne n'a de nouvelles de Cellien, Bruchez Sarri. Burcher-Patrice, Carron-Fabien, Carron-Michel, Chevrier-Célias, Corthey-Durer-Anne-Claude, Daragon-Leylaz, Darbellay-Baptiste, Délitroz Gabriel. Delarzes-Sophie, Farquet Sarah, Fellay Fanny, Fellay Sébastien, Filliez Jean-Henri, Filliez Olivier, Frossard-Alain, Gailland Christophe, Gard Pierre-André, Jelinek Jan, Joris Thierry, Léger Steve, Luisier Marie-Gabrielle est excusé, Maret Gérald, Maret Valérie, Martin Sacha, Melly Alexis, Mento Yaël, Michellod Alain, Michellod Patrick, Monnard Delphine. Moser Olivier, Oakman Rossier Christine, Oreiller Marie, Pembe-Tornay Collette, Perraudin Julien, Picchio Pauline, Rossier Gaétan, Saillen Lionel, Sauthier Ludovic, Schraner Malko, Terrettaz Cédric. Tissières Mathieu, Troillet Emmanuel, Vaudan Christophe, Vaudan Fanny, Vaudan Julien et Vaudan Simon.

18. Approbation - modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Donc nous sommes 49 présents. Approbation ou modification de l'ordre du jour ? Y a-t-il quelqu'un qui n'approuve pas l'ordre du jour ? Oui, Fanny Vaudan. J'en profite aussi pour les nouveaux, ne pas oublier de vous annoncer avant de parler au micro de manière à ce qu'on puisse identifier que c'est vous qui avez parlé merci.

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan, je n'ai rien pour l'ordre du jour, c'est juste la slide d'avant, ce n'est pas dans notre commission qu'il y a Jean-Henri, Filliez il a changé de commission, l'UDC a demandé, qu'il passe à ATCM. Apparemment, ça a été accepté.

Vaudan Julien : Ok, on va corriger ça alors. Merci beaucoup. Donc, l'ordre du jour est approuvé. Merci pour la correction.

19. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025

Vaudan Julien : Le procès-verbal du plénum du 10 décembre 2025, y a-t-il des commentaires, des remarques ? Ce procès-verbal est également approuvé et nous passons au point 4 directement.

20. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)

Vaudan Julien : Il s'agit de la réponse à l'interpellation de Monsieur Alexis Melly pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoise visible qui a été posé le 10 novembre 2025. Vous avez tous pris connaissance, vous voulez qu'on le relise peut-être rapidement en 2 mots. Ou c'est clair ? C'est clair, tout le monde l'a lu. Ok, alors on va à la réponse. Merci.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous, donc en réponse à cette interpellation pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoise visible. Cette image, qui n'a pas été retouchée, correspond à la réalité, en l'occurrence à Vollèges. Elle illustre bien ce que nous souhaitons éviter à l'avenir, à savoir une gestion plus rigoureuse du patrimoine. L'objectif est donc d'améliorer notre manière de procéder afin d'éviter ce type de situation. Il ne s'agit nullement de remettre en cause la qualité du travail effectué, mais bien de mieux encadrer la gestion de ces questions patrimoniales.

Donc, par rapport à ces détails apposés, des avants- toits en ardoises visibles, un petit historique. Suite à la fusion des communes, il y a eu certes une mise à jour des différentes directives, en l'occurrence aussi celle des subventions des toits en ardoise et par là-même occasion cette thématique du détail imposé. Sur Vollèges, ce n'est pas exigé, de suite aux différents règlements qui sont encore en vigueur et Bagnes, c'était exigé en zone village et extension village.

Cette directive s'appuie aussi sur la directive cantonale qui concerne aussi les différentes subventions. Par rapport à ce détail imposé il y a eu une consultation des entreprises qui a été faite à l'époque, entreprises de la région, notamment celles qui avaient déjà pratiqué ce détail, en l'occurrence sur la Maison Gard, par exemple. Il y a également eu une consultation informelle de suissetec qui est l'association suisse des techniques du bâtiment, ce qui a résulté de ces différents éléments, l'imposition du principe de détail et de la subvention qui va avec dans l'autorisation de construire sur l'ensemble des sites.

Voici les nouveaux éléments complémentaires qui sont apportés et qui ont été validés.

Nous avons le groupe de travail du patrimoine bâti qui est en fonction, dont on a déjà parlé et dont on parle aussi dans les différents inventaires du patrimoine bâti, le groupe de travail qui est là pour accompagner les différents projets. Concernant ces différents inventaires du patrimoine bâti, c'est aussi un élément qui donne une note à la construction et non pas à un site. On arrive au bout de ces inventaires du patrimoine bâti, comme vous le savez très certainement. Effectivement, de par les différentes applications faites, nous sommes peut-être allés un petit peu trop loin dans le détail imposé des avant-toits.

En fait, ce qui est maintenant et ce qui sera mis en pratique, c'est non plus de travailler par secteur, par zone, mais de travailler sur l'objet, classé 3 et 4+, où il y aura discussion avec le groupe de travail du patrimoine, contrainte, pas contrainte, faire différemment, mais enfin les contraintes seront là par rapport aux objets classés et non plus par rapport à une zone.

Nous profitons aussi de cette réponse à cette interpellation pour vous dire qu'un guide des bonnes pratiques au niveau patrimoine est en finalisation. Il se portera en deux parties, une de manière plus générale à l'intention du citoyen. Principalement sur une explication de la procédure à adopter pour ces différentes rénovations d'objets classés et puis la deuxième, beaucoup plus détaillée, beaucoup plus technique, à l'attention des professionnels, détaillé par typologie et par partie d'objets. Ces deux guides des bonnes pratiques seront prêts et finalisés pour la fin avril avant diffusion.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un commentaire à rajouter ?

Melly Alexis : Alexis Melly, président ATCM, porteur de l'interpellation. Déjà merci pour la réponse. Ce n'est pas vraiment indiqué dans le rapport du tout que ce sont les bâtiments classés 3 et 4+. C'est marqué vraiment les bâtiments en site et la zone.

C'est pour ça que j'ai fait un rapport que je vais lire. Selon votre rapport, il ne nous satisfait pas et la commission déplore le manque de compréhension et de bon sens. Sur le terrain, le constat est simple, les professionnels sont consultés mais pas entendus et une consultation sans écoute réelle, ce n'est pas une concertation, c'est une formalité. Aujourd'hui, on nous répond que c'est possible, mais ce qui compte, ce n'est pas ce qui est théoriquement possible, c'est ce qui est techniquement viable et applicable sur le terrain et c'est précisément là que le système déraile. Les problèmes soulevés sont connus, visibles sur les chantiers, pourtant ils ne sont pas pris en compte.

À quoi sert alors de consulter les acteurs si leur retour ne change rien ? Je rappelle aussi un point essentiel. En 2023, le Conseil général avait supprimé ce détail d'exigence. Aujourd'hui, elle revient.

La question est simple. Où est la cohérence et surtout où est la continuité des décisions politiques ? Sur le plan technique, certains arguments avancés ne tiennent pas. La question des comptes non chauffés n'a aucun lien avec ce sujet.

La sous-couverture est aujourd'hui une norme, pas une option. Les échanges avec les entreprises dans le cadre des subventions ne constituent en aucun cas une validation technique de ce détail. Surtout, ces éléments n'ont pas été développés par des professionnels de la charpente ou de la couverture et cela, sur un sujet technique, pose un vrai problème de crédibilité. Nous devons aussi parler de réalité administrative.

Le service des constructions est déjà sous pression. Ajouter des exigences supplémentaires non harmonisées au niveau cantonal, c'est ajouter de la complexité là où nous avons besoin de clarté. Et ne nous trompons pas, une application au cas par cas ne changera rien dans les faits. Cette exigence continuera d'être imposée avec en plus un risque d'arbitraire et d'inégalité de traitement, sans règlement précis. Mais au fond, la question est plus large. Aujourd'hui, on nous explique qu'il faudrait appliquer les règles parce qu'on a fait comme ça à l'époque. Alors, je pose une question simple au Conseil communal. Est-ce que l'on veut construire avec le passé ou avec le présent ?

Remettre des vaches sous les granges parce qu'il y en avait autrefois ? Supprimer l'isolation parce qu'on ne mettait pas avant ? Evidemment que non. Alors, pourquoi accepter ce raisonnement sur ce point précis ?

Ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas plus de règles. Ce que nous demandons, c'est du bon sens, de la cohérence et surtout de l'écoute. Aujourd'hui, nous avons le sentiment d'un système qui décide sans réellement écouter le terrain et c'est précisément cela qui fragilise la confiance. Nous demandons donc clairement une chose, que ce sujet soit réexaminé en commission avec l'ouverture d'un dialogue avec les professionnels concernés et que l'on évolue vers une logique de recommandation plutôt que d'obligation, parce qu'on ne construit pas correctement un patrimoine contre ceux qui le maintiennent. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Alexis Melly.

21. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant. Il s'agit d'une réponse au postulat de Madame Fellay, demande de soutien financier d'urgence en faveur des

entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut-Val de Bagne et il remonte au 10 juin 2025.

Mento Mélanie : Effectivement, au plénum du 10 juin 2025, nous étions huit jours après la coupure de la route pour la deuxième année consécutive au niveau de Lourtier. Le postulat développait deux axes, c'est le soutien économique aux commerces du haut de la vallée et l'autre axe de développement, c'était de pouvoir garantir à long terme l'accès au Haut-Val de Bagnes. Vous avez été tenus au courant des différentes décisions prises par le Conseil municipal tout au long de cette année. Aujourd'hui, on boucle une boucle en espérant que ces événements ne se reproduisent pas.

L'accès est garanti au haut de la vallée par les différentes routes en construction aujourd'hui, avec la route sur la rive gauche sur laquelle le goudronnage est prévu pour tout bientôt. Et du point de vue économique, finalement, les aides ont été débloquées relativement rapidement, vu que nous avons accordé à l'ensemble des commerces du haut de la vallée, la même aide qui leur avait été accordée en 2024 pour deux mois de fermeture, pour un mois de fermeture l'année suivante. Aujourd'hui, nous avons entamé beaucoup de démarches, beaucoup de réflexions par rapport à ces dégâts naturels. On sait également que le canton du Valais y réfléchit et a apporté des soutiens complémentaires sur l'exercice 2024 aux entreprises. Ce que l'on peut constater à ce jour, c'est que finalement sur le haut de la vallée, les commerces sont toujours en activité et ont pu s'en sortir sur cet exercice. Les règles que nous avons mises en place pour ces aides au niveau du Haut-Val de Bagnes, nous avons eu vraiment à cœur de pouvoir déterminer des règles qui soient factuelles et qu'on puisse reproduire pour n'importe quelle région dans laquelle il y aurait un événement qui survient et qui aurait besoin d'aide. Toujours avec ce principe d'équité. Aujourd'hui, finalement, il reste un point qui est délicat, c'est la question du camping de Champsec qui n'a pas pu rouvrir pour des raisons de sécurité et où des discussions devront être tenues par rapport à son avenir. Mais pour ce qui est de ce postulat, les réponses ont été données, vous avez la réponse complète qui vous a été transmise et on reste à disposition s'il y a des questions.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Pas de commentaires.

22. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

Vaudan Julien : Très bien, nous passons au point suivant. La réponse à la question de Monsieur Moser, quelles actions la Commune de Val-de-Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? Il date du 28 novembre 2025.

Vaudan Christophe : Très brièvement, avant de passer à la réponse du Conseil municipal, je souhaite réagir au contenu de la question qui nous est soumise. Pas tellement sur le fond mais à la manière dont elle est formulée. La question mérite d'être traitée mais son cadrage appelle à la nuance. Il construit un récit qui peut conduire à des raccourcis, notamment dans la manière d'évoquer certains groupes comme les saisonniers. La réalité locale est plus complexe, largement liée à des contextes festifs en haute saison, ce qui n'exclut évidemment pas des risques mais exige de qualifier correctement les situations. Je nous invite à éviter toute stigmatisation et à utiliser dans nos questions le nous de manière proportionnée et responsable. Voilà, Monsieur le Conseiller municipal, je vous rends de suite la parole.

Moulin Bruno : Merci pour cette introduction. A la question d'Olivier Moser, quelle action la Commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue qui a été déposée le 28 novembre 2025 ? J'avais déjà apporté une réponse lors du plénum du 10 décembre puisqu'on était en début de saison et puis ça ne faisait plus sens d'apporter cette réponse à ce moment-là que maintenant en fin de saison. Mais comme la réponse n'a été validée par le Conseil municipal que le 29 janvier, c'est aujourd'hui que la réponse officielle est apportée. Comme elle est toujours identique, je ne vais pas la relire mais simplement vous rappeler les éléments saillants. Tant la police municipale que cantonale effectuent régulièrement des actions dans le domaine du trafic et de la consommation de drogues. Au-delà du volet répressif, la commune agit dans la prévention, notamment par une présence policière dissuasive, par des actions en collaboration avec l'éducateur de rue. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une séance d'information en début de saison pour sensibiliser les saisonniers afin d'expliquer les règles locales et de prévenir les risques liés à la consommation et au trafic. La police municipale poursuit des actions préventives lors des manifestations et dans les zones sensibles en complément du travail cantonal. La commune estime que les mesures de prévention ciblées.

La présence policière et le travail du terrain ainsi que les réflexions sur la sensibilisation des saisonniers contribuent à atteindre les valeurs définies par le masterplan tourisme. La commune remercie toutes les personnes engagées pour ce travail et réaffirme sa volonté de poursuivre une action ferme et durable contre ce fléau. Mais soyons clairs, face à ce danger, nous ne relâchons rien et restons déterminés. Pour terminer, je vais répéter ce que j'avais déjà émis en décembre.

La police compte sur la collaboration de la population. Elle attend que les faits en rapport avec le trafic de stupéfiants soient dénoncés. Se taire, c'est laisser faire, agir, c'est protéger notre jeunesse. Ce d'autant plus que les chiffres de la criminalité 2025 présentés fin mars par le commandant de la police cantonale, Monsieur Gisler, sont alarmants.

Il confirme que le trafic de stupéfiants explose. Ce marché est en pleine expansion, en pleine mutation et surtout de plus en plus accessible. Aujourd'hui, la drogue se commande avec une facilité déconcertante. Je reprends les mots du commandant.

Le trafic de stupéfiants n'est plus seulement un problème sanitaire et sécuritaire, c'est un problème sociétal. Avec les applications cryptées, on peut commander de la drogue comme on commande une pizza. Et encore. Si le trafic de rue subsiste, une grande partie de l'activité s'est déplacée dans la sphère privée. Vous comprenez bien que cela complexifie grandement le travail de la police. C'est une réalité qui est dure. Ces constats font froid dans le dos et je vais terminer avec une note plus optimiste puisque la proportion d'adolescents auteurs d'infractions en relation avec le trafic de drogue est en recul en Valais, passant de 17% à 12% l'an dernier. Je vous remercie de votre attention, je ne sais pas si vous avez des questions et puis si ce n'est pas le cas, je serai à disposition après.

Vaudan Julien : Très bien, merci beaucoup pour la réponse à cette question. Nous passons au point suivant.

23. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)

Vaudan Julien : Il s'agit d'un postulat. Développement et vote du postulat de Monsieur Martin et Madame Bruchez pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026 du 13 novembre 2025. J'invite les postulants à lire le postulat et après nous voterons l'entrée en matière.

Martin Sacha : Bonsoir à tous, merci pour votre écoute. Je suis sûr qu'avec la fin de saison, vous avez tous le short de bain qui vous titille. Je remercie le bureau d'avoir mis à l'agenda au mois d'avril. Chers conseillers communaux, à partir de cet été, notre commune qui vise le développement de son activité sur 4 saisons ne disposera malheureusement plus de piscine extérieure pour au moins 2 étés suite au lancement des travaux du centre sportif que nous saluons. Afin d'être à la hauteur de nos ambitions dans notre commune et des périodes de canicule de plus en plus fréquentes, il est impératif de maintenir une offre de baignades extérieures pour nos citoyens et les touristes, idéalement sur Verbier mais également dans la vallée.

Cette crainte nous a été confirmée par l'interpellation de nombreux citoyens et associations locales auprès des conseillers généraux, tout comme dans les ateliers participatifs qui témoignaient de cette incompréhension notamment par la présentation du PAZ à la population du 11 novembre dernier. Il semble évident qu'il existe une forte attente de la population des habitants pour offrir dans un avenir proche, une zone étendue dédiée à la baignade et aux activités de plein air autour de la gouille des Vernay pour les familles. Nous rappelons que lors du crédit d'acceptation d'engagement de 41,7 millions pour le centre sportif, la commune avait fourni les garanties au Conseil général de maintenir un bassin de baignade extérieure. Par ailleurs, lors des réunions ces dernières années, des commissions ATCM, tourisme et PAZ, plusieurs échanges ont eu lieu avec le Conseil municipal pour discuter du potentiel développement de la gouille des Vernay, notamment pour en faire une zone de rencontres sportives et baignades publiques.

En réponse à nos interventions, le sujet a toujours été repoussé sous prétexte d'études en cours, plans de mobilité, plans de tourisme, plans d'affectation et PAZ aujourd'hui. Pour rappel, actuellement, la gouille des Vernay est la propriété privée d'un seul propriétaire, la société Vaudan SA qui serait prête à céder le parcellaire à la collectivité. De plus, les pêcheurs et les associations sportives se partagent également la nécessité de rendre cet accès à une zone publique. La commission du PAZ est d'ailleurs inquiète de voir que la vision du Conseil communal n'intègre pas les attentes des citoyens en supprimant une zone sportive à aménager existante, en la remplaçant par une zone de traitement des matériaux et zones artisanales.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'engager au plus vite la mise en place d'une zone de baignade d'ici cet été 2026 et notamment en réponse aux 700 signatures des citoyens à « la gouille se mouille » et de maintenir une activité aquatique en extérieur sur Verbier en parallèle. Enfin, cette phase test permettrait également de donner des lignes directrices pour le futur PAZ dans ce secteur. Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qui permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune. Merci pour votre écoute.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, nous avons écouté le préavis du Conseil.

Gay Pierre-Yves : Par rapport à ce postulat, le Conseil municipal propose d'accepter tout au moins en partie étant donné qu'une partie de l'objet soulevé dans le cadre de ce postulat concerne la piscine extérieure du centre sportif, il y a déjà la réponse qui sera donnée sur le point de présentation du centre sportif et des aménagements aquatiques prévus, provisoires pendant la fermeture de la piscine extérieure. Le Conseil municipal propose donc d'accepter le postulat cependant avec les remarques suivantes concernant la gouille des Vernay La réalisation d'une telle zone nécessitera l'accord de Vaudan SA, propriétaire du terrain, ainsi que celui du club de pêche titulaire du droit d'affermage de la gouille. La cohabitation entre les activités artisanales présentes sur le site et une zone de baignade pourra s'avérer difficile à gérer et potentiellement peu attractive pour les usagers.

La mise en place d'une signalétique adaptée sera indispensable afin d'exonérer la commune de toute responsabilité liée à l'utilisation du site. L'ensemble des aménagements nécessaires, barrière, poubelle signalétique, séparation d'eau, etc., est estimé à un coût d'environ 70'000 francs. La commune ne disposant actuellement d'aucun budget pour cet aménagement temporaire. Nous devons soumettre une demande de crédit au Conseil général pour traitement lors du plénum de juin. Celle-ci doit être déposée avant le 21 avril, 50 jours à l'avance, ce qui impose un calendrier serré. La commune devra probablement anticiper également certains travaux sans garantie d'acceptation du crédit tandis que le lancement après le plénum du 10 juin entraînerait également des délais de réalisation contraignant.

Pour information et pour rappel, et en lien également avec ce postulat, une présentation du projet a eu lieu lors du Conseil général de décembre 2025. Il est également rappelé qu'aucune zone industrielle ou artisanale autour de la gouille n'était prévue dans le projet. La gouille et ses abords sont affectés à une zone de protection de la nature et constituent un élément important, régulièrement mis en avant par la Commune. Le projet prévoit clairement un aménagement en zone de détente et de loisirs, avec un accès à l'eau et à la baignade. Dans ce cadre, un entretien annuel est également prévu afin de préserver cette zone de baignade et de nage.

Vaudan Julien : On va vous demander si vous soutenez le postulat. Alors, qui soutient le postulat ? J'aurais dû faire l'inverse. Y a-t-il des personnes qui ne soutiennent pas le postulat ?

Vote

Le Conseil général décide, par 41 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

Ont voté en faveur: 41

Ont voté contre: 2

Se sont abstenus: 5

24. Développement et vote du postulat de MM Besson et C.Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)

Vaudan Julien : Alors, Messieurs Besson et Vaudan, relance du projet de contournement de Villette pour Verbier, mise à jour de la variante 10a et il a été déposé le 14 novembre 2025.

Besson Félix : Le projet de déviation de la route de Verbier présenté à la population en 2010, puis actualisé en 2011, jusqu'à préparation pour une mise à l'enquête, visait à sécuriser la traversée du village, améliorer la fluidité du trafic et préserver la qualité de vie des habitants. Parmi les variantes étudiées, la 10a offrait une solution intégrée avec un impact minimisé sur le paysage et les surfaces agricoles. Donc, il y avait deux galeries. Ce projet pourtant bien accueilli localement et retenu par le Canton n'a jamais été réalisé.

Le Conseil général estime que l'abandon du projet de route de contournement pour Verbier crée un vide stratégique contraire à la vision d'ensemble que d'ailleurs le Canton appelle de ses vœux. Le constat : la traversée Villette-Cotterg concentre un trafic mixte, donc local, touristique, de transit. Il y a principalement des camions pour la construction sur Verbier.

Au sein d'un tissu bâti mixte de logements et de commerce, générant des problèmes de sécurité et de qualité de vie. Les mesures locales envisagées, donc une zone 30 à l'heure et de la mobilité douce depuis le pont du Châble jusqu'au Cotter, améliorent la convivialité mais ne répondent pas à la problématique structurelle du trafic de transit vers Verbier. La déviation Villette-Cotterg doit être considérée comme le maillon manquant d'une stratégie globale de mobilité vers Verbier entre le bas de la vallée et la station, conditions essentielles également pour anticiper et accompagner le futur développement de Curala D'autres communes valaisannes ont su concilier préservation du cadre de vie et continuité du réseau routier par des déviations ciblées et proportionnées.

Cette variante 10a, déjà équilibrée en 2011, intégration paysagère, préservation agricole, passage à gibier, balance des matériaux minimisés, constitue une base solide pour une actualisation moderne et respectueuse des exigences environnementales et territoriales d'aujourd'hui. Les postulants demandent au Conseil municipal de mandater la mise à jour technique et environnementale du projet de diversion de Villette, en intégrant les exigences actuelles en matière de mobilité douce, durabilité, paysage et sécurité, d'engager un dialogue formel avec le Canton du Valais afin de réinscrire cette actualisation dans la planification cantonale et de la mobilité régionale, d'examiner la faisabilité d'un échange de routes quand elle sera redonnée à la commune et de prévoir un crédit d'études dans le budget communal pour financer cette actualisation. La motivation : relancer cette variante 10ac, combler envie laissée dans la planification cantonale actuelle, garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants du Villette. Inscire la commune dans une stratégie cohérente de mobilité régionale durable et multimodale répond de manière constructive à la demande de la population et des utilisateurs. Nous estimons que le courrier du 31 janvier 2024 par le service cantonal de la mobilité qui entendait imposer une réécriture du projet selon les standards actuels ne saurait clore le dossier qui relève d'un intérêt vital pour Villette-Cotterg-Le Chable. Mettre à jour ce projet, c'est répondre à un besoin toujours présent de sécuriser un village, apaiser un axe de plus en plus surchargé et anticiper le développement du Chable et de Verbier.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, que pense le Conseil communal.

Gay Pierre-Yves : Par rapport à ce postulat de relance du projet de route du contournement, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat avec les informations suivantes. La commune n'est pas maîtresse de la situation étant donné qu'il y a le Canton. Au niveau politique et communal, un courrier a été adressé au Conseil d'État début mars avec un rappel sur la situation complexe et préoccupante de la traversée de Villette et dans ce courrier également la demande de reprise des discussions sur la route de contournement Villette-Cotterg. Nous avons reçu dernièrement un accusé de réception du Conseil d'État par rapport à ce courrier qui a été transmis au service de la mobilité cantonale pour suite.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je vous propose de voter le postulat. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Ont voté en faveur: 45

Ont voté contre: 1

Se sont abstenus: 2

Martin Sacha : J'en profite que notre président est sur la scène juste pour poser la question, vu que le Conseil communal a soutenu le postulat et qu'il a été accepté, qui dans le Conseil communal va porter ce postulat ?

Sauthier Fabien : Celui qui a parlé normalement.

Martin Sacha : Voilà, c'était la question.

Vaudan Julien : Merci, donc d'autres questions ?

25. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

Vaudan Julien : Le point suivant concerne le planning prévisionnel des objets à traiter en 2026. Il va sans dire qu'il s'agit des objets à traiter par le Conseil général.

Sauthier Fabien : Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez devant vous le planning prévisionnel des objets à traiter pour 2026. Comme vous le voyez, au mois de juin, il y aura deux décisions, deux informations et deux interventions. Pour le mois de septembre, il y aura trois décisions, dont deux qui sont assez rapides en général et une information concernant toujours la situation d'Altis. Au mois de novembre, une décision concernant les mesures d'assainissement d'Altis, une intervention et deux informations. En décembre, le budget avec la décision et aussi l'information sur la situation d'Altis.

Vaudan Julien : Donc l'idée de ces informations, c'est que vous puissiez vraiment anticiper les objets qui vont arriver, ils sont nommés, vous avez le dicastère correspondant, donc évidemment en partant la commission au Conseil général, donc prenez déjà ces objets en main dès que faire se peut dans vos commissions. L'idée ici, c'est vraiment d'anticiper, d'être prêt, d'avoir assez de temps. Surtout sur les

points de décision, par exemple, qui vont arriver en septembre, novembre, etc. C'était aussi une chose importante et une réponse au feed-back des chefs et des présidents de commission. Merci beaucoup.

26. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS

Vaudan Julien : Le point suivant, c'est l'état des lieux sur la situation d'Altis.

Sauthier Fabien : Le Conseil municipal a mandaté le bureau PWC pour réaliser un audit indépendant d'Altis Groupe SA couvrant l'analyse de la situation initiale, la gouvernance interne et la définition d'une stratégie du propriétaire. Parallèlement, un résumé interne de 6 mois sur la gouvernance d'Altis a été également reçu. Voilà les étapes, une partie qui ont été faites depuis le mois de décembre. Donc les auditions, clarification financière, je ne veux pas tout vous lire.

Le Conseil municipal, le 3 mars, réceptionne le rapport d'audit lors de sa séance ordinaire.

Le 12 mars, j'ai rencontré les actionnaires. On est actionnaire majoritaire mais on n'est pas tout seul.

Le 17 mars, le Conseil prend des décisions pour orienter les mesures financières par rapport au bouclage de l'exercice comptable 2025.

Le 23, la COFI avec l'aide de PWC qui était présente avec Monsieur Jacquet concernant les résultats de l'audit pour la COGEST, il y avait aussi les présidents des commissions et le groupe énergie.

Le 26 mars, la commission ENERGY se réunit pour préavisier le dossier à l'attention du Conseil municipal.

La forme du rapport, comme vous le voyez, en 5 chapitres. On avait une présentation d'ALTIS, les observations, les analyses surtout financières, l'évolution des obligations des organes de gouvernance, les structures de la gouvernance, la synthèse et les annexes. Pour ceux qui ont l'habitude de voir des audits, il n'y a pas grande surprise. La diffusion du rapport qui fait beaucoup parler.

On dit que le président veut cacher des choses. Je peux vous dire que je ne cherche pas à cacher des choses loin de là, mais j'essaie de faire juste. Le Conseil municipal a annoncé sa volonté d'être le plus transparent possible. La transparence doit aller de pair avec la protection des données et vous le savez bien, encore plus aujourd'hui avec la LIBDA.

Le rapport mentionne des entreprises privées tierces, fournisseurs, clients, partenaires. Une version partiellement accessible, respectant le principe de proportionnalité doit donc être préparée. Un avis de droit qu'on a demandé a confirmé cela. En tant que mandante de l'audit, la commune en est responsable et doit respecter strictement le cadre légal.

Ainsi, la commission de gestion, organe de haute surveillance, aura un accès total aux documents. Une version publiable sera fournie dans les plus brefs délais. Une fois les vérifications d'usage effectuées avec le préposé des données. Avant de passer à ce slide, ce qui veut dire, c'est que vous recevrez l'audit, mais maintenant c'est qu'une fois qu'il aura passé dans les mains du préposé, mis à part vous, il sera déposé sur le site de la commune et chaque citoyen de la commune pourra le voir.

L'audit révèle une gouvernance financière vulnérable, marquée par un pilotage inefficace, un suivi limité des risques et une structure organisationnelle trop complexe. Cette situation est aggravée par des projets nombreux et retardés ainsi que par un recours excessif aux consultants externes. Il est ressorti de cet audit, 23 recommandations. Sur ces 23 recommandations, comme vous le voyez, 16 étaient

sur la gouvernance et 7 sur l'analyse financière. Pour la gouvernance, les recommandations, vous voyez, elles sont réparties en plusieurs tranches et on voit aussi 3 points concernant les consultants. Le système de contrôle interne aussi, où il y a 5 points.

Ensuite, si on prend les 23 mesures pour aller de l'avant, la Commune de Val-de-Bagnes, 9%, si on veut ces 2 actions à mettre en avant, les actionnaires, y compris aussi Val-de-Bagnes deux autres actions et le reste finalement, le grand travail reviendra au cadre d'ALTIS. L'état d'avancement, donc il y a des choses qui ont déjà été réalisées, en cours et à faire. Alors pourquoi on en trouve en cours et à faire, c'est que finalement, comme la plupart de ces recommandations doivent être traitées par les cadres d'Altis, aujourd'hui ils sont déjà dans une mouvance, il y a énormément de travail, ça se reporte sur quelques personnes et aujourd'hui, il faut l'étaler dans le temps, on ne pourra pas demander à ces mêmes personnes de faire tourner la boîte et en même temps de faire tout ce qui est demandé dans ces recommandations. Donc, il y a des priorisations qui ont été faites et on y travaille. Une organisation pour 2026-2027 d'une task force, comme vous le voyez, je commence par le fond, c'est-à-dire on aura besoin d'avoir un accompagnement externe pour avancer pour tout ce qui est de la gouvernance. Ça touche bien sûr la gouvernance, les finances. On a la Commission énergie, les ressources du territoire et important, la communication.

Donc le but maintenant, c'est de former ce COPIL mais former aussi avec l'accompagnement externe pour pouvoir avancer sur tous ces sujets de gouvernance et après ça doit monter au Conseil municipal et ça doit remonter chez vous.

Première prise de position de l'exécutif. Donc, c'est l'ajustement des comptes 2025 qui vous sera soumis au mois de juin, le suivi des 23 recommandations, comme je vous l'ai dit, réflexion sur la représentation de la commune au sein des conseils d'administration des membres du Conseil en vue de l'AG de juin, le lancement, comme je vous ai parlé, d'une task force communale politique et opérationnelle qui touche plusieurs services qui suit et opère les changements nécessaires en matière de gouvernance et de financement, accompagnement externe, comme je vous l'ai dit, pour conduire la task force, nouveau mode de gouvernement, la construction d'une stratégie communale en matière d'énergie. Important, c'est qu'on n'est pas tout seul, même si on est majoritaire, donc la rencontre entre la commune et les actionnaires, à mettre en place de façon récurrente. La thématisation du rapport d'audit après consultation des mesures par l'exécutif auprès de la COGEST et la publication du rapport sous une forme qui respecte les bases légales, comme je vous l'ai annoncé au début.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Sauthier Fabien : Je n'ai pas fini, pardon. Nous traversons depuis quelques mois une période incertaine, une période qui suscite des interrogations légitimes, de l'inquiétude parfois. Dans ce contexte, je tiens d'abord à avoir une pensée pour les collaboratrices et les collaborateurs du groupe d'ALTIS qui continuent d'œuvrer avec professionnalisme, engagement et sens du service public malgré une situation marquée par l'incertitude. Ils méritent notre respect et notre considération. Cette situation nous oblige collectivement à nous serrer les coudes.

Il s'agit de remettre à flot ce qui doit l'être avec responsabilité et lucidité dans l'intérêt de la commune, de la société et de la population. Pour y parvenir, une chose est essentielle, laisser travailler celles et ceux qui en ont la charge dans un climat de sérénité. Les décisions que nous aurons à prendre sont complexes. Elles nécessitent du recul, de l'analyse et de la méthode.

Dans une telle période, il est fondamental de ne pas confondre vitesse et précipitation, de ne pas se tromper entre émotion et raison. Oui, des mesures urgentes doivent être prises et vous l'avez constaté, elles le sont déjà. Mais d'autres décisions tout aussi importantes, voire plus importantes, devront être prises à moyen terme, car elles auront des impacts durables tant sur la commune que sur le groupe Altis. Notre responsabilité est donc claire, faire les choses dans le bon ordre et les faire correctement. Le Conseil municipal est pleinement motivé dans ce sens. Nous agissons avec détermination mais sans précipitation parce que les décisions que nous prenons aujourd'hui engageront la commune pour longtemps. C'est précisément dans cet esprit que le Conseil municipal a décidé de prolonger et de préciser le mandat d'audit confié à PWC. Ce complément nous permettra d'obtenir des réponses supplémentaires, d'objectiver encore davantage la situation. Et surtout de disposer d'une direction claire pour reconstruire la suite.

Il en va de même du Conseil d'administration et de la direction d'ALTIS que je remercie sincèrement pour leur forte implication et leur sens des responsabilités dans ce contexte exigeant. Aujourd'hui, les services régaliens fonctionnent et la continuité des prestations à la population est assurée. Cela est aussi notre responsabilité en tant que collectivité communale. Nous l'avons expressément demandé à Altis qui va aussi dans cette direction pour la suite. Nous reviendrons devant vous en juin pour vous présenter l'évolution du dossier. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Besse.

Besse Cédric : Cédric Besse, de la SSTPPE. J'ai bien compris que vous allez transmettre le rapport complet de PWC, mais est-ce qu'il y aura les annexes et les recommandations faites par PWC sans occultation significative ? Et si oui, dans quel délai précis cette transmission ?

Sauthier Fabien : Alors, je peux vous répondre partiellement, c'est-à-dire les annexes et tous les documents que le PWC a utilisés pour faire le rapport. Donc, même moi, président, je n'ai pas vu ces annexes. Donc, aujourd'hui, dans ce qu'on va demander, vu qu'on va demander un complément à tout ça, dans le cahier des charges qu'on est en train de préparer, la décision a été prise hier au Conseil de mandater encore un supplément pour aller plus loin. En tout cas, deux points importants, c'est tout ce qui concerne les consultants et puis aussi sur le fait qu'on trouvait un peu léger les rapports de FIDAG. Par contre, sur le cahier des charges qu'on prépare, on prend note de ta question.

Besse Cédric : Au vu des prévisions importantes envisagées dans les comptes 2025, en lien surtout avec GECAL et ALTIS, est-ce que le Conseil municipal considère que le Conseil général est aujourd'hui réellement en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause ? Est-ce que vous comptez soumettre ces provisions au Conseil général alors que les causes et les responsabilités ne sont encore clarifiées ? Et alors que même aucune ligne stratégique claire de la commune n'est encore esquissée aujourd'hui.

Sauthier Fabien : Alors sur les chiffres dont tu parles, ils ne sont pas secrets. Je pense que ce qui a été présenté à Bruson, tous ces chiffres étaient là, on ne sort pas d'autres chiffres. L'audit, ce qu'elle a apporté, c'est aller plus dans le détail si on veut

bien, mais on n'a pas de surprise par rapport à ça. Donc finalement, tout ce qui a été présenté par Monsieur Luisier à Bruson, tous ces chiffres.

Ils n'ont pas changé. Donc, aujourd'hui, ce qui se passe, c'est que, comme je l'ai dit, les 66 pages sans caviardage seront présentés à la COGEST pour qu'ils puissent travailler dessus. Au niveau des finances en tout cas, la COGEST aura des informations, si on pense qu'il y a plus d'informations dans l'audit que dans les grands chiffres qu'on a vus à Bruson. La COGEST pourra voir tous ces documents.

Besse Cédric : Par rapport à la stratégie de la commune, est-ce que vous avez esquissé une stratégie pour la suite ?

Sauthier Fabien : On fait un pas après l'autre. Je vous ai parlé avant de savoir si les conseillers ou conseillères doivent toujours faire partie d'un Conseil d'administration. On en a actuellement qui sont aussi à l'intérieur. Ces discussions doivent aller assez vite vu que le mois de juin arrive assez rapidement. Sur le reste de la stratégie, on va prendre le temps de le faire comme il faut et c'est pour ça qu'on a demandé d'avoir un externe pour nous aider à avancer dans la gouvernance.

Vaudan Julien : Monsieur Rossier après Madame Vaudan.

Rossier Gaëtan : Aujourd'hui, avec ce Conseil et vu les perspectives du CAD qui restent déficitaires, GECAL SA est dans une situation assez différente des autres sociétés du groupe comme CEDR, SOGESA ou EVB. Est-ce que le Conseil municipal est prêt à reconnaître que GECAL est un cas à part et à la traiter comme tel avec une analyse spécifique plutôt que de laisser noyer dans le reste du groupe Altis SA?

Sauthier Fabien : Tout à fait. On a déjà discuté et d'ailleurs dans les grands chiffres qui ont passé dans les journaux suite à la séance de Bruson, c'est vrai qu'à un moment donné, une grande partie, c'était quand même GECAL et tout à fait, ça doit être traité à part et on devra travailler avec le Conseil d'administration de GECAL pour savoir quelle suite à donner à cette société.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Fanny Vaudan.

Vaudan Fanny : Je reviens juste sur le rapport qui va être transmis sans caviardage, sans rien pour la COGEST. Pourquoi pas pour l'ensemble du Conseil général puisque c'est une demande de tout le Conseil général d'avoir ce rapport ?

Sauthier Fabien : La COGEST est la seule commission qui est validée par l'Etat en indiquant que c'est la surveillance de la commune comme la COGEST au Canton avec les députés.

Vaudan Fanny : Et si nous devons nous prononcer sur les futures décisions et qu'on n'a pas pu lire le rapport ?

Sauthier Fabien : Les chiffres ne sont pas caviardés. Ce qui sera caviardé, c'est le nom des sociétés, c'est des choses, finalement des gens qui ont travaillé, qui ont eu des mandats avec Altis, qui n'ont pas de raison d'être à la vue de tout le monde. Donc ce ne sont pas les chiffres qui seront caviardés. Donc quand vous verrez le rapport, vous arriverez facilement à faire le même travail que la COGEST aura fait avant.

Vaudan Fanny : J'ai encore une deuxième question, est-ce que vous allez faire une demande d'analyse forensique pour pouvoir un peu potentiellement nous donner des informations sur la responsabilité ?

Sauthier Fabien : Ce sera le mandat supplémentaire qu'on va demander pour aller plus loin dans certaines choses.

Vaudan Fanny : J'avais cru comprendre que le PWC ne faisait pas d'analyse forensique.

Sauthier Fabien : Ah oui, alors le PVC, je crois qu'ils font beaucoup de choses, c'est vraiment une grande fiduciaire et ils ont beaucoup d'arguments. Alors on va écouter. Si tout d'un coup, il y a une partie. Le cahier des charges qu'on va présenter à PWC, ils seront assez grands pour nous dire qu'ils ne peuvent pas le faire et qu'on devra demander ailleurs. Mais, d'après moi, avec les compétences qu'ils ont, ça devrait être fait.

Monnard Delphine : Je vais dans ce même sens par rapport à ce qui est juridique parce qu'effectivement à la présentation du 23 mars à la COGEST, la personne qui nous l'avait présentée nous avait répondu qu'il n'était pas juriste.

Sauthier Fabien : Non tout à fait parce qu'ils étaient 3 quand ils sont venus présenter au Conseil communal. Puis là, comme on a demandé un peu au dernier moment de venir, il n'y a que lui qui a pu venir.

Monnard Delphine : Donc l'idée est bien de trouver des responsabilités également plutôt que de planifier une stratégie sans avoir toute conscience de tous les tenants et aboutissants.

Sauthier Fabien : Je ne peux pas vous assurer qu'on trouvera des coupables. La seule chose, je crois qu'ils vous l'ont dit aussi, on parlait d'incompétence et l'incompétence, vous n'allez pas devant la justice avec de l'incompétence. Mais maintenant, on verra par rapport à ce qu'on demande supplémentaire, qu'est-ce qui va ressortir.

Monnard Delphine : C'était seulement pour être sûre qu'il y ait une volonté dans ce cas.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je tiens aussi à remercier l'exécutif ainsi que la Cogest, les présidents de commission et le groupe énergie pour leur réactivité, spécifiquement cette fameuse réunion du 23. Merci beaucoup. Je pense que ça démontre aussi notre intérêt à ce que tout se passe bien pour la suite. Merci à tous.

27. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant, il s'agit de synthèse des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ-RCCZ.

Gay Pierre-Yves : Par rapport à cette synthèse des observations, 123 observations ont été transmises à l'administration communale. Les 5 observations transmises hors

délai n'ont pas été prises en compte pour la suite. Les auteurs des courriers ont été avisés et, dans la mesure du possible, les questions soulevées dans les courriers ont reçu des réponses. A noter que ces observations hors délai portaient majoritairement sur des éléments individuels.

Environ 140 personnes se sont rendues aux 8 permanences d'information proposées. Environ 350 personnes étaient présentes lors de la soirée d'information publique du 11 novembre 2025. Il est important de relever que 123 observations constituent un nombre réellement important qui n'a jamais été vu dans d'autres communes valaisannes jusqu'à présent. La population a partagé ces réflexions, contribuant ainsi à enrichir les études du PAZ, plan d'aménagement des zones.

En ce sens, c'est un réel succès. Mais cela a également constitué un impératif technique de traiter de manière adéquate et rigoureuse chacun de ces courriers. Pour chaque observation reçue. Un accusé de réception a été adressé aux auteurs, avec parfois plusieurs signataires. Quand cela a été possible, des éléments de réponse étaient déjà fournis dans les accusés de réception. Ensuite, chaque observation a été analysée.

Celles ne portant pas directement sur la révision du PAZ ont été transmises aux autres chefs de projets concernés. Pour les observations traitant du PAZ, elles ont été analysées par le service aménagement du territoire et le bureau Azur, notre mandataire, qui nous accompagne dans cette révision. Chaque élément évoqué dans chacune des observations a été relevé et évalué afin de déterminer si une adaptation du PAZ était pertinente techniquement. Ensuite, ces éléments ont été transmis à la commission de l'aménagement du territoire sous la forme de recommandations puis le Conseil municipal a décidé des adaptations à retenir. A présent, suite à cette phase d'information publique, le PAZ est en cours d'adaptation.

Les observations en quelques chiffres. Cette slide représente les éléments saillants de la phase d'information publique sous la forme de quelques chiffres. Une large majorité d'observations portaient sur des remarques d'intérêt général, c'est une réelle plus-value pour le projet. Les thématiques qui sont ressorties en majorité sont l'urbanisation au sens large, densification, affectation des zones, le tourisme et la mobilité.

Les principaux secteurs qui ont fait l'objet d'observations sont le Châble, Verbier et Bruson. Le Châble constitue la principale centralité de la commune. C'est aussi le village avec le plus grand nombre d'adaptations proposées dans la révision du PAZ. Le nombre d'observations reflète ces deux constats. Verbier comporte un certain nombre d'enjeux connus.

Le secteur Bruson comprend les Mayens de Bruson qui ont suscité des réactions concernant les objectifs et modalités de développement. A noter que si vous comptabilisez le nombre d'observations que vous voyez entre parenthèses, vous ne trouverez pas 123 comme résultat. En effet, une même observation peut concerner plusieurs localités ou thématiques. Les principales thématiques qui résultent de ces observations sont le souhait de densifier davantage avec évidemment une préservation stricte des valeurs naturelles et agricoles du territoire, limiter et encadrer le développement touristique, besoin de logements pour les citoyens et les travailleurs, la crainte d'une densification risquant de dénaturer l'identité de Verbier, souhait, si un développement est réalisé aux Mayens de Bruson, qu'il soit en faveur de la population. Les principaux autres sujets abordés qui ne concernent pas directement l'information publique du PAZ sont les projets dont nous avons causé avant c'est à dire : la route de contournement, la politique communale de logements d'utilité publique, la gouille des Vernay dont on a causé aussi avant qui fait office d'un plan spécial en cours et le quartier du Curala qui est également un plan de quartier

en cours. Bien que cela ne constitue pas une obligation communale, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition des citoyens un bilan de la phase d'information publique sous forme de brochures. Celles-ci synthétisent les éléments que je vous ai présentés précédemment et partagent quelques extraits d'adaptation issus de la phase d'information publique.

Ce sont des extraits. La brochure est disponible sur le site web communal et dans les principaux guichets de l'administration. Premier exemple d'adaptation qui sera présenté dans la brochure de synthèse. A Etiez, une densification autour du village est prévue pour un secteur actuellement affecté en zone de faible densité, sur la première projection sur la partie gauche du slide. Afin de tenir compte des observations et d'accompagner la densification autour du vieux village, un secteur assorti de règles supplémentaires est délimité dans le but d'assurer une transition cohérente avec le patrimoine bâti, secteur avec cahier des charges qui correspond au secteur.

Deuxième exemple d'adaptation qui sera présenté dans la brochure de synthèse à Verbier, sous la Comba, les documents de l'information publique proposaient une extension de la zone à bâtir à l'est du village afin de répondre notamment aux besoins en surface habitable. Extension en deux phases, une phase acquise et une phase à 15 ans, toujours sur votre gauche. Cette extension est revue dans le but de préserver les valeurs agricoles et paysagères et de prendre en compte les contraintes liées au terrain. Une partie du secteur pourra être affectée en zone à bâtir dans un délai de 15 ans, à condition que le secteur attendant ait été construit et que les besoins soient toujours avérés.

Troisième exemple, l'exemple du camping. La proposition initiale était d'implanter un camping à proximité de la centralité du Châble et du HUB de Curala. Cette implantation est revue. La population a relevé l'impact important de ce nouvel équipement sur des terrains préservés présentant d'importantes qualités paysagères et agricoles. De potentiels conflits d'usage liés à la proximité des équipements scolaires ainsi que des enjeux d'accessibilité ont également été identifiés. Donc, une étude complémentaire est réalisée afin de définir un nouvel emplacement pour ce camping, équipement touristique important fournissant une alternative aux offres existantes.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ?

28. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire

Vaudan Julien : Au point suivant, le centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire.

Gay Pierre-Yves : Par rapport au centre sportif, dans cette information, on va répondre en partie, on parlait avant du postulat qui a été accepté, dont une partie concernait l'espace aquatique prévu en remplacement de la piscine, les piscines extérieures qui sont en construction au centre sportif. Il y aura en partie une réponse déjà apportée à ce postulat dans cet élément-là. Quelques informations par rapport à l'évolution du bâtiment détente en construction actuellement. On a noté 80, mais c'est 85% du budget consolidé par les appels d'offres à ce jour.

A ce jour également, pas de recours sur les différentes adjudications, donc le planning aussi évolutif. Vous savez que les travaux vont bientôt reprendre au niveau de la saison. Le planning est entièrement sous contrôle et suivi avec une ouverture

évidemment planifiée sur 2028, mais ne demandez pas le mois exact, je ne pourrai pas vous le dire.

Au niveau de l'exploitation, la validation du modèle d'exploitation par le Conseil municipal doit intervenir. Courant avril, un gros travail a été fait à ce niveau-là. Au niveau de l'étape 3, une définition du programme de cette étape 3. Qu'est-ce qu'on va vouloir mettre dans ce programme de l'étape 3 avec aussi l'organisation d'une démarche participative avec les différentes commissions du Conseil général et les différents acteurs du tourisme et faitière est en définition actuellement et organisation. Concernant la zone aquatique provisoire qui est appelée à remplacer pour 2 ans les piscines extérieures qui sont en travaux, vous avez un plan général de ce qui va venir depuis cet été, donc la zone chantier en rose avec la zone d'accueil que vous avez en vert et puis en vert plus foncé, la zone ludique. Cette zone ludique qui est composée de : un terrain de beach-volley, à la place du deuxième terrain de beach-volley actuel, une piscine à bassin aquatique de 10 mètres sur 20 par 1 mètre 20. Avec un espace de nage confortable et sécurisé tel que présenté sur ce graphique vers le jour et un contrebas, si je puis dire, l'espace ludique pour les enfants de 10 mètres sur 10. Voilà ce qui est prévu et qui correspond aussi à la réponse à une partie du postulat qui a été déposé.

Le budget total annuel pour ce projet s'élève à 180'000 francs. Calendrier d'exploitation, je vous fais grâce du détail, vous l'avez à l'écran, que ce soit le montage, l'ouverture au public et le démontage de la structure. On démonte la structure malgré le fait qu'elle est là l'année d'après. Les horaires d'ouverture, vous les avez également à l'écran. Au niveau des tarifs, tarifs idem maintenus à ce qui est actuellement fait sur cette structure provisoire.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet du centre sportif ?

Martin Sacha : Je voulais remercier le Conseil communal d'avoir travaillé sur une solution aquatique pour le centre sportif. Donc merci de tout cœur pour avoir pris en considération le postulat. Et puis après juste une petite remarque, 70'000 francs finalement sur la gouille en plus des 170'000, c'était une petite enveloppe qu'on aurait pu aussi envisager dans l'enveloppe globale. Merci.

Vaudan Julien : Voilà, merci.

29. Projets Curala, St-Marc et Probé

Vaudan Julien : On passe au sujet suivant, il s'agit d'un point sur Curala, St-Marc et Probé

Gay Pierre-Yves : En introduction, cette zone élargie englobe différents éléments et projets situés sur les secteurs de Curala, de Saint-Marc et de Probé, afin de disposer d'une vision d'ensemble et de mener une réflexion globale sur les différents aménagements. Il y a une présentation qui vous est présentée avec aussi une prise de décision du Conseil municipal sur certains sujets. Alors qui de mieux pour faire cette présentation que notre directeur opérationnel ATCM Cédric Felley à qui je passe la parole pour cette présentation.

Felley Cédric : Bonsoir à tous. Notre base de travail au niveau des projets pour l'ATCM, c'est le plan des équipements du Châble. Donc, on a un certain nombre de projets qui sont inclus dans ce plan des équipements de Châble, notamment le projet

Curala, le hub de transport, l'école, la salle de gym, différents parkings, les infrastructures sportives, la gouille des Vernay, les circulations, transports individuels motorisés, ainsi que la voie verte. On a différents projets qui sont à différents stades d'études mais dans le cadre de ces projets, on a certains éléments qui impactent d'autres projets.

Je pense par exemple dans le grand projet Curala, sachez que dans ce cadre de ce grand projet, on a l'obligation de supprimer le niveau, moins 2 du parking. La suppression de ce niveau, moins 2 du parking a un impact important sur le nombre de places disponibles sur le site. Et puis, la question qu'on se pose, c'est comment on peut commencer ce manco de places ? Au niveau des infrastructures sportives, le Conseil général a refusé l'entrée en matière sur la demande de crédit.

On a la modification partielle de plan de zones concernant la gouille des Vernay où on veut créer une zone de détente et de loisirs avec des impacts potentiellement sur certains éléments du Chablé. Le projet de la maison de la sécurité qui a été mis en stand-by par la commission santé et sécurité publique. Et un problème d'accès au quartier de Souvelaz. Pour essayer d'avoir une vision en tenant compte de ces différents éléments, on a, depuis le début de l'année, réalisé quelques études de faisabilité.

Le but de ces études de faisabilité qui vont vous être présentées ce soir n'est pas de faire une étude architecturale mais une étude technique au niveau du programme. Les éléments que vous allez voir ne sont pas des plans de vente. Des plans qui permettent au Conseil municipal de se prononcer et de prendre des décisions qui sont stratégiques sur le devenir de ces projets. Il n'y a donc pas d'étude architecturale. Les volumes qui sont présentés, on est vraiment sur une étude technique. Depuis le début de l'année, on a fait faire une étude de faisabilité sur le parking St-Marc et sur la salle de gym avec comme objectif de définir le nombre de places de parc acceptable sur le site de St-Marc. Il y a une étude de faisabilité qui a été faite au niveau d'un parking de délestage que je vais vous présenter avec de nouveau le même objectif. Définir le nombre de places acceptables sur la parcelle qui avait été imaginée pour ce parking de délestage.

On a une étude de faisabilité pour l'école de Probé. L'objectif de cette étude spécifique, c'est de s'assurer que le site de Probé puisse accueillir le programme qui est envisagé pour l'école. Ensuite, on a une dernière étude de faisabilité qui est le hub de Curala. C'est une étude assez complexe avec comme objectif principal de voir l'impact sur le projet de Curala et le phasage des travaux en tenant compte d'un élément important, c'est que TéléVerbier veut remplacer la ligne Le Chablé-Verbier par un télécabine 10 places.

La première étude que je vous présente, c'est l'étude de parking de délestage. La situation de ce parking est imaginée sur l'ancienne déchèterie ainsi que sur l'ancienne halle à copeaux, bâtiments qui ne sont plus utilisés à leur usage puisqu'ils ont été remplacés. L'idée de ce parking de délestage est de créer un parking qui peut faire office de délestage mais qui sert également au niveau du site. On a vu qu'on est en train de modifier le projet de la gouille à Vaudan, la gouille des Vernay, pour la rendre accessible au public.

Il faudra bien qu'on puisse y accéder, respectivement qu'on ait des places de parc pour accéder au site. Il y a aussi une volonté, si vous avez analysé les plans guide, de développer l'ensemble du site par des mises en zone artisanale. On peut imaginer que ce parking de délestage y soit à multi-usage. Pendant les périodes plutôt de week-end, on fait office de parking de délestage pour le site du Chablé et puis pendant la semaine, il permet d'accueillir par exemple des employés qui travaillent sur le site,

ce qui permet de libérer certaines surfaces qui seraient occupées par des places de parc.

Cette étude de faisabilité a été menée par le bureau FIMA et LBI. Ils ont étudié, sur la base du parcellaire et des contraintes de la parcelle, différentes variantes de parking, une qui est plutôt orientée parallèle à la dranse, l'autre qui est plutôt orientée parallèle à la route. L'objectif, comme je vous l'ai dit au départ, est de définir le nombre de places qui peuvent être acceptables sur cette parcelle. Donc, les résultats ont été présentés au Conseil municipal, il y a maintenant quelques semaines, avec différentes options.

En fait, là, je vous mets un peu les deux extrêmes qu'on peut imaginer avec un parking silo qui peut à peu près accueillir 80 places sur un étage et puis qui pourrait être construite en fonction du nombre d'étages qu'on empile, il pourrait accueillir entre plus de 250 et puis près de 600 places.

La deuxième étude de faisabilité qui a également été portée par le bureau FIMA, elle portait sur le parking S-Marc et la salle de gym double. Donc ça, je rembobine, on est sur le plan des équipements du Chable, il y avait imaginé en fait, sur le parking actuel de St-Marc, une salle de gym double et un parking silo. Très rapidement, Olivier Filliez est arrivé avec un problème.

Ça veut dire qu'à droite, vous voyez le volume d'une salle de gym double en gris et puis à gauche, avec un trait de Stabilo, une proposition de parking qui vient rapidement contrainte par la distance aux routes, l'espace réservé aux eaux, etc., avec un gros impact au niveau de son implantation. Sur le site de St-Marc, respectivement une énorme proximité avec le skate parc et la salle où nous nous trouvons. Plus on tire le parking vers les abattoirs actuels, plus on contraint les possibilités de réaliser des places de parc.

Dans ce cadre, il y a une demande qui a été faite à la commune de pouvoir ouvrir le champ des possibles.

Et de réfléchir en tenant compte de l'ensemble du site, en sachant qu'on a un projet d'infrastructures sportives, on a une école, on a une salle de gym double, on a un parking qu'on aimerait en fait localiser sur cet endroit. Olivier est arrivé avec une proposition. Juste pour information, il a également tenu compte, dans le cadre de son analyse, des éléments qui sont un petit peu hors périmètre. Comme la situation des arènes, respectivement le camping, des éléments qui étaient mentionnés sur le plan guide. Je me suis permis de mettre une petite croix sur le côté camping et route de contournement qui ne font pas partie tout à fait du périmètre. La proposition du bureau FIMA, c'est vraiment d'ouvrir le champ des possibles sur l'ensemble du site et une des propositions qui a été faite, il y en aura certainement d'autres.

C'est de dire, gardons l'espace Saint-Marc pour accueillir un parking silo et faisons une réflexion sur l'ensemble du site. La proposition était de faire pivoter le terrain de foot d'environ 90 degrés, de déplacer les tennis et puis les locaux de la belle boule en rive droite de la dranse côté Probé et de dégager une surface. Entre l'Espace Saint-Marc et le terrain de foot qui peut accueillir la future école, la salle de gym double, l'UAPE et potentiellement les infrastructures sportives avec des possibilités de mutualisation des programmes, par exemple les vestiaires du foot qui peuvent être les mêmes que les vestiaires de la salle de gym.

En termes de volumétrie, voilà ce que cela pourrait donner.

Comme je vous l'ai dit, ce ne sont pas des plans de vente, on est vraiment sûr de la faisabilité. L'objectif, c'est de s'assurer que ça passe en termes de volume et le programme sur les parcelles qui sont envisagées. Olivier a quand même fait ce qu'on lui a demandé. Il a analysé les possibilités de construire un parking sur le site de St-Marc actuel, le parking qui est juste à votre droite. Avec comme objectif de définir le

nombre de places de parc envisageable. Il y a plusieurs éléments, plusieurs variantes qui ont été formalisées avec des implantations qui sont plus ou moins grandes et forcément un nombre de places de parc qui varie en fonction du nombre des tâches qu'on va y mettre.

Donc, on passait de mémoire d'à peu près de 400 places au minimum ou 450 places jusqu'à 650 places pour un bâtiment de 4 étages.

La dernière étude de faisabilité, elle porte sur le site de Probé, c'est une étude qu'on a commandée au bureau Savioz Fabrizi, objectif s'assurer que. Le programme qui est envisagé de la commune concernant l'école et la salle de gym double passe sur le site actuel de Probé qui se situe en zone d'intérêt public. Le bureau a travaillé à une échelle un petit peu plus fine, parce qu'on est un peu plus contraint qu'en rive gauche de la dranse, pour s'assurer que les éléments passent.

La réponse du bureau est que oui, ça fonctionne. En violet, vous voyez la salle de gym double. En beige brun, la partie UAPE et puis en vert, vous voyez l'école, avec en vert légèrement plus clair au dernier étage, le programme qui est envisagé pour une extension. Entre les deux volumes, il y aurait eu tout ce qui est cours de récré, en sachant qu'il y a encore d'autres espaces qui peuvent être utilisés dans la partie cours de récré, un peu en dur, et puis encore d'autres espaces très proches qui peuvent être utilisés hors de ce périmètre.

La dernière étude qui est en cours, c'est une étude de faisabilité pluridisciplinaire sur le site de Curala, même concernant le HUB. Comme je vous l'ai dit précédemment, cette étude est complexe. Elle vise à s'assurer de la plausibilité de la construction du hub en termes de sécurité des utilisateurs. La deuxième partie de l'étude sera là pour une planification de la construction de ce hub.

C'est une planification qui est extrêmement compliquée en tenant compte du changement de la ligne de télécabine. Une des contraintes importantes dans le cadre de ce remplacement, c'est que TéléVerbier veut aller vite. Il imagine un remplacement de la ligne pour 2030, donc c'est demain. Un remplacement qui doit se faire impérativement sur une saison d'été. On ne peut pas imaginer passer une saison d'hiver sans cette ligne.

Donc voilà ces contraintes qui sont données maintenant aux mandataires pour établir le côté volumétrique de ce hub en intégrant la nouvelle ligne de télécabine et puis le phasage d'une planification fine en termes de travaux. L'objectif de ce hub, c'est de lier de manière confortable l'ensemble des moyens de transport qu'on a sur le site de Curala. Cela veut dire la gare TMR. Le niveau des parkings actuels qui accueillera également un parking dans le futur et tous les liens vers la mobilité douce, la gare routière qui situera sur la gare du train dans le futur et la future ligne de télécabine.

L'objectif de ce hub est d'utiliser des systèmes de rampes inclinées motorisées, comme on les retrouve dans les centres commerciaux, et de pouvoir circuler de cette manière entre la gare et le point O, cela veut dire le départ de la télécabine, en ayant à disposition à l'intérieur de ce volume de construction des surfaces. Le type commercial qui puisse répondre à ce genre d'endroit, le même principe qu'on retrouverait sur la gare de Sion ou la gare de Lausanne, on aurait un endroit où on retrouverait des commerces pour faire vivre ce hub. Tout à gauche, en noir, vous avez la gare du train et puis vous avez ces éléments de rampes qui vont permettre de circuler à travers les niveaux de manière confortable. Maintenant, attention, le remplacement de la ligne de télé, elle implique.

Un changement de volume énorme du bâtiment de Curala existant. On parle d'une surélévation d'environ 10 mètres pour pouvoir accueillir au niveau du départ actuel les nouvelles cabines 10 places qui sont beaucoup plus hautes. Une augmentation

du quai de chargement actuel pour pouvoir rentrer à niveau dans les cabines 10 places. Et puis ces grosses cabines 10 places, il faut qu'on les stocke.

La seule possibilité pour les stocker. Vu l'implantation de ces éléments-là, c'est sur le toit. Maintenant, ça, c'est la possibilité qui est transmise par les constructeurs à TéléVerbier pour pouvoir remplacer en fait ce bâtiment, cette ligne de télécabine. Donc, on parle d'une dérivation par rapport aux bâtiments existants d'environ 10 mètres.

Comme je l'ai dit au départ. Là, on n'est pas sur une étude architecturale. On a pris les hauteurs des constructeurs, on a fait des extrusions de volume pour voir ce que ça donnait. Ça s'arrête là, c'est tout ce qui a été demandé au niveau de l'architecte. Il n'y a pas de concept architectural, il n'y a pas de matérialisation qui est envisagée. Ce n'est pas l'objectif de l'étude de faisabilité.

On est vraiment sur une étude technique. Ces différentes études, comme je l'ai dit au départ, ont été présentées au Conseil municipal, il y a quelques semaines. Sur cette base, celui-ci a validé quelques grands principes la semaine passée, donc le 24. Notamment, il a défini le nombre de places de parc de stationnement à Saint-Marc. Il les a fixées à 440.

440, ça représente 110 places par étage, voire un parking de 4 étages. Il a fixé à 320 places environ, le nombre de places de stationnement à Profray. Nous avons reçu le même principe, un parking de 80 places multipliées par 4 étages. En termes de places de parc et d'impact sur les sites, les proportions qui ont été validées sont assez intéressantes.

Elles signifient que pour le site du Châble, ça veut dire les sites de Curala, Probé, St-Marc où actuellement on a des places de parc, il n'y a aucune augmentation de places de parc dans le futur. Y compris en tenant compte du projet Curala, donc on est au statu quo en tenant compte du projet Curala, ça veut dire pas de nuisances supplémentaires en termes de circulation en lien avec le projet Curala et sur l'ensemble des sites Curala, Probé, St-Marc et Profray. En tenant compte du parking de délestage, on a une augmentation de 90 places de stationnement public, donc à disposition finalement des journées skieurs. Les manifestations, etc., donc on augmente le nombre de places de parc.

Gay Pierre-Yves : Sur la base de ces études, le Conseil municipal a donc validé la réalisation d'un concours pluridisciplinaire sur les sites de Probé et St-Marc, en ouvrant le champ d'études par rapport à ce concours, en incluant la future école, la salle de gym double, le parking, les infrastructures sportives, l'organisation des accès à Probé et Souvelaz, comme cela a été mentionné avant, la renaturation des rives de la Dranse, le déplacement des arènes, toute la question de gestion de mobilité et puis une coordination avec le projet Curala. Le but, c'est vraiment de s'appuyer sur les rives de la Dranse comme colonne vertébrale du projet et clairement, c'était une volonté aussi du Conseil municipal d'ajouter dans le cahier des charges de ce concours, le fait de prioriser la réalisation de l'école et de la salle de gym double.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour cette présentation très complète. Est-ce qu'il y a des questions ? Il y a beaucoup de choses à étudier.

Rossier Gaëtan : On voit que ces projets, ça demande quand même beaucoup de travail, beaucoup de contraintes aussi, déplacer des terrains de foot, déplacer des arènes. Est-ce que le projet de transformer l'école actuelle ou agrandir a été étudié ou pas ? Tout ça ne pourrait pas se faire sur l'emplacement de l'école actuelle.

Gay Pierre-Yves : Alors, bien entendu que les études pour la réhabilitation et la conservation de l'état actuel de l'école ont été faits. Il y a une question aussi de programme par rapport à la situation des écoles, des besoins qui ne correspondent pas et ce n'est absolument pas faisable sur le site, sans parler effectivement de tout ce qui est contrainte matérielle. Mais déjà au niveau du programme, c'est totalement injouable. Donc, c'est pour ça aussi qu'on doit avancer rapidement et c'est ce qui sera mentionné dans le cahier des charges avec cette école, que ce soit à Probé ou en rive gauche, rive droite, le concours, on verra les résultats des différents projets, mais on doit avancer rapidement. Je pense à quelque chose qui est super attendu par le Conseil général et par la population.

Rossier Gaëtan : Mais vous attendez quoi par programme ?

Gay Pierre-Yves : Par rapport au nombre d'élèves, par rapport aux classes, par rapport à tout ça.

Rossier Gaëtan : Parce que le terrain actuel, il n'est pas assez grand ou bien je ne sais pas. Et puis pourquoi une salle de gym double, si on a besoin d'une salle de gym double au Chable ? On en a déjà une dans chaque village.

Gay Pierre-Yves : Alors, c'est clair que c'était une question où le Conseil a dû se positionner. Il y a aussi eu forcément des préavis de différents secteurs, dicastères et autres, entre autres que ce soit jeunesse, que ce soit CTS par rapport aux besoins aussi de société ou bien autres. Et puis clairement, le Conseil municipal s'est positionné pour une salle de gym double par rapport aux besoins futurs de cette salle.

Vaudan Julien : Merci beaucoup oui.

Farquet Sarah : Sarah Farquet, j'ai juste une question Pierre-Yves Gay, c'est où Souvelaz parce que je suis bagnarde mais...

Gay Pierre-Yves : Il y a le projet Manenti-Farquet qui est au bout et il y a le projet Luisier juste après l'arène.

Farquet Sarah : Ah okay.

Gay Pierre-Yves : Projet pour lequel on doit absolument trouver un accès.

Vaudan Julien : Je te rassure, je viens de Montagnier aussi et je ne savais pas que ça s'appelait Souvelaz. Comme ça, tu n'es pas seule. Merci beaucoup. Y a-t-il encore des questions ?

Monnard Delphine : J'ai une question par rapport au plan de zone et à la modification. J'ai peut-être mal vu mais il ne me semblait pas l'avoir vu à l'agenda dans le fait qu'on devait valider sa potentielle modification et je me demandais ce qui nous est présenté là, si ça implique des modifications du plan de zone.

Gay Pierre-Yves : Les zones qui sont concernées par ces différents projets sont en zone d'intérêt public. Donc, le concours peut être lancé et, pour ce qui est prioritaire à l'école, notamment les salles de gymnastique, les travaux pourront débiter dès que le projet aura été validé.

Besson Félix : Dans le projet Curala de base, on devait justement se prononcer sur un plan d'aménagement partiel, mais plutôt pour la partie justement pour enlever des zones d'intérêt public, ça c'est toujours d'actualité, enfin pour l'instant la zone privée, elle ne change pas ?

Gay Pierre-Yves : La révision partielle concernant Curala est toujours évidemment d'actualité et avance et va revenir vers le Conseil général au plus vite.

Vaudan Julien : Très bien, merci beaucoup.

30. Fondation communale du logement d'utilité publique

Vaudan Julien : Nous continuons avec la fondation communale du logement d'utilité publique.

Gay Pierre-Yves : Voilà, je garde la parole pour vous donner une information par rapport à cette fondation communale du logement d'utilité publique, très attendue, qui est maintenant totalement opérationnelle étant donné qu'elle a été enregistrée au registre du commerce ce 20 mars.

Il y a déjà eu des informations en commission par rapport aux membres de ce qu'on appelle la FCLUP, donc la Fondation Communale du Logement d'Utilité Publique, dont le président est Monsieur Nicolas Mettaz, je ne vous fais pas tout le CV, certains le connaissent, ancien président d'Evionnaz et ancien responsable du service du développement territorial au niveau du Canton du Valais qui en assume donc la présidence.

Blaise Carron en est un membre qui est originaire de Versegère, domicilié à Berne, qui est une, j'ai envie de dire une poiture au niveau spécialiste en droit de bail et ainsi qu'en droit de construction et d'immobilier, qui est également professeur à l'université de Neuchâtel, qui a le double avantage d'apporter un ses compétences et son regard extérieur mais 2 aussi son intérêt étant originaire de Versegères.

Autre membre du Conseil de fondation donc qui va gérer la fondation d'utilité publique, Monsieur Pascal Magnin qui nous a accompagné dans la réflexion depuis quelques années maintenant, réflexion et la mise en place de cette FCLUP qui est responsable Romandie du logement suisse, logement suisse auquel la fondation va s'affilier et qui sera un appui certain par rapport à ce Conseil de fondation et les deux membres, François Veuthey et votre serviteur qui représenteront la commune dans le cadre de cette fondation.

L'assemblée générale constitutive, donc signature des actes, a eu lieu. Les prochaines étapes concrètes, l'affiliation à Logements Suisses, comme je vous ai causé avant, et la première séance concrète de travail de la FCLUP aura lieu demain, avec comme objectif et premier projet de pouvoir démarrer rapidement avec un premier projet en l'occurrence sur les terrains de Médières.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour ces informations. Est-ce que vous avez des questions ?

31. Mesures de sécurité incendie

Vaudan Julien : Point suivant et avant dernier point, mesures de sécurité incendie.

Moulin Bruno : Alors, aujourd'hui, ça fait quatre mois jour pour jour que le terrible drame de Crans-Montana s'est produit. Pour la défense incendie, il y aura un avant et un après Montana. En préambule, je voudrais porter à votre connaissance que dès la catastrophe, une task force a été instaurée au niveau communal. Elle a pour but de coordonner les réponses et les questionnements à la population, aux établissements tels que bars, hôtels, commerces, restaurants, aux responsables d'école, EMS ou autres établissements, ont aussi été amenés à gérer la communication et de suivre la mise en œuvre des recommandations faites par le Département de la sécurité, du conseiller d'Etat Ganzer et de l'Office cantonal du feu de Madame Noth-Ecoeur. Cette task force fonctionne toujours à ce jour. D'ailleurs, la prochaine séance aura lieu demain matin et elle fonctionnera jusqu'à retour à une situation normale. Pour vous faire un état de la situation actuelle, on a procédé au recrutement d'une personne pour remplacer un départ à la retraite, ce qui mène à 4 le nombre de chargées de sécurité.

On a donné des mandats externes à 2 entreprises. On a mandaté 2 entreprises, BTE de Stéphane Pillet et ECOfire de Samuel Cheseaux pour effectuer les contrôles des bâtiments qui sont un peu plus complexes. 17 mandats ont été donnés à chaque société, ce qui permet que la société qui fait le contrôle n'ait pas la société qui a fait une assurance qualité. On sait que ces entreprises sont très demandées. On a eu la chance par bonne relation de pouvoir quand même les mandater.

A la demande du Canton, on a envoyé un formulaire d'autocontrôle à tous les établissements publics. A ce jour, 75 établissements ont répondu. On a relancé. Les établissements qui n'ont pas donné signe de vie ou de réponse, il y a 31 relances qui ont été effectuées. On a fait des contrôles spontanés des établissements, il y en a eu un qui a été fait de suite au début janvier, qui était juste un passage dans l'établissement. Par contre, 19 établissements ont été contrôlés sur 2 soirées.

Et cela en collaboration avec la police municipale. Suite à ces contrôles, deux établissements ont été fermés lors du premier contrôle, ils ont été fermés pour la soirée et d'autres contrôles sont planifiés. On a effectué des formations en prévention incendie, donc ça c'est le CSI des Combins, c'est les pompiers qui donnent ces cours. 29 cours ont déjà été donnés depuis le 1er janvier, 15 autres cours sont planifiés, ce qui fait qu'à peu près 350 personnes ont été formées pour une trentaine d'établissements.

Par exemple, tous les élèves de première du cycle d'orientation ont suivi cette formation. Cette formation a pour but de donner les bonnes pratiques au moment d'un feu qui se déclare. Cela explique ce qu'il faut faire et ils expliquent aussi l'utilisation des moyens d'intervention. Au niveau de la communication, donc plusieurs pages web. Au sujet de la prévention à l'incendie ont été mises en ligne sur le site internet de la commune.

C'est très intéressant, ça peut être vraiment très utile. On a eu des séances avec le 5 février, il y a eu une rencontre qui a été organisée entre l'office cantonal du feu et les autorités politiques des grandes villes et des stations touristiques.

Le 11 février, une rencontre entre l'OCF et les chargés de sécurité communaux. Dont sont ressorties 220 questions auxquelles l'OCF a répondu.

Il y a également eu une rencontre entre la commune et la société des hôteliers et cafés restaurateurs de Verbier pour répondre à leurs interrogations.

Le 13 mars, une rencontre entre la commission du Conseil général. Pour faire le point et répondre à leurs questions et le 23 mars sur invitation de la Fédération valaisanne des communes, une rencontre avec l'OCF et tous les présidents des communes ainsi que les conseillers en charge de la sécurité.

Il y a eu la révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels, la LPUN, qui doit commencer. Louis Ernest, le directeur opérationnel du dicastère, a été invité par l'Office cantonal du feu à participer à ce groupe de travail, ce qui peut être vraiment intéressant pour remonter les problèmes de la commune. En organisation interne, on a priorisé les contrôles des établissements publics présentant un risque accru qui était plus ou moins évalué à une trentaine. Ces établissements ont été contrôlés où des contrôles sont prévus.

En plus de cela, il y a tous les contrôles usuels que doivent effectuer les charges de sécurité, donc les bâtiments communaux, les écoles. Les installations thermiques, c'est-à-dire les cheminées, les feux, les poêles, aussi les manifestations, les autorisations de construire et également les permis d'habiter. Vous voyez que les charges de sécurité ont beaucoup à faire. Ils ont été pas mal secoués ces derniers temps par ce qui est arrivé. Je les remercie vraiment pour leur engagement ainsi que l'engagement du CSI et des pompiers. On peut aussi souligner que l'on a la chance d'avoir un président qui a des connaissances en la matière et qui a pu intervenir auprès du Canton pour faire remonter des problématiques. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci. Est-ce que vous avez des questions ?

Oreiller Marie : J'ai juste une question en fait, quels sont les critères qui servent à établir la jauge pour les établissements ?

Moulin Bruno : Ce sont les normes fédérales, donc il y a la largeur des portes, le nombre de places assises, la longueur des voies de fuite, le sens d'ouverture des portes. Ce sont des normes fédérales, on ne peut pas les adapter. Pour quelques centimètres, on peut faire des exceptions, mais en tout cas, ce n'est pas le chargé de sécurité qui va dire qu'on peut déroger à ces normes.

Oreiller Marie : Ce n'est pas par rapport au m2.

Moulin Bruno : Oui, aussi bien sûr, mais il y a tant de personnes dedans, mais si la porte s'ouvre dans le sens inverse de la fuite, c'est 20 personnes. Voilà, et puis si elle fait 90 centimètres ou je ne sais pas, moi, je ne connais pas ces nombres, ce n'est pas moi le spécialiste, je ne sais pas peut-être que Fabien Sauthier pourrait donner son avis puisqu'il est spécialiste, je vais lui passer la parole.

Sauthier Fabien : Sur la question des surfaces, c'est clair, on peut avoir une salle comme celle-ci, on met 1'000 personnes, mais s'il n'y a pas toutes ces sorties de secours, on ne peut pas mettre 1'000 personnes. Donc, les sorties de secours, le nombre de mètres, si on veut bien de sorties de secours, donne la capacité intérieure. Par contre, si vous avez un petit local où on peut mettre 25 personnes serrées et qu'on a 6 sorties, ça ne va rien changer. Quand ils parlent de 20 personnes, c'est qu'on peut avoir un restaurant qui peut contenir 50 personnes, mais s'il y a la porte de secours qui s'ouvre à l'envers, c'est 20 personnes autorisées. Mais je vous dis franchement, si on le fait à fond, il y a pas mal d'établissements en Valais qui seraient fermés.

Oreiller Marie : Un établissement qui avait 400 personnes, il aurait besoin d'avoir combien de sorties de secours ?

Oreiller Marie : Non, mais un établissement, ça veut dire qu'avant il arrivait à mettre 400 personnes, donc il y a un certain nombre de m2.

Sauthier Fabien : Non, mais ce n'est pas qu'avant et après, c'est que si on peut mettre 400 personnes, c'est parce que la salle, elle permet de mettre 400, mais si on n'est pas sûr d'avoir les sorties de secours qui vont avec ces 400 personnes, peut-être qu'il y en avait que 200 qui pouvaient y aller.

Oreiller Marie : Il faudrait combien de sorties de secours, c'est juste pour avoir un chiffre.

Sauthier Fabien : Le nombre de mètres, je n'ai pas ça juste dans la tête, mais dans un local, on peut avoir, par exemple, où on met 100 ou 200 personnes, il faut avoir un minimum de 2 sorties de secours en plus, il ne faut pas qu'elles soient une à côté de l'autre, qu'elles soient de chaque côté, un minimum de 90 centimètres, après une autre, on peut en avoir une de 120, mais c'est le nombre de mètres qui fait le nombre de personnes. Voilà, mais soyons clairs. L'ordonnance qui est en Valais est plus stricte que le reste des cantons. Aujourd'hui, ce qui est compliqué, c'est que vu le drame qui s'est passé, le travail qui a été fait en 2025, parce qu'au mois de décembre 2025, le canton était prêt à sortir des nouvelles règles pour dire qu'on espaçait les contrôles. Aujourd'hui, vous voyez, le canton a un peu le souci de dire. On va se passer les contrôles avec ce qui s'est passé alors qu'à Berne ou à Zurich, pour certaines choses que nous on doit faire chaque année, ils le font chaque 5 ans, voire chaque 10 ans. Maintenant, le travail est plutôt sur les objets, c'est-à-dire un dansing en sous-sol, c'est compréhensible que chaque année on doit le contrôler. Par contre, un bâtiment qui est au rez-de-chaussée avec peu de risques d'incendie, ce sera peut-être chaque 5 ans et ces bâtiments-là, ils auront un contrôle. Je dirais que le but, c'est de mettre plus de responsabilités aux propriétaires ou à l'exploitant qu'à la commune.

Vaudan Julien : Merci pour ces précisions, c'est un domaine très technique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Très bien, nous passons aux divers.

32. Divers

Vaudan Julien : Il y a quelques points dans les divers, on commence par la place de l'Hermitage.

Gay Pierre-Yves : Voilà, on ne va pas rallonger plus que tant quelques informations rapides concernant 3 points.

Le premier point, effectivement, place de l'Hermitage, comme communiqué au CG via Teams, le 6 février, le projet a été déposé à la Commission cantonale des constructions et mis à l'enquête publique du 6 février au 9 mars 2026. Par rapport à ce projet-là, à cette mise à l'enquête, huit oppositions ont été transmises à la commune par la Commission cantonale des constructions et ces oppositions sont en cours de traitement.

Concernant le centre culturel de Verbier, comme communiqué également au CG via teams le 12 février, la modification partielle du plan de zone a été soumise à l'information publique du 16 février au 20 mars. 4 observations, on parle d'observations par rapport à une information publique et non pas d'opposition. 4 observations reçues, elles sont également en cours de traitement. Pour rappel, le Centre culturel intègre un projet hôtelier. Le Conseil municipal a validé le processus

de sélection d'un investisseur exploitant. Ça va être lancé ces prochaines semaines. Et pour rappel, une information plus précise par rapport à ce process vous sera communiquée sur le plénum du mois de juin.

Dernier point à porter en information, comme toujours, au CG via teams le 26 février, il s'agit en l'occurrence d'un dossier de longue haleine qui est la modification partielle du plan de zones concernant l'Artisier était indispensable pour assurer la continuité de l'exploitation de la carrière. Certes, la carrière doit être exploitée avec un volume modeste mais cette exploitation va permettre la mise en valeur de la pierre de Vollèges. Cette modification partielle a été adoptée par l'assemblée primaire de Vollèges en décembre 2019 mais suite à l'éboulement de mars 2020, il a fallu adapter le dossier.

Ce dossier d'aménagement du territoire qui est conforme au niveau technique a été validé par l'ensemble des services cantonaux. Il y a eu des questionnements par rapport à la procédure par le SAIC, qui est le service des affaires intérieures et communales, qui, dans la procédure, voulait entériner une décision de 2019 avant la fusion. Le SAIC a décidé, dans une procédure quelque peu particulière mais néanmoins efficace, de republier le dossier adapté pour avis informatif en février 2026. Afin également de garantir le droit des transports entendus qui soit respecté sur l'ensemble du dossier, finalement homologué tout en respectant la décision de 2019. Les signatures formelles ont été adaptées et transmises le 25 mars 2026 et puis on est en attente pour clore définitivement ce dossier, la signature du Conseil d'État, ce qui ne saurait tarder.

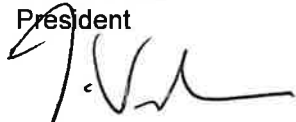
Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres points dans les divers ?

Alors, je vous propose de ne pas oublier que le 10 juin, ce sera à la salle polyvalente de Verbier pour notre prochain plénum sur les comptes. Je vous remercie tous, la séance est terminée.

La séance est levée à 21h36

Pour le Conseil général :

Julien Vaudan
Président



Emily Vaudan
Secrétaire



- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Rapports des commissions

Plénum du 10.12.2025

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1			Monsieur	Léger	Steve	1		
Monsieur	Amos	Guillaume		1		Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1			Monsieur	Marct	Gérald	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1			Madame	Marct	Valérie	1		
Monsieur	Besson	Félix	1			Monsieur	Martin	Sacha	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1			Monsieur	Melly	Alexis	1		
Monsieur	Bovsovers	Pierre-Henri	1			Monsieur	Michellod	Alain		1	
Monsieur	Brattef	Marius			1	Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Bruchez	Céline	1			Madame	Monnard	Delphine	1		
Madame	Bruchez	Sari	1			Monsieur	Moser	Oliver	1		
Monsieur	Bürcher	Patrice	1			Madame	Medlin-Beckhub	Nathalie			1
Monsieur	Carron	Fabien		1		Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Carron	Michel	1			Madame	Oreller	Marie	1		
Madame	Chevrier	Céline	1			Monsieur	Pasche	Benjamin	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1			Madame	Pembe Tornay	Colette Mlandabu	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1			Madame	Perraudin	Julian	1		
Madame	Daragon	Leila Solène	1			Monsieur	Picchio	Pauline	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	1			Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1			Monsieur	Sailen	Lionel	1		
Madame	Farquet	Sarah	1			Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Fellay	Fanny	1			Monsieur	Schranner	Malko	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			Monsieur	Terretaz	Cédric	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1			Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1			Monsieur	Troillet	Emmanuel	1		
Monsieur	Frossard	Alain		1		Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Gaillard	Christophe	1			Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André	1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Jelinek	Jan	1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1			Monsieur	Vaudan	Simon	1		

26

3

1

28

1

1

54

4

2

60

90%



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

INTERPELLATION

Article 29 : Interpellation

¹ Chaque Conseiller général peut, en dehors des séances du Conseil général, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général.

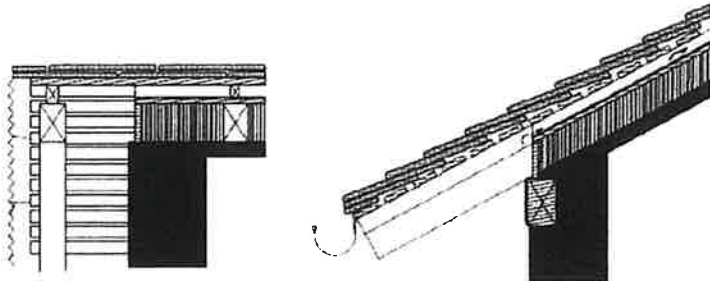
² L'interpellation, brièvement motivée, est adressée par écrit au Conseil municipal par le bureau du Conseil général, **au moins 30 jours** avant une séance plénière. Elle est jointe à la convocation de la séance du Conseil général.

³ L'interpellation doit être développée et une réponse doit y être apportée, en principe lors de la séance qui suit.

⁴ La discussion générale est ouverte après la réponse du Conseil municipal.

⁵ Au terme du débat, le Conseil général peut voter une résolution à valeur consultative.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	10.11.25
Auteur/e de l'Interpellation	Melly Alexis, commission ATCM
Sujet/titre	Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles
Description	Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Communal, Depuis plusieurs années, de nombreuses entreprises locales de couverture et de charpente ont tenté d'attirer l'attention du Service des constructions sur les difficultés techniques, économiques et esthétiques engendrées par l'obligation actuelle de laisser les ardoises visibles en avant-toit. Malgré ces démarches répétées, aucune adaptation des conditions n'a pu être obtenue. Face à cette impasse, il devient nécessaire qu'une intervention du Conseil communal permette une réévaluation objective et concertée de cette exigence.
	Détail explicatif selon le service des constructions 



Problèmes

Les professionnels de la toiture et de la charpente, unanimement, relèvent que le détail actuel :

- Empêche une évacuation correcte des eaux : l'absence de sous-couverture continue provoque des écoulements sur les façades, avec risques d'humidité et de dégradation du bois.
- Favorise les infiltrations : l'ardoise, matériau poreux, laisse passer l'eau et le gel sous certaines conditions, compromettant l'étanchéité.
- Alourdit inutilement les coûts : la mise en œuvre nécessite des ajustements complexes sur les chevrons, rallonge les temps de travail et augmente les dépenses de matériaux.
- Présente un risque de sécurité : des éclats ou fragments d'ardoises peuvent se détacher avec le temps et tomber sur les passants.
- Altère l'esthétique souhaitée : la jonction avant-toit / façade donne souvent un rendu inégal ou trop technique, loin du style traditionnel recherché.
- Engage la responsabilité des entreprises : en cas d'infiltrations futures, les artisans restent responsables des défauts, même lorsque le détail est imposé par la commune.

La liste complète des entreprises locales de charpente, de couverture et des techniques de la toiture ayant confirmé leur soutien à cette démarche figure en annexe, y-compris un rapport technique.

Un détail historiquement mal interprété

Ce type d'exécution ne relève pas d'un héritage patrimonial, mais d'une solution de fortune utilisée autrefois par manque de moyens techniques et financiers.

Il n'a donc pas vocation à être imposé comme référence esthétique aujourd'hui, alors que des solutions modernes permettent à la fois respect du patrimoine et qualité technique.

Proposition

Les entreprises locales proposent un retour au détail de toiture standard antérieur, comprenant :

- un lambris en avant-toit,
- une sous-couverture continue,
- une évacuation d'eau maîtrisée,
- et une intégration esthétique harmonieuse.

Ce système est plus fiable, plus économique et conforme aux normes SIA, tout en préservant la finesse du toit exigée par le règlement communal.

Question au Conseil communal

1. *Comment le conseil communal appréhende-il les problèmes techniques soulevés par cette condition et soutient-il les professionnels ?*
2. *Le Conseil communal est-il disposé à réexaminer sa pratique en concertation avec la Commission ATCM et les professionnels du secteur ?*
3. *Peut-il s'engager à présenter au Conseil général un rapport sur les conclusions de ce réexamen d'ici juin 2026 ?*



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

A remplir par le/la signataire :

Melly Alexis, ATCM

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

10.11.2025

date

Julien Vaudan

Signature



REPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

A L'INTERPELLATION ATCM du 10.11.25

Intitulée « Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles »

Contexte

Base réglementaire

En préambule, il est rappelé la teneur de la réglementation communale en matière de protection du patrimoine bâti, dont quelques extraits sont reproduits ci-après.

Les articles 38 et 98 RCCZ (secteur Bagnes), ainsi que l'article 78 RCCZ (secteur Vollèges), reprennent pour l'essentiel des dispositions similaires :

- La zone village est destinée à maintenir le caractère existant des villages. Sont encouragés : la protection, l'entretien, la rénovation des constructions existantes.
- Le Conseil municipal établi un inventaire et veille à la sauvegarde et à la mise en valeur des éléments caractéristiques par des directives, des dérogations, des mesures d'encouragement et au besoin d'expropriation de bâtiments.
- La couverture en ardoises naturelles est obligatoire dans le secteur Bagnes. Dans le secteur Vollèges, l'ardoise naturelle ou artificielle est obligatoire sur l'ensemble du territoire.

Historique du détail

Pour mémoire, les interpellants sont informés des raisons qui ont conduit l'exécutif communal à exiger ce type de détail constructif :

- Fusion de commune en 2021 : mise à jour des directives et adaptations des pratiques des anciennes communes à la nouvelle commune fusionnée.
- Protection du patrimoine : il s'agit d'une mesure permettant de réaliser la partie visible de la toiture selon une exécution, du moins visuellement, conforme aux techniques traditionnelles.
- Égalité de traitement : les objets échappant à la compétence communale (p. ex. objets classés en note 2 ou situations de conflit d'intérêts) se voyaient déjà imposer ce détail par l'autorité compétente, sur demande du Service immobilier et patrimoine (SIP).
- Accès aux subventions cantonales : l'octroi de certaines aides financières du canton est conditionné au respect de ce type de détail.
- Qualité architecturale des sites : cette exigence permet d'éviter la réalisation de toitures excessivement épaisses, peu compatibles avec les caractéristiques des sites bâtis à protéger.

Il faut toutefois admettre que la couverture en ardoises ne s'inscrit plus pleinement dans les techniques de construction contemporaines. Ce matériau implique en effet un certain nombre de contraintes structurelles, notamment en raison du poids important de la toiture.

À cela s'ajoutent les critiques formulées par les interpellants eux-mêmes : l'ardoise est un matériau poreux, susceptible de générer des débris et dont l'étanchéité est parfois jugée discutable.

Ces éléments amènent dès lors la question suivante : souhaite-t-on accepter de voir disparaître progressivement cette technique de construction et ce matériau ancestral, étroitement liés à l'identité bâtie du Val de Bagnes ?

La réponse à cette interrogation apparaît en grande partie évidente et relève, dans une certaine mesure, de la rhétorique. Il convient dès lors de revenir plus précisément au sujet qui nous occupe.

Avant d'introduire cette exigence constructive, le Service des constructions a mené, entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022, une démarche de consultation auprès de cinq entreprises de la région, dont certaines figurent dans la liste annexée à l'interpellation. Certaines de ces entreprises avait déjà pratiqué ce détail en 2002 à Champsec (maison Gard) ou en 2013 à Vollèges (maison Puippe).

Ces échanges ont abouti au constat suivant : le détail proposé a été validé par l'ensemble des entreprises consultées, à l'exception d'une seule, qui a exprimé certaines réserves sans pour autant s'y opposer.

Au vu des observations formulées, l'association Suissetec a été sollicitée en février 2022 afin d'obtenir un avis complémentaire sur cette question. Celle-ci a validé le principe du détail, moyennant la résolution de la problématique liée à la récolte des eaux de sous-toiture, en lien avec l'altitude (800 m). En résumé, en-dessous de 800m, le détail était jugé conforme par l'association professionnelle.

Règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

Un règlement a été élaboré afin de subventionner les plus-values provoquées par les mesures de protection du patrimoine, dont ce genre de détail fait partie.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement de subvention, plusieurs entreprises ont à nouveau été contactées en 2025 afin de discuter et de ré-évaluer l'impact financier de ce détail constructif, dans le but d'ajuster, le cas échéant, le niveau des subventions allouées. Malheureusement, aucune des entreprises sollicitées n'a donné suite à cette démarche.

Rappelons également que, dans un souci de favoriser les entreprises locales, le Conseil général a souhaité que ce règlement introduise un paragraphe relatif au choix des entreprises.

Constats préliminaires

Les éléments développés ci-dessus montrent bien qu'il n'a jamais été question d'un refus de dialogue : le Conseil municipal a toujours été favorable à la discussion. C'est d'ailleurs à l'issue d'échanges et de discussions avec plusieurs entreprises de la région qu'il a été décidé d'exiger ce détail.

L'interpellation met également, de manière sous-jacente, en cause le Service des constructions, en laissant entendre un manque d'échanges avec les professionnels. Il convient toutefois de rappeler que ce service est composé de professionnels du bâtiment (architectes et dessinateurs en bâtiment) et qu'il en va de même pour les groupes de travail « patrimoine bâti » chargés d'analyser les dossiers.

Il convient dès lors de relever que cette exigence n'a pas été imposée de manière unilatérale, mais qu'elle a été adoptée à l'issue d'une démarche concertée menée avec des entreprises locales ainsi qu'avec l'association professionnelle concernée.

Le fait que ce détail n'ait pas été réévalué à la suite de démarches de contestation intervenues après son introduction ne saurait dès lors être interprété comme un manque de soutien du Conseil municipal envers les entreprises.

De plus, les travaux concernés bénéficient de subventions et, dans la mesure du possible, il est en outre demandé qu'ils soient confiés à des entreprises locales, s'acquittant de la TPT, conformément à des conditions qui avaient précisément été souhaitées par le Conseil général.

Développement

Du point de vue de la technique

Quant à l'aspect technique à proprement parler, et afin de répondre aux interpellants sur ce point, il est rappelé qu'en 2022 l'association Suissetec avait été sollicitée par le Service des constructions. Par ailleurs, une analyse technique indépendante a été réalisée en 2026 afin d'actualiser les démarches réalisées en 2022 (annexe A).

L'analyse technique montre que l'application stricte des normes SIA aux toitures calorifugées impose des dispositifs constructifs qui augmentent sensiblement l'épaisseur des toitures et modifient la finesse caractéristique des avant-toits traditionnels.

Si la « piste 3 » permettrait théoriquement de rendre le détail conforme aux exigences normatives, elle entraîne des adaptations constructives importantes qui s'éloignent des principes vernaculaires.

Dans les secteurs à forte valeur patrimoniale, une telle approche conduirait à altérer l'expression architecturale des toitures traditionnelles. Dès lors, une application systématique de ce détail conforme apparaît peu compatible avec les objectifs de protection du patrimoine bâti. La priorité doit rester la préservation des caractéristiques constructives historiques et de l'image des toitures traditionnelles.

Sous l'angle patrimonial

Historiquement, c'est sur l'ensemble de la toiture que les ardoises étaient visibles depuis le dessous, car ces toitures n'ont jamais été conçues comme faisant partie de l'enveloppe thermique. En effet, les granges n'étaient pas chauffées ni isolées et, pour les habitations, les combles étaient froids. La ventilation naturelle de ces espaces ne nécessitait donc aucune sous-couverture. Il ne faut dès lors pas attribuer cette technique de construction à des raisons financières ou à un manque de moyens techniques.

Certaines toitures historiques en ardoises présentent aujourd'hui un âge largement supérieur à cent ans, soit 2 à 3 fois la durée de vie généralement admise pour ce type de couverture. Il est donc normal que le temps y laisse certaines traces. Ces constats ne permettent toutefois pas de conclure automatiquement à une inétanchéité des ardoises et une nuance doit être apportée à ce qu'affirment les interpellants.

Conformément aux principes généraux de conservation du patrimoine, les besoins contemporains, les avancées technologiques et l'évolution des modes de vie ne doivent pas conduire à faire des bâtiments patrimoniaux les victimes successives de chaque nouveauté, de chaque norme ou de chaque innovation technique. Cette manière d'appréhender le patrimoine reviendrait à le faire disparaître car plus aucune intervention ne serait respectueuse du patrimoine bâti, et cela ne concerne pas

uniquement les toitures, mais également d'autres exigences (p. ex. éléments de sécurité, prescriptions parasismiques, objectifs énergétiques, etc.).

Si les difficultés techniques devaient s'avérer insurmontables, l'application des principes de protection du patrimoine devrait conduire à privilégier la conservation des caractéristiques constructives traditionnelles. Dans un tel cas, le maintien d'un comble froid permettrait notamment de contourner les problématiques liées au calorifugeage, à la sous-couverture et à la récolte des eaux de sous-toiture.

Il convient dès lors de procéder à une pesée des intérêts et d'éviter une application strictement normative visant uniquement à rendre les combles habitables. Le choix de rendre les combles habitables relève en effet de volonté du constructeur. Les adaptations techniques nécessaires à ce choix doivent donc être assumées dans le cadre du projet, sans conduire à altérer les caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

En conclusion, après discussion avec le groupe de travail « patrimoine », le Conseil municipal informe que ce détail a été appliqué jusqu'ici de manière générale par secteur (site ISOS, zones villages, etc.). Or, au vu de l'avancement des inventaires communaux et cantonaux du patrimoine, il est admis qu'une application systématique et générale de ce détail ne se justifie plus.

Dès lors, une attention particulière sera portée lors des préavis relatifs aux demandes d'autorisation de construire afin que ce détail soit exigé de manière ciblée, uniquement lorsque la valeur patrimoniale des objets ou des sites le justifie.

Conclusion – réponse aux questions

1. Comment le conseil communal appréhende-il les problèmes techniques soulevés par cette condition et soutient-il les professionnels ?

Le Conseil municipal prend en considération les difficultés techniques soulevées et s'appuie sur les avis des professionnels, des associations de branche et sur des analyses techniques indépendantes. Les projets sont examinés avec pragmatisme, dans le cadre d'une pesée des intérêts entre exigences techniques et protection du patrimoine, avec une attention particulière à ne plus appliquer ce détail de manière généralisée.

2. Le Conseil communal est-il disposé à réexaminer sa pratique en concertation avec la Commission ATCM et les professionnels du secteur ?

Le Conseil municipal, puis respectivement le groupe de travail, sont disposés à adapter leur pratique et à privilégier une application ciblée de ce détail.

3. Peut-il s'engager à présenter au Conseil général un rapport sur les conclusions de ce réexamen d'ici juin 2026 ?

La réponse sera donnée le 1er avril.

Approuvé par le Conseil municipal le 24 mars 2026

Annexe : analyse technique indépendante



COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT D'URGENCE

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	10 juin 2025
Auteur/e du Postulat	Fanny Fellay - Gérald Maret – Sébastien Fellay
Sujet/titre	Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut Val de Bagnes.
Description	Contexte À la suite de l'événement exceptionnel survenu en juillet 2024, de nouvelles coulées de laves torrentielles en provenance du torrent du Fregnoley ont été observées de manière ininterrompue depuis le printemps avec le retrait du pont fusible et la coupure de la route dès le 2 juin 2025. Ces coulées ont charrié un volume estimé à près de 50'000 m³ de matériaux, engendrant des conséquences significatives sur la région. Selon les spécialistes, les coulées vont continuer dans les prochaines semaines et prochaines années lors de la fonte des neiges. La situation actuelle représente une contrainte majeure pour la population locale, notamment en termes de mobilité, d'accessibilité, et de délais dans la réalisation des travaux d'urgence. Les entreprises et les restaurateurs de la région sont particulièrement touchés par la forte baisse de fréquentation, directement liée aux conditions d'accès difficiles. Demande Afin de préserver l'activité économique et touristique et sociale dans le Haut Val de Bagnes, les auteurs du présent postulat sollicitent la mise en place d'une aide financière d'urgence. Ce soutien vise à accompagner les entreprises, les établissements de restauration impactés les commerces ainsi que la population en leur permettant de faire face à leurs charges fixes et frais courants, et ainsi éviter des situations de détresse économique et ainsi d'éviter leur fermeture. Un autre volet vise à aider la



**COMMUNE DE
VAL DE BAGNES**

	population afin de permettre une mobilité pour l'ensemble des résidents du Haut Val de Bagnes. Le montant de cette aide est à évaluer par le Conseil Municipal de la Commune de Val de Bagnes.
--	--

A remplir par le/la signataire :

Fellay Fanny

Nom, Prénom

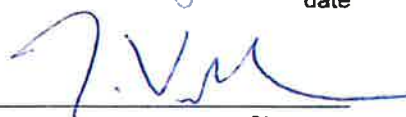

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

10 juin 25
date


Signature



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Maret	Gérald	
Fellay	Fanny	
Fellay	Sébastien	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Au postulat P09 du 10.06.2025

auteurs Fanny Fellay - Gérald Maret – Sébastien Fellay

Soutien financier d'urgence pour le Haut val de Bagnes

Autorités communales

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

CONTEXTE

En date du 10 juin 2025, Fanny Fellay, Gérald Maret et Sébastien Fellay ont déposé le postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut-Val de Bagnes ». En voici une brève synthèse :

A la suite de l'événement exceptionnel survenu en juillet 2024, de nouvelles coulées de laves torrentielles en provenance du torrent du Fregnoley ont été observées de manière ininterrompue depuis le printemps 2025 avec le retrait du pont fusible et la coupure de la route dès le 2 juin 2025. Ces coulées ont charrié un volume estimé plus de 50'000 m³ de matériaux, engendrant des conséquences significatives sur la région. Selon les spécialistes, les coulées vont continuer ces prochaines années, lors de la fonte des neiges essentiellement.

La situation actuelle représente une contrainte majeure pour la population locale, notamment en termes de mobilité, d'accessibilité, et de délais dans la réalisation des travaux d'urgence. Les entreprises et les restaurateurs de la région sont particulièrement touchés par la forte baisse de fréquentation, directement liée aux conditions d'accès difficiles.

Demande des postulants le 11.06.2025

Afin de préserver l'activité économique, touristique et sociale dans le Haut val de Bagnes, les auteurs du postulat sollicitent la mise en place d'une aide financière d'urgence. Ce soutien vise à accompagner les entreprises, les établissements de restauration impactés, les commerces ainsi que la population en leur permettant de faire face à leurs charges fixes et frais courants, et ainsi éviter des situations de détresse économique pouvant entraîner leur fermeture.

Un autre volet vise à aider la population afin de permettre une mobilité pour l'ensemble des résidents du Haut val de Bagnes.

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



DEVELOPPEMENT

Historique des décisions

La chronologie et les bases légales des décisions du Conseil d'Etat et du Conseil municipal sont présentées en annexe. Par conséquent, les soutiens et mesures d'urgence décrits ci-dessous ont été mis en place d'emblée.

Soutien de l'Etat du Valais

Les aides prévues dans le cadre du fonds de rigueur de l'Etat du Valais portent essentiellement sur le sinistre de 2024. Les soutiens sont de deux types :

1. Une aide à fonds perdus sous forme de contribution **aux frais fixes** est allouée aux acteurs économiques ayant enregistré **un impact de minimum 40% sur l'activité annuelle ordinaire**, en raison de l'inaccessibilité de l'outil de travail de l'entreprise.
Cet impact se traduit en recul de chiffre d'affaires, en charges supplémentaires ou encore en perte de productivité. Les modalités d'octroi de cette aide, d'un montant maximum de CHF 100'000, sont similaires à celles définies en 2021 pour l'aide cas de rigueur COVID-19 pour perte de chiffre d'affaires.
2. Une aide à fonds perdus sous la forme d'une contribution à la **rémunération des indépendants, ainsi que des salariés occupant une position assimilable à celle d'un employeur et qui ne sont pas éligibles aux prestations de l'assurance perte de gains APG**, est allouée aux acteurs économiques pour la période d'inaccessibilité de leur outil de travail.

Pour le Haut val de Bagnes, **8 entreprises et commerces** ont bénéficié de cette aide. Les montants leur ont été crédités directement.

Autres soutiens

Dans le cadre des intempéries 2024, le canton du Valais a actionné la CoGefoS, organe chargé de la récolte des fonds et de leur distribution aux sinistrés. Les principaux contributeurs sont des organismes d'entraide reconnu en Suisse, tels que la Chaîne du Bonheur, Caritas, et la Croix-Rouge. Les principaux bénéficiaires ont été d'une part les évacués, d'autre part les commerces et entreprises (agriculteurs compris) qui en ont fait la demande. La commune a servi d'intermédiaire pour compléter les dossiers et verser les fonds.

Soutien communal

Le Conseil municipal a répondu à toutes les demandes qui lui ont été soumises. Les décisions mentionnées en préambule font état des diverses indemnisations. Au 23 mars 2026, aucune demande n'est en suspens. Nous pouvons donc considérer que les soutiens 2025 sont maintenant clos.

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



Accès au Haut-Val de Bagnes - route communale « rive gauche »

La commune de Val de Bagnes a accepté de financer un accès routier sur la « rive gauche » pour le Haut-Val de Bagnes. D'un coût d'environ 3.9 millions, cette route permettra un accès sécurisé au Haut val de Bagnes. Sa mise en fonction est prévue pour la mi-avril 2026.

PROPOSITION ET POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ligne de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, commerces et habitants du Haut Val de Bagnes

Dans le cas d'un événement similaire, la Commune adoptera la systématique prévue par l'Etat du Valais le 10.09.2025 et détaillée ci-dessus, puis selon les adaptations prévues par le Grand Conseil.

Pour les indemnisations propres aux sinistres comme les frais d'hélicoptère, la participation communale à l'acquisition de vélos électriques, les autorités ne peuvent se positionner de manière définitive, chaque événement répondant à des besoins différents.

La Commune a assurément des leviers d'actions tels que la mise à disposition rapide de liquidités sous forme de prêt, la suspension de loyer communaux, la suspension/suppression de la taxe de promotion touristique, la suspension/suppression de facturation en lien avec le sinistre, actionnables en tout temps.

Ce type d'expérience ne peut que nous apprendre et nous montrer les voies d'amélioration. Le secrétariat général, l'EMCR, les dicastères et leurs équipes ont gagné en coordination pour appréhender ce type d'évènement.

A l'échelle communale, il semble que les soutiens effectués aient donné satisfaction. Tous les commerces et entreprises impactés sont toujours en activité. L'accès au Haut val de Bagnes est garanti à long terme. Il semble opportun de suivre cette ligne de conduite équitable en cas de survenance d'un événement extraordinaire sur le territoire communal.

Les éléments clés à prendre en compte sont les suivants :

- coordination avec le canton pour les aides réglementaires (cas de rigueur) et spécifiques (CoGefoS)
- activation du règlement communal : « fonds communal pour l'amélioration du bien-être social et en matière de sécurité »
- réactivité envers les sinistrés pour les mesures urgentes concrètes (lien avec l'EMCR) et financières (besoins de liquidités, charges extraordinaires, etc.)
- collecte et traitement des données des sinistrés
- équité de traitement et prise en compte des situations particulières

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



Conformément au sens du postulat, le Conseil municipal estime que les outils à disposition permettent de répondre à un futur événement extraordinaire.

Conscientes des réalités et des enjeux environnementaux qui affectent l'ensemble du territoire communal, les Autorités demeurent pleinement engagées à accompagner durablement les habitants et les entreprises du Haut val de Bagnes face aux défis posés par les dangers naturels. Cette volonté s'applique naturellement à toute autre situation ou secteur géographique de la commune.

Compte tenu de l'imprévisibilité de ce type d'événements, les conséquences administratives, financières et en ressources humaines ne peuvent être évaluées de manière généralisée.

- Conséquences sur la bureaucratie ou administratives : non évaluable
- Conséquences financières : non chiffrable
- Conséquences RH (équivalent plein temps) : aucune

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal considère avoir répondu au postulat (P09) de Mme Fanny Fellay et MM. Gérald Maret Sébastien Fellay. Le postulat est ainsi classé.

Réponse adoptée en séance du Conseil municipal du 24 mars 2026.

Annexe mentionnée

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



Annexe à la réponse au postulat P09 du 11.06.2025

Décisions et mesures cantonales et communales

1. La décision du Conseil d'Etat du 10.09.2025 d'adopter un dispositif exceptionnel d'aides pour cas de rigueur destiné aux entreprises et indépendants dont l'outil de travail est devenu inaccessible pour une longue période à la suite d'une catastrophe naturelle, respectivement définitivement fermé en raison d'un risque sécuritaire avéré. Ce dispositif d'aides pour cas de rigueur constitue un projet-pilote appelé à évoluer en fonction des premiers retours d'expérience, puis de l'évolution à plus long terme de la situation sur le front des dangers naturels en Valais. La question d'une pérennisation de ce type de soutien sera en outre soumise au Grand Conseil dans le cadre de la révision en cours de la législation sur la politique économique cantonale.
2. La décision du Conseil d'Etat en septembre 2025 de modifier et de compléter la clause générale de police actionnée le 4 septembre 2024. La clause s'applique dès à présent à l'installation d'un pont provisoire de l'armée sur la route cantonale entre Le Fregnoley et Lourtier, à la construction d'une voie publique communale en rive gauche de la Dranse et aux travaux de construction des ouvrages de protection nécessaires à sa sécurisation. Le délai pour les travaux de reconstruction du pont sur la route cantonale reliant Lourtier à Sarreyer, ainsi que ceux de la galerie est prolongé jusqu'à la fin 2027
3. La base légale sur laquelle les soutiens communaux «Sinistre du Fregnoley 2024 et 2025 » reposent, soit l'[art 77 LCo al. 3](#) : *"Un crédit budgétaire est celui décidé par l'autorité compétente pour une dépense annuelle concernant un but précis. Des dépassements de crédit sont admis pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes; ils doivent être soumis à l'autorité compétente au plus tard avec le compte."*
4. La décision du Conseil municipal du 08.07.2025 (2025.023_5.3.1) [CDyure : mesures de soutien financier 2025](#) « Le Conseil municipal ratifie la décision prise par la commission des finances et prend acte des mesures liées, à savoir le versement des mêmes montants aux commerces et entreprises que ceux versés pour le soutien 2024, soit un total de CHF 137'500 et l'accord de principe sur la trésorerie urgente aux commerces et entreprises du Haut Val de Bagnes. Sont aussi comprises dans ces mesures l'exonération de la TPT du deuxième semestre 2025 et la suspension des facturations d'acomptes pour les loyers de biens communaux sis sur le Haut Val de Bagnes. »
5. Les décisions du Conseil municipal du 14 janvier 2025 (No 2025.002_5.3.1/2/3/4/5) [CDyure: Réclamations commerces Haut Val de Bagnes](#) « Le Conseil municipal suit la proposition de la commission et accepte de verser un montant de soutien communal complémentaire en faveur des commerces et entrepreneurs qui en ont fait réclamation pour un montant total arrondi à CHF 46'300 ».
6. La décision du Conseil municipal du 12 novembre 2024 (2024.031_5.3.3) [Indemnités restaurant, hôtel et commerce du Haut Val de Bagnes](#) « Le Conseil municipal suit la proposition de la commission et accepte les indemnisations proposées pour les commerces / entreprises du Haut Val de Bagnes pour un montant total arrondi à CHF 88'300 (arrondi à la centaine supérieure par commerce) résultant des laves torrentielles du Fregnoley. Les frais d'hélicoptères seront supportés par la Commune et non pas refacturés. »
7. La décision du Conseil municipal du 08.10.2024 (2024.028_5.3.1.4) [Sinistre du Fregnoley : entreprises impactées, assujetties à la Taxe de Promotion Touristique \(TPT\)](#) « Le Conseil

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



municipal accepte la proposition de la commission d'exonérer de la TPT du 2ème semestre 2024 les entreprises impactées par les événements de cet été. Une estimation du montant de ces exonérations sera faite par le service des finances. Il en va de même avec la TPT loueur. Cette exonération temporelle de la taxe ne sera pas compensée par la Commune, elle réduira le montant total à reverser à Verbier Tourisme SA. ».

8. La décision du Conseil d'Etat de modifier et de compléter la clause générale de police actionnée le 4 septembre 2024, elle-même complétant celle du 31 juillet 2024. Cette clause permet d'exempter les travaux nécessaires d'une mise à l'enquête publique et du droit des marchés publics, conformément à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Elle peut être actionnée lorsque l'ordre public, à savoir la sécurité de l'Etat, des personnes et des biens, ainsi que la santé et la tranquillité publiques, sont menacés d'une atteinte grave et impossible à détourner autrement.

Service des finances, Le Châble, 24.03.2026



COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:
de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	28.11.2025
Auteur/e de la Question	Olivier Moser
Sujet/titre	Quelles actions la commune Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ?
Description	A la fin de la précédente législature, une action coup de poing de la Police avait permis la saisie de drogue sur la commune de Val de Bagnes avec l'arrestation de 15 trafiquants présumés pour l'équivalent de plus d'un million de franc de chiffre d'affaires. Un reportage de la RTS avait mis en lumière l'ampleur du phénomène. Autant le Commandant de la Police cantonale que la Procureure générale du Valais martelaient qu'il fallait tout faire pour éviter que des régions comme Sierre ou Verbier ne deviennent des zones de non-droit. Dans le reportage d'avril 2025, alors que nous arrivions à la fin de la législature, les institutions communales avaient renvoyé la balle aux autorités cantonales. Or, la consommation et le trafic de drogue constituent un problème chronique de notre commune et il est surprenant qu'il n'ait jamais été abordé en plénum que ce soit à l'initiative du conseil municipal ou du conseil général. On peut certes arguer que la répression du trafic de drogue est du ressort de la section des stupéfiants à la police cantonale. Toutefois, il revient à la commune d'assumer sa part de responsabilité en la matière. Il en va de la santé de notre population, en particulier de la santé de notre jeunesse, de l'image du tourisme communal et de la cohérence des institutions. Question : Quel rôle la commune entend-t-elle jouer au niveau politique pour contribuer à endiguer le trafic de stupéfiants sur son territoire ?



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

La mise en œuvre d'un dispositif de prévention, en particulier auprès des saisonniers, est-il envisagé dans un avenir proche par l'exécutif ? Particulièrement vulnérables (logements précaires, bas salaires, travail loin de leur pays d'origine), les saisonniers sont une cible facile pour les « revendeurs ». Au-delà des saisonniers, la prévention touche aussi d'autres publics.

En amont du volet répressif qui revient principalement à la police cantonale, **quelles mesures l'exécutif peut-il prendre pour soutenir l'excellent travail de notre police municipale ?** que ce soit dans l'encadrement des événements culturels ponctuels ou sur la durée de la saison.

Sur le plan touristique, comment concilier l'image d'une station orientée vers l'aventure, l'audace, le dynamisme, selon les valeurs définies dans le Masterplan tourisme, avec la réalité sociale des saisonniers ?

Avec cette question adressée à l'exécutif communal, nous demandons aux autorités du Val de Bagnes d'informer la population quant au travail déjà effectué sur le terrain et qu'il communique quant aux mesures qu'il souhaite prendre à l'avenir. Nous affirmons notre soutien et nos remerciements aux différents dicastères concernés par cette thématique.

A remplir par le/la signataire :

Nom, Prénom : Moser Olivier

Signature :

A remplir par le Président du CG
Déposé le :

22.11.2025

Date

Signature



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

A la question écrite (Q 14) de Olivier Moser du
28.11.2025 intitulée Quelles actions la
commune Val de Bagnes mène-t-elle face à la
problématique de la drogue ?

Monsieur le Conseiller général,

En préambule, la Commune remercie M. Oliver Moser pour cette question sur les actions que la Commune mène pour lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants. Ce sujet est important pour la sécurité, l'image de la destination et surtout pour la protection de notre jeunesse.

1) Travail des polices municipale et cantonale

Tant la police municipale, que cantonale, effectuent régulièrement des actions dans le domaine du trafic et de la consommation de drogue. Cette stratégie et les résultats ne peuvent pas être rendus publics pour des raisons bien évidentes d'efficacité et de confidentialité. Toutefois, ces opérations se poursuivent et font partie intégrante de la stratégie sécuritaire communale.

Concernant l'action répressive menée, le 26 janvier 2024, à la demande de la Commune et en collaboration avec la Police cantonale, celle-ci avait abouti à l'interpellation d'une centaine de personnes et à la dénonciation de 4 individus au Ministère Public. Aujourd'hui la collaboration entre les deux corps de police se poursuit. Des actions régulières sont menées autant sur le trafic que sur la consommation. La Commune peut affirmer qu'à ce jour, aucun réseau organisé ni scène ouverte n'a été constaté sur notre territoire. Les cas observés concernent principalement de petits trafiquants qui cherchent à financer leur propre consommation.

2) Prévention et présence sur le terrain

Au-delà du volet répressif, la Commune agit dans la prévention, notamment par une présence policière dissuasive et par des actions du dicastère Jeunesse, Formation et Cohésion sociale qui travaille selon une approche globale :

- médiation dans l'espace public avec l'éducateur de rue ;
- suivi individuel et familial ;
- observation des problématiques rencontrées.

L'éducateur de rue, engagé récemment, joue un rôle clé par sa présence auprès des jeunes sur le terrain, par l'identification précoce de lieux ou comportements à risque, et en accompagnement les familles touchées.

3) Sensibilisation des saisonniers

La problématique soulevée est pertinente et nous pousse à étudier la mise en place d'une séance d'information en début de saison. L'objectif serait d'expliquer les règles locales et de prévenir les risques liés à la consommation et au trafic. Cette séance devrait être organisée avec les services communaux concernés (jeunesse, office de la population) ainsi qu'avec Addict Valais et la Police cantonale.

4) Actions sur les manifestations et zones sensibles

La police municipale poursuit des actions préventives lors des événements et dans les zones sensibles, en complément du travail cantonal. Nous constatons malheureusement que les sanctions manquent parfois d'effet dissuasif, mais cela n'empêche pas les forces de l'ordre de maintenir leur présence et leurs contrôles. La Commune soutient ces actions en formant et sensibilisant les agents à la lutte contre les stupéfiants. La police compte sur la collaboration de la population pour une lutte efficace en rapportant des faits concrets et non des ouï-dire.

5) Image touristique et cohérence des actions

La Commune estime que les mesures de prévention ciblée, la présence policière et le travail de terrain ainsi que les réflexions sur la sensibilisation des saisonniers contribuent à atteindre les valeurs définies par le Masterplan tourisme. Toutefois, des améliorations restent nécessaires concernant l'encadrement et les conditions d'accueil des saisonniers, une problématique plus large qui dépasse la seule question des stupéfiants.

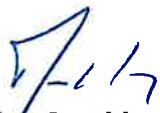
En résumé, la Commune prend très au sérieux cette problématique par :

- Des actions policières régulières ;
- Une collaboration étroite avec la Police Cantonale ;
- Une prévention et accompagnement de la jeunesse ;
- Une réflexion en cours sur l'information des saisonniers ;
- Une bonne formation de ces agents de police.

La commune remercie toutes les personnes engagées pour ce travail et réaffirme sa volonté de poursuivre une action ferme et durable contre ce fléau.

Réponse approuvée par le Conseil municipal le 20 janvier 2026

Commune de Val de Bagnes


Fabien Sauthier
 Président de Commune


Pierre-Martin Moulin
 Secrétaire général



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas valide. Merci.

POSTULAT

Article 30 : Postulat

- ¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
- ² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).
- ³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
- ⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.
- ⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	13.11.2025
Co-Auteur/e du Postulat	Sacha Martin, PLR, Membre ATCM et PAZ Sari Bruchez PLR, Culture sport & PAZ
Sujet/titre	Postulat pour l'aménagement d'une zone public de baignade dans la gouille de Vernay dès l'été 2026
Description	Cher Conseil communal, A partir de l'été prochain, notre commune qui vise le développement de son activité sur quatre saisons, ne disposera plus de piscines extérieures pour au moins 2 étés sur son territoire en raison des travaux du centre sportif. Afin d'être à la hauteur de ses ambitions de notre commune et des périodes de canicule de plus en plus fréquente, il est impératif de maintenir une offre de baignade extérieure pour nos citoyen(ne)s et les touristes. Cette crainte nous a été confirmée par l'interpellation de nombreux citoyens et associations locales auprès de conseillers généraux, qui ont témoigné de cette incompréhension, renforcée par la présentation du PAZ à la population en date du 11 novembre dernier. Il semble évident qu'il existe une forte attente de la part des habitants pour offrir, dans un avenir proche, une zone étendue dédiée à la baignade et aux activités de plein air autour de la gouille des Vernays pour les familles.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Nous rappelons que lors de l'acceptation du crédit d'engagement d'un montant de 41,7 millions, la commune nous avait garanti le maintien durant les travaux d'un bassin de baignade extérieur.

Par ailleurs, lors des réunions ces dernières années des commissions ATCM, Tourisme et du PAZ, plusieurs échanges ont eu lieu avec le conseil municipal pour discuter du potentiel développement de la gouille des Vernays notamment pour en faire une zone de rencontre, sportive et baignade publique.

En réponse à nos interventions, le sujet a toujours été repoussé sous prétexte d'études en cours (plan de mobilité, plan du tourisme, plan d'affectation PAZ, etc.).

Pour rappel, actuellement la gouille des Vernays est la propriété privée de la société Vaudan SA qui serait prête à céder le parcellaire à la collectivité.

De plus, les pêcheurs et les associations sportives sont partagent également la nécessité de rendre l'accès de cette zone au public.

La commission du PAZ est d'ailleurs inquiète de voir que la vision du conseil communal semble prendre le contre-pied des attentes des citoyens en supprimant une zone sportive à aménager et en la remplaçant par une zone industrielle (artisanale) sur le pourtour de la gouille.

Par ce postulat, nous demandons au conseil communal d'engager, au plus vite, la mise en place d'une zone de baignade d'ici l'été 2026 dans la gouille de Vernays et maintenir des activités aquatiques en extérieur sur Verbier.

Enfin, cette phase « test » permettrait également de donner des lignes directrices pour le futur PAZ dans ce secteur.

Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune.

A remplir par le/la signataire :

Martin, Sacha & Bruchez Sari

Nom, Prénom

Autorités communales – Conseil général
Commune de Val de Bagnes, 1934 Le Châble VS

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

14.11.2025 Julien Vaudan

date



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melby	Alexis	
ROSSIER	Jacques	
Besse	Cédric	
Bouvier	Gyriam	
Besson	Felix	
Vandan	Christophe	
Luisier	Haric. Jabbille	
Oakman	Christine	
Schrager	Marko	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Grisons – Gouille d'Arosa



Lido à Heidsee - La piscine extérieure en montagne



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Valais – Leisee (Zermatt)



Valais – Les Iles à Sion



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Valais – Crans-Montana



Ref : Piscine 100% naturelle à Cublize



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	14.11.2025
Auteur/e du Postulat	Félix Besson, président commission PAZ, membre SSPTPEE Christophe Vaudan, membre du bureau
Sujet/titre	Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier – mise à jour de la variante 10A
Description	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Le projet de déviation de la route de Verbier, présenté à la population en 2010, puis actualisé en 2011- jusqu'à la préparation pour une mise à l'enquête - visait à sécuriser la traversée du village, améliorer la fluidité du trafic et préserver la qualité de vie des habitants. Parmi les variantes étudiées, la 10A offrait une solution intégrée, avec un impact minimisé sur le paysage et les surfaces agricoles. Ce projet, pourtant bien accueilli localement et retenu par le Canton, n'a jamais été réalisé. Le Conseil général estime que l'abandon du projet de route de contournement pour Verbier crée un vide stratégique, contraire à la vision d'ensemble que, d'ailleurs, le Canton appelle de ses vœux. <u>Constats</u> La traversée de Villette-Cotterg concentre un trafic mixte (local, touristique et de transit) au sein d'un tissu bâti mixte de logement et de commerce, générant des problèmes de sécurité et de qualité de vie.



COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Les mesures locales envisagées (zones 30 km/h, mobilité douce) améliorent la convivialité mais ne répondent pas à la problématique structurelle du trafic de transit vers Verbier.

La déviation de Villette-Cotterg doit être considérée comme le maillon manquant d'une stratégie globale de mobilité entre le bas de la vallée et la station, condition essentielle également pour anticiper et accompagner le futur développement du secteur Curala.

D'autres communes valaisannes ont su concilier préservation du cadre de vie et continuité du réseau routier par des déviations ciblées et proportionnées.

La variante 10A, déjà équilibrée en 2011 (intégration paysagère, préservation agricole, passage à gibier, balance des matériaux maîtrisée), constitue une base solide pour une actualisation moderne, respectueuse des exigences environnementales et territoriales d'aujourd'hui.

Demandes

Le Conseil général de Val de Bagnes demande au Conseil municipal :

1. De mandater la mise à jour technique et environnementale du projet de déviation de Villette (variante 10A), en intégrant les exigences actuelles en matière de mobilité douce, durabilité, paysage et sécurité.
2. D'engager un dialogue formel avec le Canton du Valais, afin de réinscrire cette actualisation dans la planification cantonale de la mobilité régionale.
3. D'examiner la faisabilité d'un échange de routes, la déviation devenant à terme cantonale et la route actuelle (Villette-Cotterg) communale.
4. De prévoir un crédit d'étude dans le budget communal 2026 pour financer cette actualisation.

Motivation

Relancer la variante 10A, c'est :

- combler le vide laissé par la planification cantonale actuelle ;
- garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants de Villette et du Châble ;
- inscrire la Commune dans une stratégie cohérente de mobilité régionale, durable et multimodale ;
- répondre, de manière constructive, à la demande de la population et des utilisateurs.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Nous estimons que le courrier du 31 janvier 2024, par lequel le Service cantonal de la mobilité entendait imposer une réécriture du projet selon les standards actuels, ne saurait clore un dossier qui relève de l'intérêt vital de Villette-Cotterg et du Châble.

Mettre à jour ce projet, c'est répondre à un besoin toujours présent : sécuriser un village, apaiser un axe de plus en plus surchargé et anticiper le développement du Châble et de Verbier.

A remplir par le/la signataire :

Besson Félix et Vaudan Christophe

Nom, Prénom

Signature

Cosignataires : voir pages suivantes

A remplir par le Président du CG

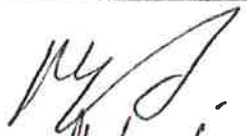
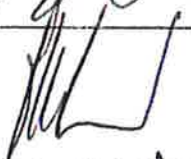
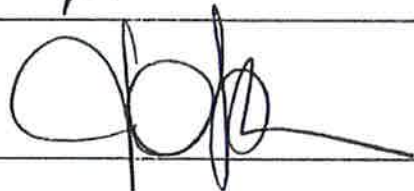
Déposé le :

14.11.2025

date

Julien Vaudan

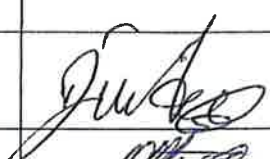
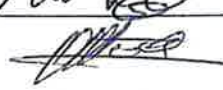
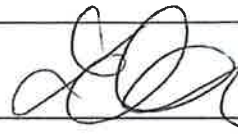
Signature

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melly	Alexis	
Schraner	Maliko	
Oakman	Christine	
Luisier	Ilarie - Gabrielle	
HARTIN	Sacha	
Bouumat	Myriam	
Besse	Cédric	
ROSSIER	Stéphane	
GAILLARD	CHRISTOPHE	
Terrathaz	Cédric	
Flaret	Sébastien	
Farquet	Sarah	



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Liste des cosignataires :

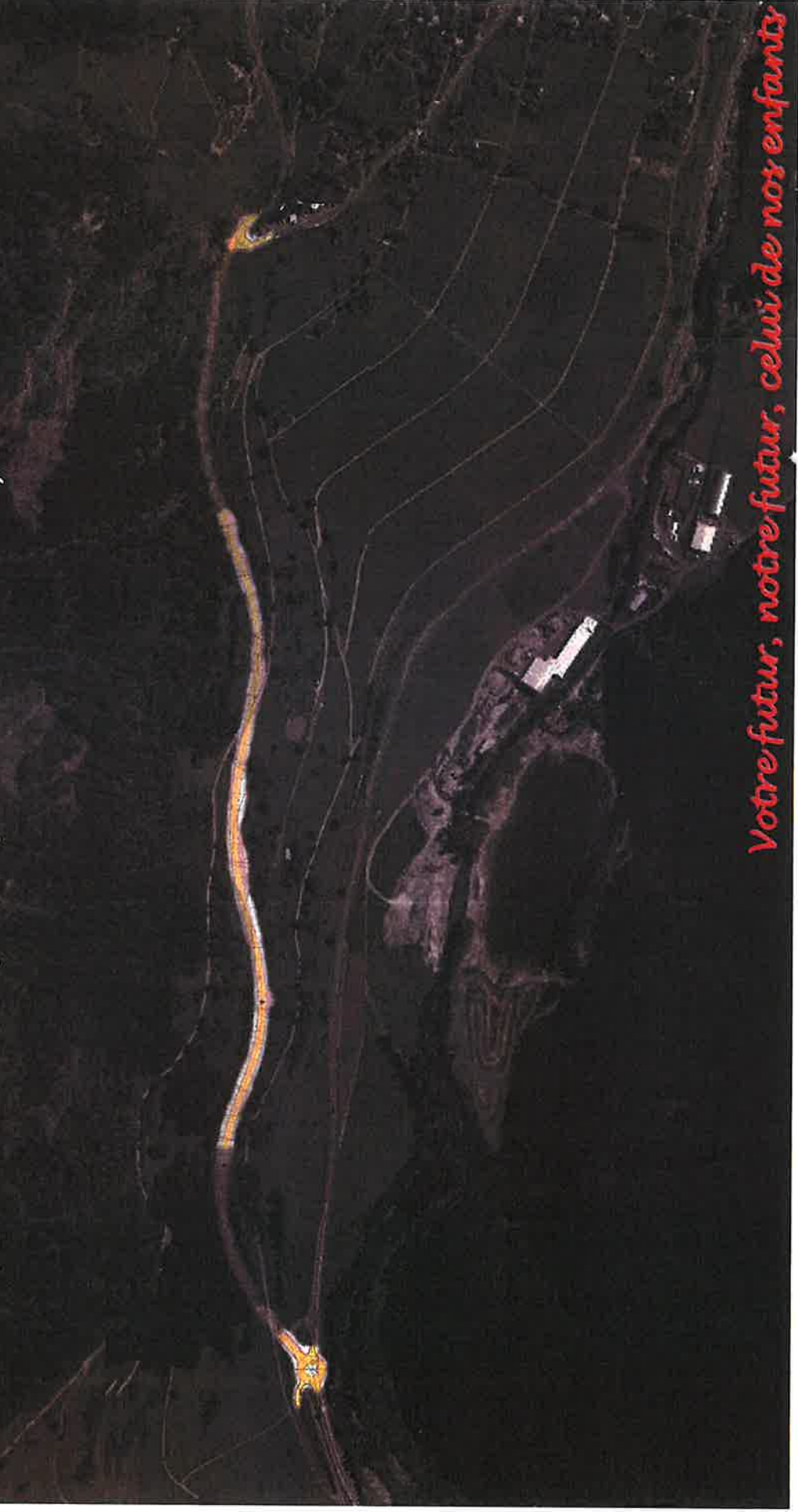
NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Délinaz	Gabriel	
Otter	Armand	
Saillen	Lionel	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.

DEVIATION DE VILLETTE

variante 10A

frs 31mio (Présentation publique 30 nov.2010)



Votre futur, notre futur, celui de nos enfants

DEVIATION DE VILLETTE

Deux tronçons de galeries

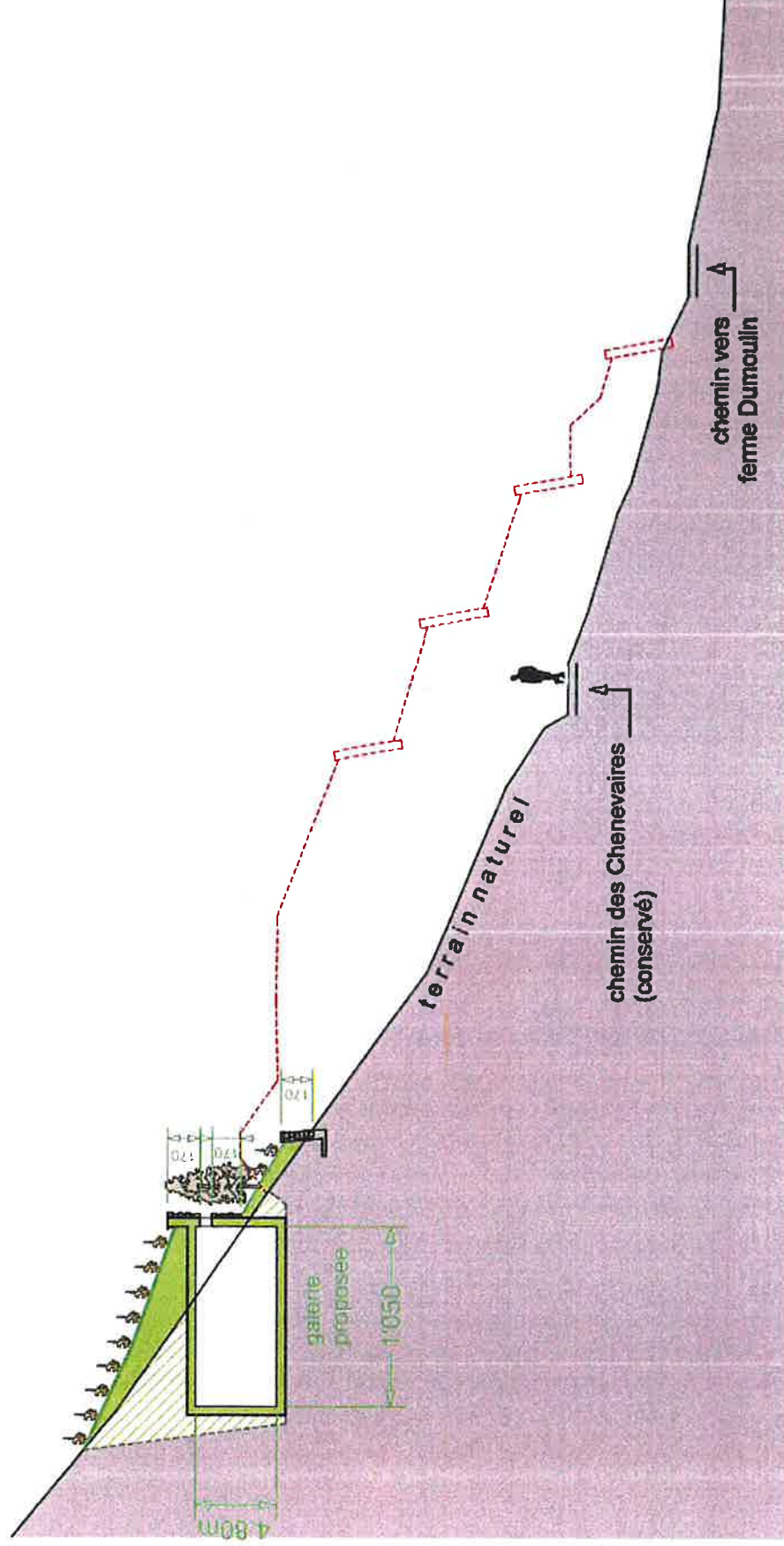
frs 31mio (Présentation publique 30 nov.2010)

env. 340m

env. 310m

Votre futur, notre futur, celui de nos enfants

DEVIATION DE VILLETTE



PROFIL 1140

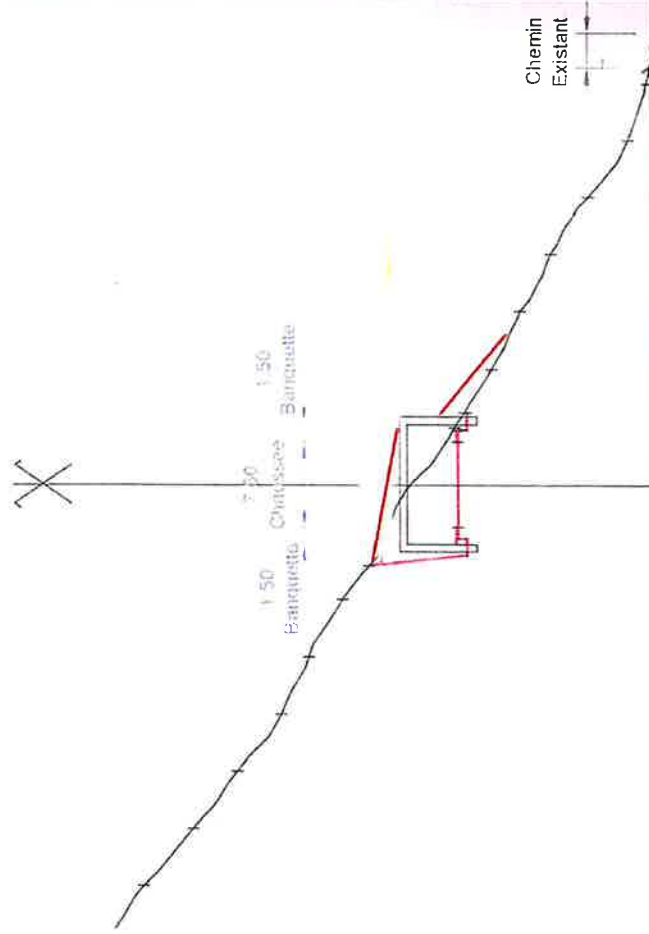
VARIANTE GALERIE

10A

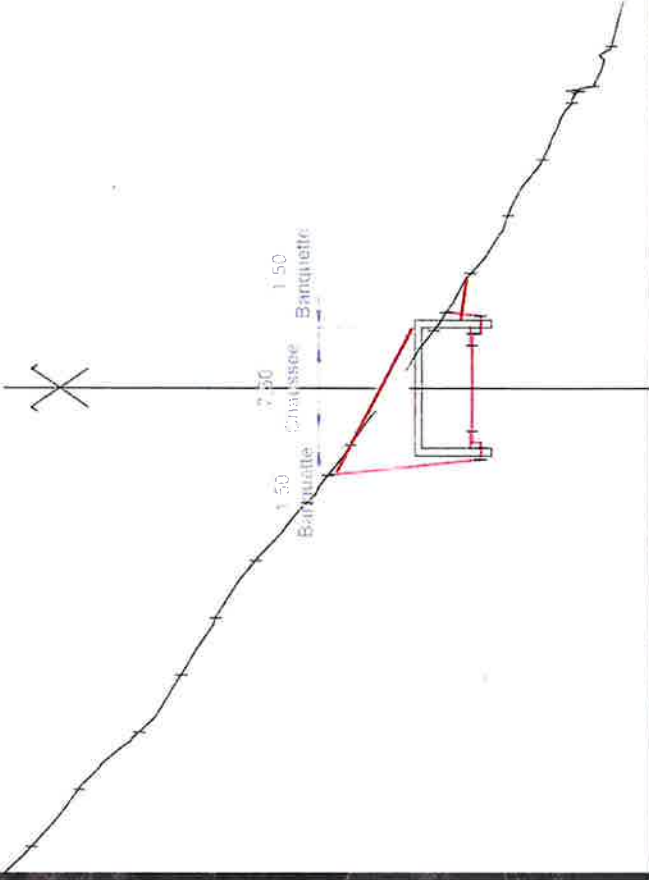
Votre futur, notre futur, celui de nos enfants

DEVIATION DE VILLETTE

N° profil : 63
Pk : 1240.0m



N° profil : 67
Pk : 1320.0m



variante 10A

Votre futur, notre futur, celui de nos enfants



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Grande Salle, Espace Saint-Marc

Mercredi 1^{er} avril 2026, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite

Authentification via n° de téléphone privé



Val de Bagnes
Communauté d'agglomération

1. Contrôle des présences

Nominations :

- Mme Yaël Mento en remplacement de M. Marcus Bratter
- M. Jean-Henri Filliez en remplacement de Mme Nathalie Bochud-Moulin



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la goulle des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Conseil général de Val de Bagnes Organisation 2025-2028 Bureau

Président Vice-président Secrétaire		Julien Vaudan Guillaume Amos Emily Vaudan	Scrutatrice Scrutateur	Marie Oreiller Christophe Vaudan
Gestion et contributions	Aménagement du territoire, constructions et mobilité	Culture, tourisme, sport, jeunesse, formation et cohésion sociale	Sécurité et santé publiques, travaux publics, environnement et énergie	Bourgeoisie, bâtiments, agriculture, cadastre et population
Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e
Célia Chevrier	Alexis Melly	Fanny Vaudan	Lionel Sallen	Marie-Gabrielle Luisier
Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e
Gaelan Rossier	Sacha Martin	Ludovic Sauthier	Myriam Bouverat	Michel Caron
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Baptiste Darbellay	Jan Jelinek	Pierre-Henri Bovsovers	Armand Alter	Célien Bruchez
Fanny Fellay	Thierry Joris	Anne-Claude Corthay Durrer	Félix Besson	Alain Frossard
Olivier Filliez	Stéphane Roserens	Pierre-André Gard	Sophie Deslarzes	Stève Léger
Alain Michellod	Simon Vaudan	Olivier Moser	Sarah Farquet	Mathieu Tissières
Emmanuel Troillet	Romain Fournier	Yael Mento	Gérald Maret	Leyla Daragon
Sébastien Fellay	Maliko Schraner	Samuel Amos	Patrick Michellod	Benjamin Pasche
Christine Oakman Rossier	Fabien Caron	Sari Bruchez	Cédric Terrettaz	Colette Pembe Tomay
Pauline Picchio	Anthony Corthay	Valérie Maret	Cédric Besse	
Delphine Monnard	Jean-Henri Filliez	Patrice Burcher	Gabriel Délitroz	
			Julian Perraudin	
			Christophe Gailand	

V. 10-02-2026

Plenum du Conseil général - 1er avril 2026



1. Contrôle des présences
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 10 décembre 2025 ?



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. **Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)**
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)





Patrimoine bâti - Guide des bonnes pratiques



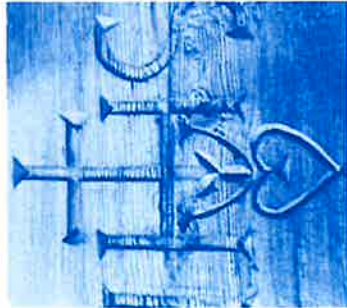
POURQUOI PRÉSERVER LE BÂTI ANCIEN ?

Les bâtiments anciens font partie de l'histoire et du paysage de la région. Ils sont un patrimoine architectural unique et contribuent à la qualité de vie de tous.

Bien rénover, ce n'est pas figer le passé.

C'est faire évoluer un bâtiment avec respect, en tenant compte de son architecture, de son histoire, de son environnement et de son rôle dans la communauté. À cet effet, la commune encourage les propriétaires à respecter les règles de conservation du patrimoine bâti.

- valoriser le patrimoine existant
- s'intégrer harmonieusement dans le village
- allier qualité architecturale et confort actuel



BESOIN D'AIDE POUR VOTRE PROJET ?

Ce projet de loi n° 229 vise à créer un cadre de travail pour les professionnels des communes de la région de la Vallée d'Aoste. L'objectif est de favoriser l'innovation et de soutenir les initiatives locales. Les communes de la région de la Vallée d'Aoste sont encouragées à travailler ensemble pour améliorer la qualité de la vie de tous.

Elle peut notamment :

- vous assister dans les démarches administratives
- vous aider à mieux comprendre le rôle de la commune
- et enfin, si nécessaire, à créer des emplois locaux

Formuler des recommandations aux communes de la région de la Vallée d'Aoste.

Le projet de loi n° 229 vise à créer un cadre de travail pour les professionnels des communes de la région de la Vallée d'Aoste. L'objectif est de favoriser l'innovation et de soutenir les initiatives locales. Les communes de la région de la Vallée d'Aoste sont encouragées à travailler ensemble pour améliorer la qualité de la vie de tous.



Commune de Val de Bagnes
Rue de la République 1
11010 Courmayeur (Aoste)
Tél : 011 77 71 11
www.valdebagnes.ch

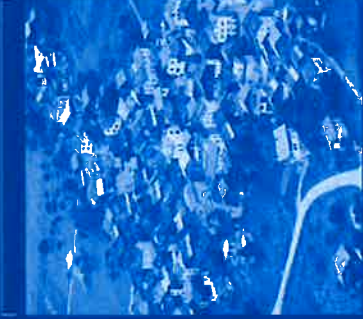


RENOVER UN BATIMENT ANCIEN A VAL DE BAGNES

LES BONS RÉFLEXES POUR UN PROJET RÉUSSI

Renover un bâtiment ancien est un projet complexe qui nécessite une réflexion approfondie. Il est important de prendre en compte les aspects techniques, juridiques et financiers du projet. Les bons réflexes pour un projet réussi sont :

- définir les objectifs du projet
- réaliser une étude de faisabilité
- obtenir les autorisations nécessaires
- choisir des matériaux de qualité
- travailler avec des professionnels expérimentés



QUELQUES CONSEILS POUR BIEN FAIRE

AVANT DE TRANSFORMER 3 ÉTAPES ESSENTIELLES

- Apprendre à connaître son bâtiment**
Comprendre l'histoire, l'architecture et les caractéristiques techniques du bâtiment. Avant de commencer un projet, il est important de comprendre comment le bâtiment a évolué et quels éléments sont anciens ou typiques de son époque. Une fois l'état du bâtiment connu, il est possible de définir les objectifs du projet et de choisir les matériaux et les techniques appropriés.
- Adapter le projet au bâtiment**
Un bâtiment ancien ne doit pas être transformé en un bâtiment moderne. L'objectif est de conserver les caractéristiques du bâtiment existant et de l'adapter aux besoins actuels. Les caractéristiques du bâtiment existant sont les éléments qui le rendent unique et qui le distinguent des bâtiments modernes.
- Consultez la commune le plus tôt possible**
Un échange en amont permet souvent d'éviter des erreurs coûteuses. Orientez le projet dans la bonne direction dès le début. Les démarches administratives sont plus faciles à réaliser si vous avez consulté la commune dès le début.

LES RÈGLES D'OR D'UNE BONNE TRANSFORMATION

A privilégier

- Le bon équilibre entre confort moderne et valeur historique du bâtiment
- Conservé un maximum d'éléments d'origine
- Revenir, plutôt que s'ajouter
- Conservé des interventions
- Unifier des matériaux adaptés au bâtiment et au milieu
- Tout compte des détails (paroi, menuiserie, peinture, etc.)

A éviter

- Mettre le bâtiment à l'écart du volume du bâtiment
- Supprimer des éléments anciens encore en bon état
- Ajouter des éléments « imitations anciens » qui trahissent la lecture du bâtiment
- Mettre les interventions « à l'écart » qui banalisent le cadre villageois (trop d'asphalte, grands murs, vitrines opaques, etc.)
- Devenir une copie du bâtiment moderne

QUELLE EST LA NOTE DE MON DATIMENT ?

Les bâtiments de la commune sont recensés dans un inventaire. Chaque note indique son importance historique, architecturale et patrimoniale. Les bâtiments sont classés en fonction de leur valeur patrimoniale et de leur état de conservation.

Sur cette base, la commune a mis en place un tableau des règles de protection. Consultez le QR Code pour connaître les règles de protection et les responsabilités.





GRANDES A CHANTONS

Le garage a l'intérieur sa propre entrée indépendante vers l'extérieur. Celle-ci est normalement fermée. Le garage basse généralement le rideau, s'ouvre l'écurie destinée aux animaux de rente et parfois des écuries de chevaux. Elle est construite en maçonnerie creps. Le parti supérieur correspond à la grange proprement dite, servant au stockage du fourrage pour l'hiver. Elle est réalisée avec des angles en maçonnerie creps, tandis que la partie centrale est construite en bois. Celle-ci comporte une ou deux portes, s'ouvrant sur un socle.

4	Remplacement et non-recueil possible Régime en sous-vente possible, avec abatement du revenu de 50 % Location maléfique possible Berlissement de l'égide Selon données historiques personnelles, la loi de 1964 est exceptionnelle, même également possible.	4
4	À l'occasion de mutations avec une certaine indétermination Régime en sous-vente possible, avec abatement du revenu de 50 %. Pas de déplacement du bien concerné Location très souvent possible Non-remont de l'égide Non-remont de l'égide générallement en cas de l'ensemble à la chose. Seul cas exceptionnel, pour l'égide personnelle	4
3	Conservation intégrale Berlissement par l'usufruitier Régime en sous-vente possible, uniquement si historique la question est effacée à 70 % avec abatement du revenu de 50 % Changement du bien en nature Location est souvent possible Berlissement de l'égide Selon données historiques personnelles, la loi de 1964 est exceptionnelle, même également possible.	3

37305

[illegible]

FACADES

[illegible]

ΠΑΥΜΕΝΤΣ ΜΑΧΩΜΕΝΤΣ

Cette critique regroupe principalement des maisons d'habitation ainsi que des séjours et des bureaux. Selon leur typologie, plus ou moins caractéristiques peuvent être classées en plusieurs phases de l'évolution de l'habitat individuel de périodes antérieures. Elle résumait le développement économique des villages de la vallée à l'aube de la révolution industrielle et s'inscrivent dans une période de transition entre l'agriculture traditionnelle et l'industrialisation. Les constructions les plus modernes. Construites tout au long du XIX^e siècle, elles sont caractérisées par des habitations faites de briques rouges portant les noms des constructions de ces villages pendant la période de l'industrialisation.



liement trois à quatre niveaux, organisés en appartements distincts. Elles se caractérisent par de vastes colonnes, une maçonnerie en pierres crupies et un pilonnage orné vers le village. Leur forme rectangulaire et leur allure classiques les rendent facilement reconnaissables. Dans de nombreux cas, des traces de peintures en tons pastels sur les façades, notamment au niveau des chaires d'angles ou des embrasures. Ces décors attestent d'une volonté d'affirmation sociale et d'un certain prestige, tant chez les habitants que chez les parcs ou la finerie, prouvent également avoir été soignées avec un soin particulier.

FAÇADES

[illegible]



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. **Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)**
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

A l'échelle communale, il semble que les soutiens effectués aient donné satisfaction. Tous les commerces et entreprises impactés sont toujours en activité.

L'accès au Haut val de Bagnes est garanti à long terme.

Il semble opportun de suivre cette ligne de conduite équitable en cas de survenance d'un événement extraordinaire sur le territoire communal.

Les éléments clés à prendre en compte sont les suivants :

- coordination avec le canton pour les aides réglementaires (cas de rigueur) et spécifiques (CoGefoS)
- activation du règlement communal : « fonds communal pour l'amélioration du bien-être social et en matière de sécurité »
- réactivité envers les sinistrés pour les mesures urgentes concrètes (lien avec l'EMCR) et financières (besoins de liquidités, charges extraordinaires, etc.)
- collecte et traitement des données des sinistrés
- équité de traitement et prise en compte des situations particulières



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. **Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)**
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

Bruno Moulin présente la réponse de la municipalité selon décision du CM du 20.01.2026.

- Tant la police municipale, que cantonale, effectuent régulièrement des actions dans le domaine du trafic et de la consommation de drogue.
- Au-delà du volet répressif, la Commune agit dans la prévention, notamment par une présence policière dissuasive et par des actions en collaboration avec l'éducateur de rue.
- Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une séance d'information en début de saison pour sensibiliser les saisonniers afin d'expliquer les règles locales et de prévenir les risques liés à la consommation et au trafic.

Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)

- La police municipale poursuit des actions préventives lors des manifestations et dans les zones sensibles, en complément du travail cantonal.
- La Commune estime que les mesures de prévention ciblée, la présence policière et le travail de terrain ainsi que les réflexions sur la sensibilisation des saisonniers contribuent à atteindre les valeurs définies par le Masterplan tourisme.
- La commune remercie toutes les personnes engagées pour ce travail et réaffirme sa volonté de poursuivre une action ferme et durable contre ce fléau.



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. **Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)**
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)

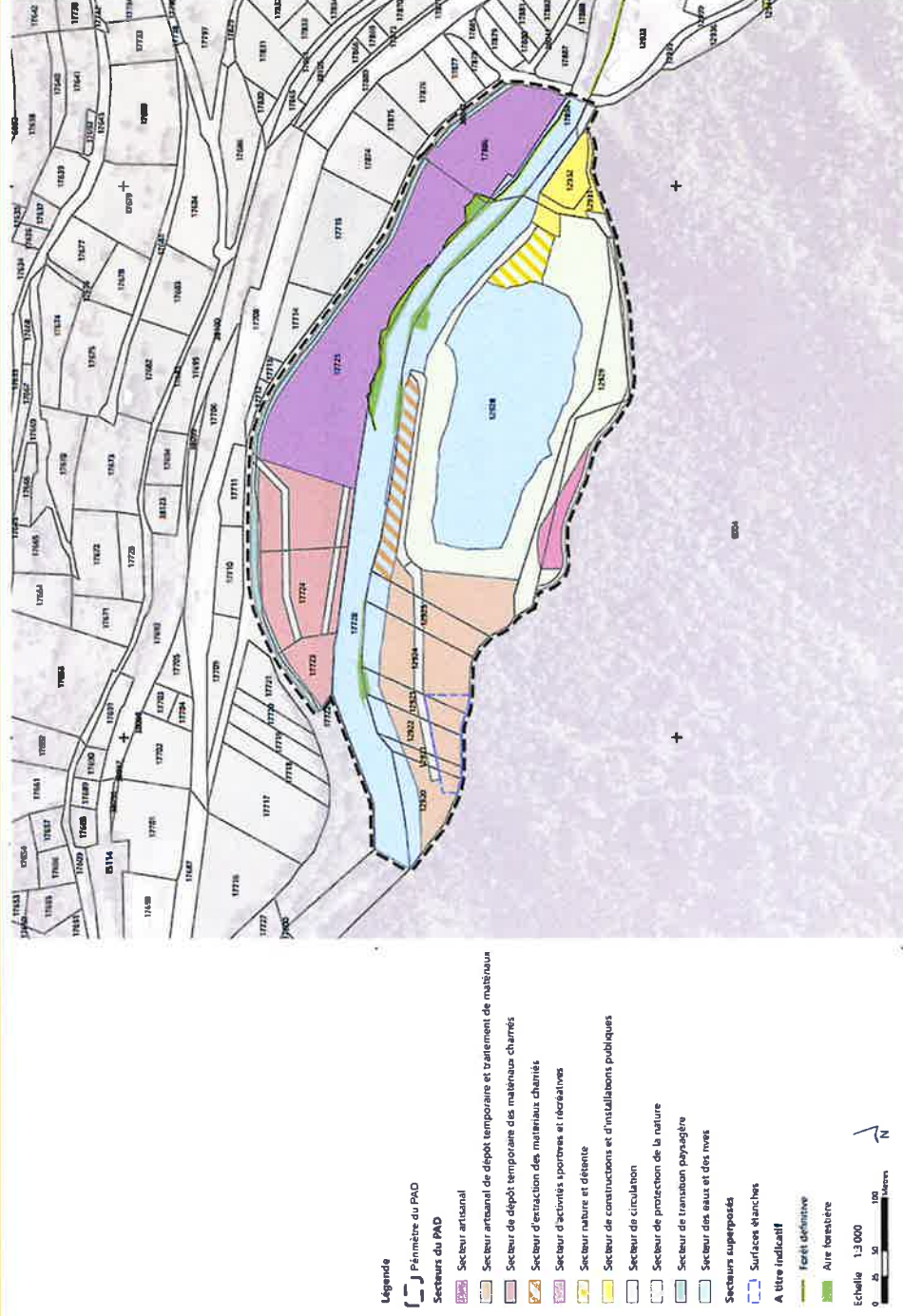
1. Développement de l'interpellation par M. Martin et Mme Bruchez
2. Préavis communal

Informations

- la réalisation d'une telle zone nécessiterait l'accord de Vaudan SA, propriétaire du terrain, ainsi que celui du club de pêche, titulaire du droit d'affermage de la gouille
- la cohabitation entre les activités artisanales présentes sur le site et une zone de baignade pourrait s'avérer difficile à gérer et potentiellement peu attractive pour les usagers
- la mise en place d'une signalétique adaptée serait indispensable afin d'exonérer la Commune de toute responsabilité liée à l'utilisation du site
- l'ensemble des aménagements nécessaires (barrières, poubelles, signalétique, séparation dans l'eau, etc.) est estimé à un coût d'environ CHF 70'000. –
- la Commune ne dispose actuellement d'aucun budget pour cet aménagement temporaire et devra soumettre une demande de crédit au Conseil général. Pour un traitement lors du plénum de juin, celle-ci doit être déposée avant le 21 avril (soit 50 jours à l'avance), ce qui impose un calendrier serré
- la Commune devra probablement anticiper certains travaux sans garantie d'acceptation du crédit, tandis qu'un lancement après le plénum du 10 juin entraînerait également des délais de réalisation contraints.

Rappel

- Présentation du projet lors du CG de décembre 2025
- Pas de zone industrielle ou artisanale autour de la Gouille
- La gouille et ses abords affectés en zone de protection de la nature
- Planification d'une zone de détente et de loisirs avec un accès à l'eau





Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la goulle des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. **Développement et vote du postulat de MM Besson et C.Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)**
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)

1. Développement de l'interpellation par MM F. Besson et C. Vaudan
2. Préavis communal

Informations

- Courrier adressé au Conseil d'Etat par la Commune début mars
- Rappel : circulation traversant Villette complexe et préoccupante
- Demande : **reprise des discussions concernant la route de contournement Villette-Cotterg**



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. **Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026**
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

Plenum 10 juin 2026

Plénum	Type	Objets	Dica.
6/10/2026	Décision	Approbation des comptes 2025 de la Commune	FG
6/10/2026	Décision	Validation du règlement d'aide à la personne	CSPC
6/10/2026	Décision	Plan de zones pour le centre culturel de Verbier	ATCM
6/10/2026	Information	Information sur la situation d'ALTIS	SG
6/10/2026	Intervention	Réponse au postulat de M. Carron « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)	JFC
6/10/2026	Intervention	Réponse au postulat de M. Martin « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)	ATCM

Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

Plenum 9 septembre 2026

Plénium	Type	Objets	Déca.
9/9/2026	Décision	Coefficient d'impôts pour 2027	CSPC
9/9/2026	Décision	Taux d'indexation pour 2027	CSPC
9/9/2026	Intervention	Réponse au postulat de M. Saillen « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)	SSP
9/9/2026	Information	Information sur la situation d'ALTIS	SG

Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

Plenum 18 novembre 2026

Plénium	Type	Objets	Dica.
18.11.2026	Information	Planification financière	FG
18.11.2026	Information	Information sur la situation d'ALTIS	SG
18.11.2026	Intervention	Réponse au postulat de Mme Vaudan « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.2025 (P10)	JFC
18.11.2026	Décision	Mesures d'assainissement Altis	FG

Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026

Plenum 9 décembre 2026

Plénum	Type	Objets	Déca.
12/9/2026	Décision	Budget 2027	FG
12/9/2026	Information	Information sur la situation d'ALTIS	SG



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. **Etat des lieux sur la situation d'ALTIS**
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Information concernant le rapport de revue indépendante d'ALTIS Groupe SA

- **Commande d'un audit au bureau mandaté PwC**
- **Mandat portant sur:**
 - Fournir au Conseil municipal un examen indépendant de la situation d'ALTIS Groupe SA
 - Analyse de la situation initiale
 - Analyse détaillée des structures de gouvernance interne
 - Recommandations
 - Définition de la stratégie du propriétaire
 - Résultats des travaux et rapports
- **Réception du résumé d'ALTIS «résumé de 6 mois de gouvernance»**

Nouvelles étapes depuis mi-décembre

- **Décembre 2025 -janvier 2026** : Les auditions sont effectuées par les experts
- **Janvier-février:** Les clarifications financières sont établies entre la commune et ALTIS
- **3 mars 2026** : Le Conseil municipal réceptionne le rapport d’audit lors de sa séance ordinaire et prend connaissance des explications des auditeurs en présence des administrateurs délégués et du directeur ad interim d’ALTIS.
- **12 mars 2026** : Le Président rencontre les représentations des entités actionnaires pour un exposé des résultats d’audit.
- **17 mars 2026** : Le Conseil prend des décisions pour orienter des mesures financières en lien avec le bouclage de l’exercice comptable 2025 de la commune qui sera présenté au prochain plénum
- **23 mars 2026** : La COFI présente les résultats de l’audit à la COGEST
- **26 mars 2026** : La commission énergie se réunit pour préavisier le dossier à l’attention du CM

Forme du rapport

La rapport est composé de 66 pages réparties en 5 chapitres

- Sommaire exécutif
- Présentation d'ALTIS
- Observations
 - Analyse financières d'ALTIS
 - Evolution des obligations des organes de gouvernance
 - Analyse des structures de gouvernance
- Synthèse
- Annexes

Diffusion du rapport

- Le Conseil municipal a annoncé sa volonté d'être le plus transparent possible.
- La transparence doit aller de pair avec la protection des données
- Le rapport mentionne des entreprises privées tierces (fournisseurs, clients, partenaires,...)
- Une version partiellement accessible, respectant le principe de proportionnalité doit donc être préparée.
- Un avis de droit confirme cela.
- En tant que mandante de l'audit, la Commune en est responsable et doit respecter strictement le cadre légal.
- Ainsi :
 - La commission de gestion, organe de Haute surveillance, aura un accès total au document
 - Une version publiable sera fournie dans les plus brefs délais une fois les vérifications d'usages effectuées.

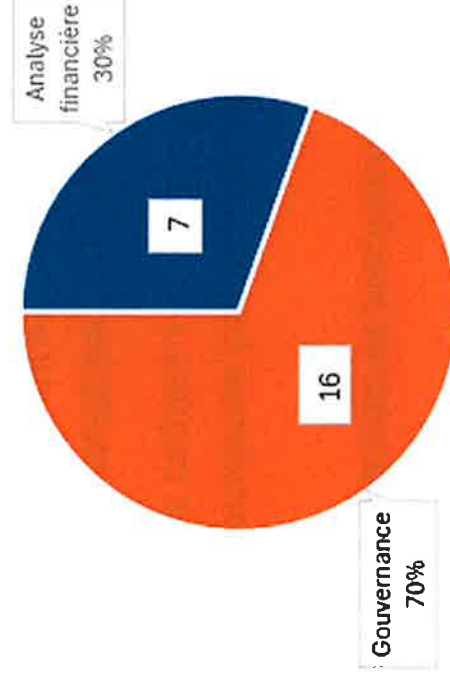


Résumés des principales observations de l'auditeur selon les propos de PwC :

1. *«La gouvernance financière apparaît vulnérable et insuffisamment soutenue par un pilotage efficace et structuré.»*
2. *«La revue révèle un suivi limité et une prudence insuffisante des organes de gouvernance dans la supervision financière et le pilotages des risques.»*
3. *«Le modèle d'affaires complexe, avec de multiples sociétés et conseils d'administration, a alourdi la gestion et limité la capacité à prendre du recul et à assurer un suivi efficace des dossiers et des finances.»*
4. *«Des projets nombreux, marqués par des retards et un manque d'analyses formelles des risques, des impacts et de rentabilité.»*
5. *«Recours aux consultants externes excessif.»*

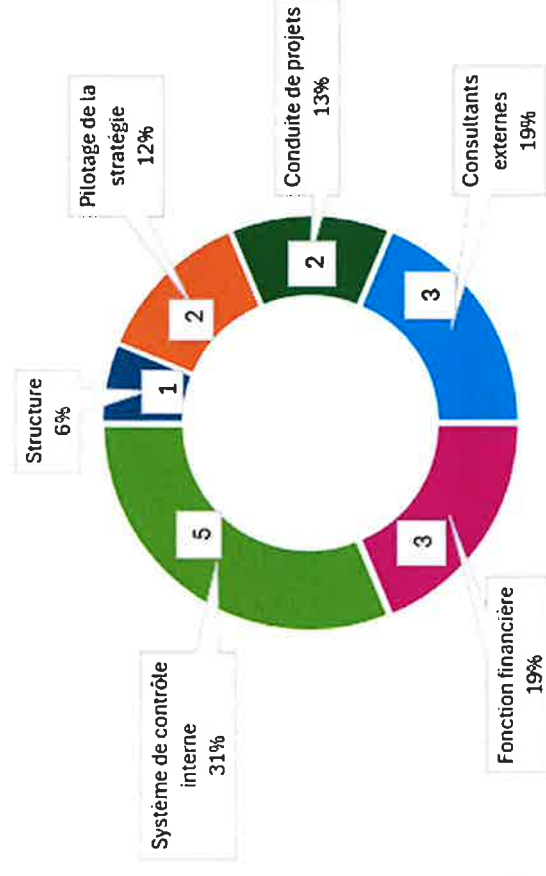
Les 23 recommandations

Retour audit PwC



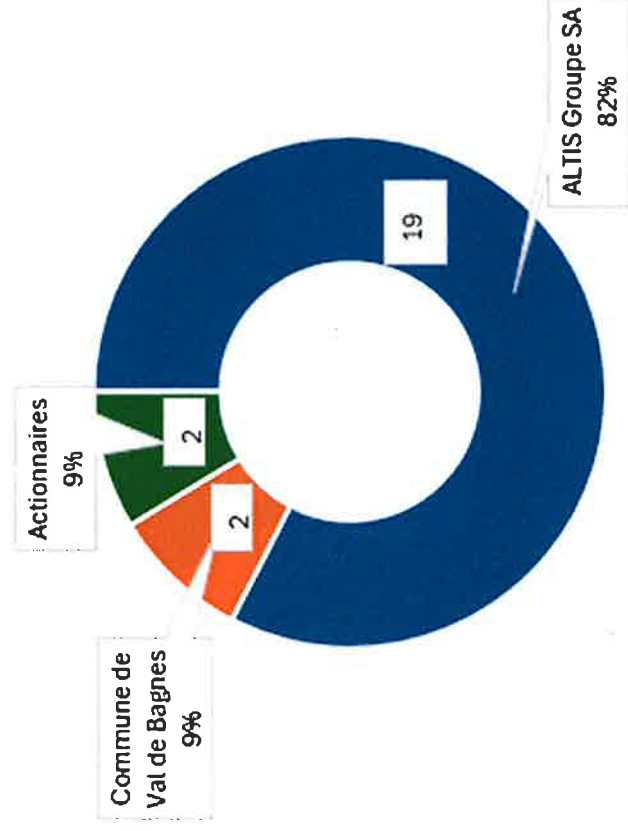
Les 16 recommandations « gouvernance »

RECOMMANDATIONS "GOUVERNANCE"



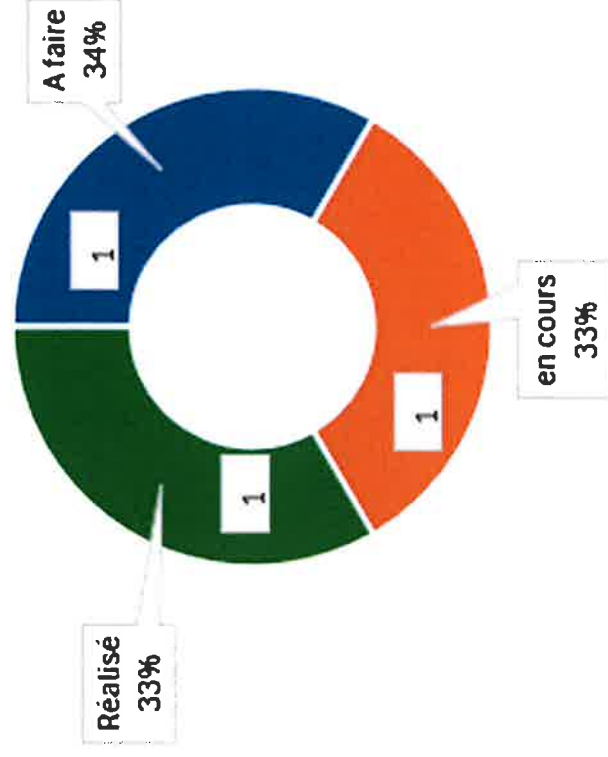
Les 23 recommandations

Responsabilités des mesures

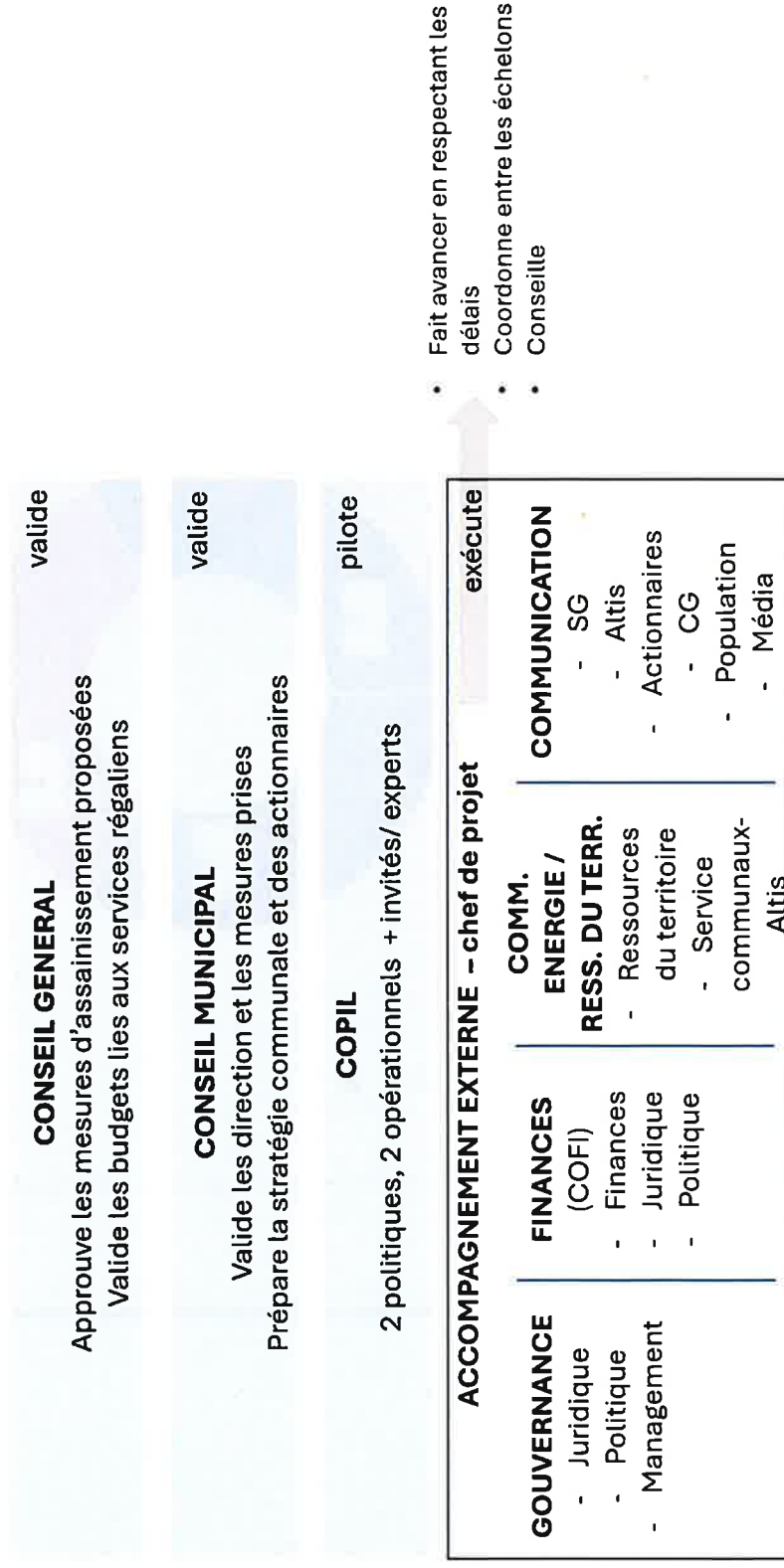


Les 23 recommandations

Etat d'avancement des recommandations



Organisation 2026 Task force « Assainissement d'ALTIS »



Premières prises de position de l'Exécutif

- Ajustement des comptes 2025 qui sera soumis au Conseil général en juin
- Suivi des 23 recommandations de PwC (responsabilités, calendrier, mises en œuvre)
- Réflexion sur la représentation de la Commune au sein des Conseil d'Administration (en vue de l'AG de juin)
- Lancement d'une «*task force*» communale politique et opérationnelle (finances, énergie, secrétariat général) qui suit et opère les changements nécessaires en matière de gouvernance et de financement.
- Accompagnement externe pour la Commune et ALTIS dans :
 - Conduite de la task force
 - Nouveau mode de gouvernance (structure politique, stratégique et opérationnelle)
 - Construction d'une stratégie communale en matière d'énergie
- Rencontres entre la Commune et les actionnaires à mettre en place de façon récurrente.
- Thématisation du rapport d'audit après consolidation des mesures par l'Exécutif auprès de la COGEST (consultation)
- Publication du rapport sous une forme qui respecte les bases légales (en cours)



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. **Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ**
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Révision PAZ-RCCZ / Bilan de la phase d'information publique

SYNTHESE

123 observations
ont été transmises à
l'administration communale
et 5 envoyées hors délai
légal



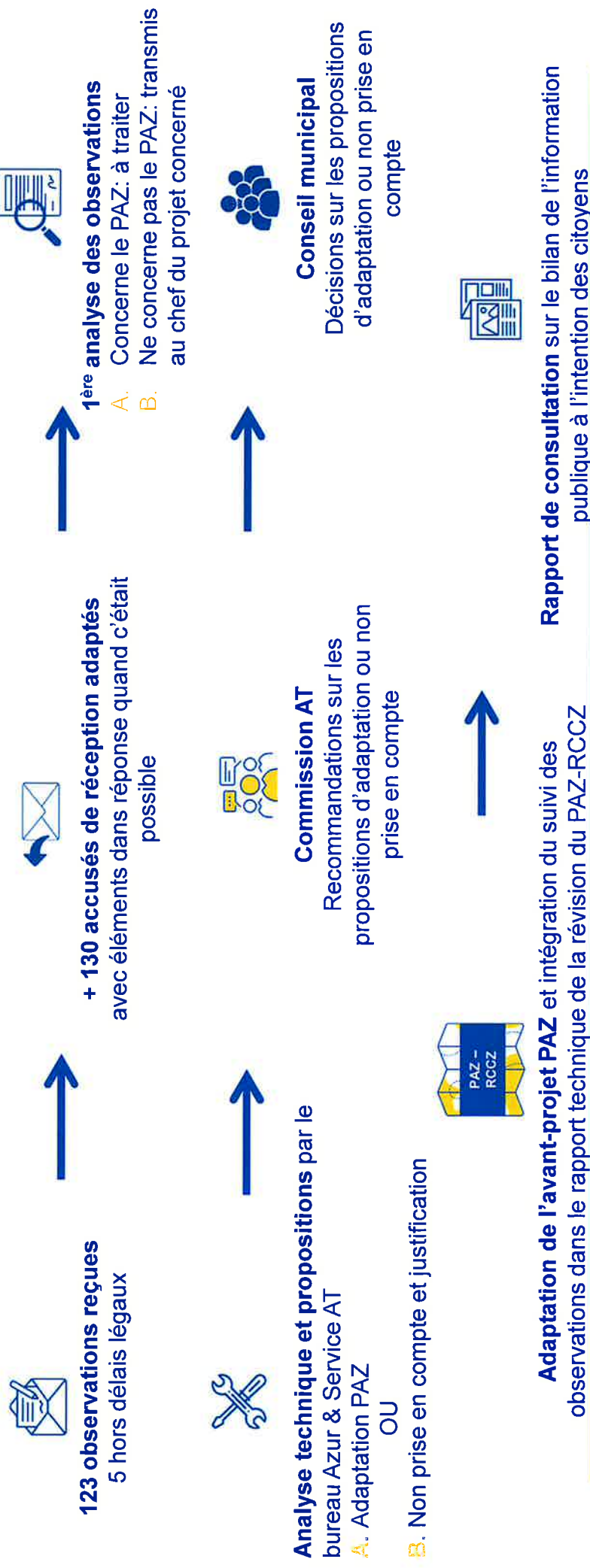
Env. 140 personnes
se sont rendues au 8
permanences
d'informations proposées



Env. 350 personnes
Étaient présentes à la
soirée d'information
publique du 11 novembre

Révision PAZ-RCCZ / Bilan de la phase d'information publique

TRAITEMENT DES OBSERVATIONS



Révision PAZ-RCCZ / Bilan de la phase d'information publique

LES OBSERVATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

Type d'observations

Intérêt général [101]

Intérêt individuel [22]

Thématiques

Urbanisation [68]

Tourisme [32]

Mobilité [39]

Agriculture [16]

Activités économiques [11]

Loisirs et sport [5]

Développement des Moyens de Bruson [19]

Observations

Le Châble (22% habitants VDB) [66]

Vollèges (12% habitants VDB) [15]

Verbier (31% habitants VDB) [34]

Bruson (6% habitants VDB) [24]

Vallée (14% habitants VDB) [7]

Mont-Chemin (6% habitants VDB) [7]

Haut Val de Bagnes (6 habitants VDB) [7]

Révision PAZ-RCCZ / Bilan de la phase d'information publique

THÉMATIQUES PRINCIPALES DES OBSERVATIONS

- Souhait de densifier d'avantage **VS** préservation stricte des valeurs naturelles et agricoles du territoire
- Limiter /encadrer le développement touristique
- Besoins de logements pour les citoyens et les travailleurs
- Crainte d'une densification risquant de dénaturer l'identité de Verbier
- Souhait, si un développement est réalisé aux Mayens de Bruson, qu'il soit en faveur de la population

PRINCIPAUX AUTRES SUJETS ABORDÉS QUI NE CONCERNENT PAS DIRECTEMENT L'INFORMATION PUBLIQUE DU PAZ

- Les projets de route de contournement [34]
- La politique communale de logement d'utilité publique [9]
- La Gouille des Vernays (plan spécial en cours) [19]
- Quartier de Curala (plan de quartier en cours) [2]

INFORMATION PUBLIQUE : BILAN ET ÉVOLUTION DU PROJET



Mars 2026

link
fabric

PLATES-BANDES communication

PLAN-GUIDE INITIAL



PLAN-GUIDE ADAPTÉ SUITE AUX OBSERVATIONS



PLAN-GUIDE INITIAL



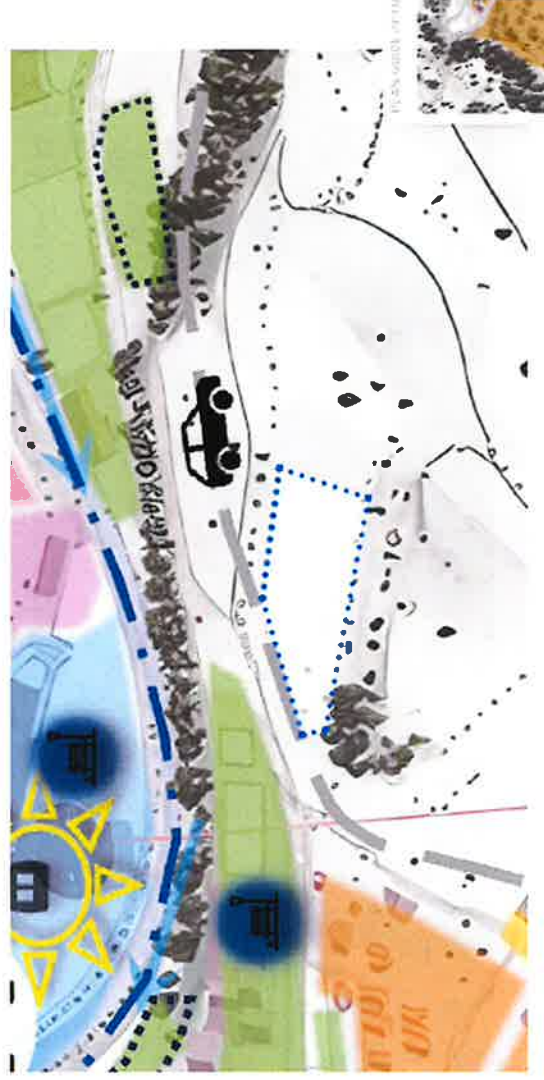
PLAN-GUIDE ADAPTÉ SUITE AUX OBSERVATIONS



PLAN-GUIDE INITIAL



PLAN-GUIDE ADAPTÉ SUITE AUX OBSERVATIONS





Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. **Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire**
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire



Informations

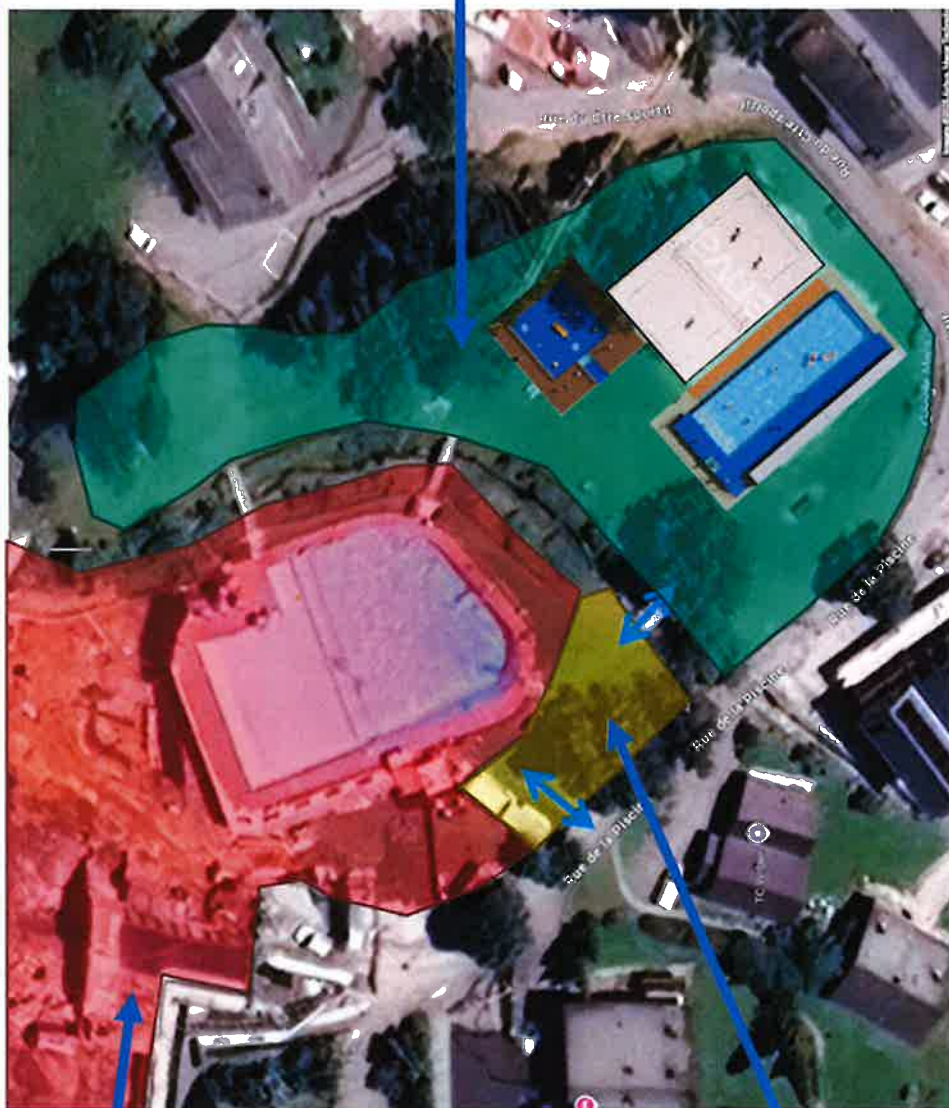
Etape 2 – bâtiment détente

- Chantier sous contrôle
 - 80% du budget consolidé par les appels d'offres
 - A ce jour, pas de recours sur les adjudications
 - Planning suivi
- Exploitation
 - *Validation du modèle d'exploitation par le CM courant avril*

Etape 3

- Définition du programme - organisation d'une démarche participative avec le CG et différents acteurs (tourisme et faitières)

Zone chantier



Zone ludique

Zone accueil

- Bassin aquatique de 10 x 20 x 1.20m – espace de nage confortable et sécurisé
- Espace ludique pour enfants de 10 x 10m





Budget et répartition

Le budget total **annuel** pour ce projet s'élève à CHF 179'900.– TTC, réparti entre la location de l'infrastructure (CHF 138'400.–) et les charges annexes (CHF 41'500.–).

Calendrier d'exploitation

Phase	Dates	Durée
Montage de la structure	1er – 9 juin 2026	9 jours
Ouverture au public	13 juin – 6 septembre 2026	86 jours
Démontage de la structure	9 – 19 septembre 2026	11 jours

Horaires d'ouverture

Les horaires ont été définis pour maximiser l'accès au public tout en tenant compte des pics de fréquentation saisonniers :

Période	Horaires	Remarque
13 juin – 10 juillet 2026	10h00 – 19h00	Début de saison
11 juillet – 23 août 2026	10h00 – 20h00	Haute saison (+1h)
24 août – 6 septembre 2026	10h00 – 19h00	Fin de saison

L'extension d'une heure en haute saison permet de répondre à l'affluence touristique accrue et d'offrir plus de flexibilité aux familles durant les vacances d'été.

Tarifs

La tarification reste accessible et inchangée, dans un esprit de continuité avec les saisons précédentes :

Catégorie	Tarif
Adultes	CHF 8.-
Adultes indigènes (Val de Bagnes)	CHF 4.-
Enfants	CHF 6.-
Enfants Entremont	CHF 3.-
Enfants indigènes (Val de Bagnes, moins de 18 ans)	Gratuit
AVS / AI	CHF 4.-

Entrée incluse pour les détenteurs du VIP Pass.



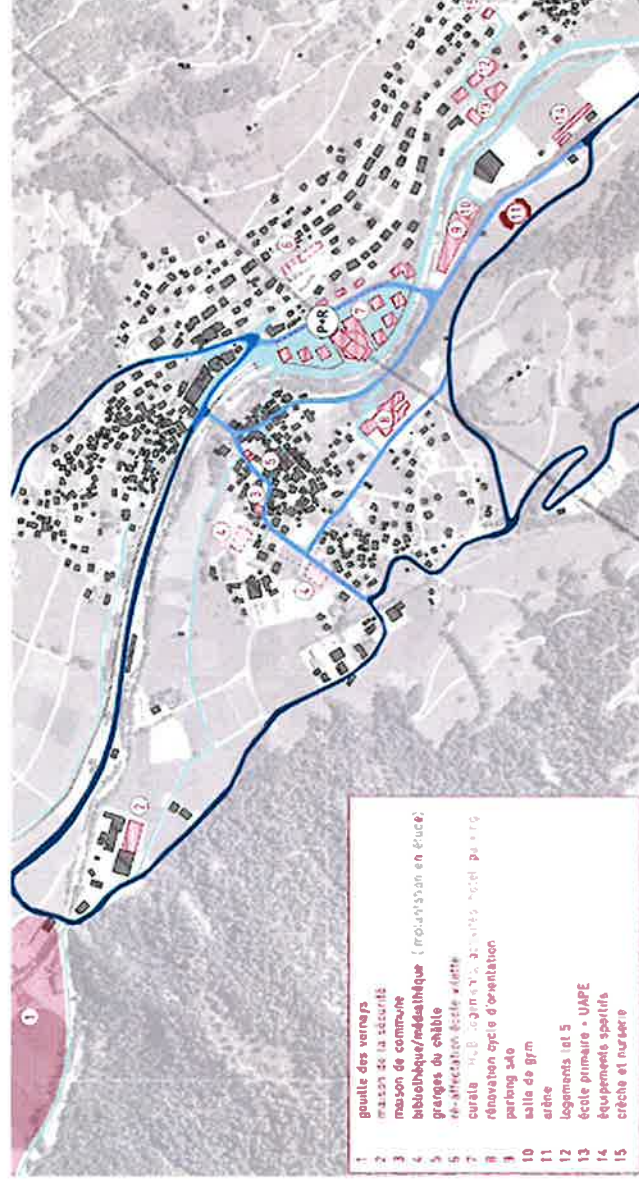
Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. **Projets Curala, St-Marc et Probé**
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Projets Curala, St-Marc et Probé

Base de travail > plan des équipements du Châble

- Curala
- Hub de transport
- Ecole
- Salle de gym
- Parkings
- Infrastructures sportives
- Gouille des Vernays
- Circulation TIM
- Voie verte
- ...



Concernant différents projets

- Curala > suppression de l'étage -2 du parking > diminution importante du nombre de places de parc > comment compenser ?
- Infrastructure sportives > refus du CG d'entrer en matière sur la demande de crédit
- MPPZ de la Gouille des Vernays > zone de détente et de loisir
- Maison de la sécurité > projet mise en standby par la Commission SSP
- Accès au quartier Sous-Vellaz

Réalisé depuis le début de l'année

- Étude de faisabilité parking St-Marc + salle de gym > objectif : définir le nombre de places « acceptables »
- Etude de faisabilité parking de délestage > objectif : définir le nombre de places « acceptables »
- Etude de faisabilité Ecole de Probé > objectif : s'assurer que le site puisse accueillir le programme
- Etude de faisabilité Hub Curala > objectif : impact sur le projet Curala et phasage des travaux (remplacement ligne Le Châble-Verbier / 10 places)

Parking de délestage – étude de faisabilité FIMA / LBI





- Parking légèrement
prolongé sur l'accès à la STEP
qui est très large

+ Nombre de places

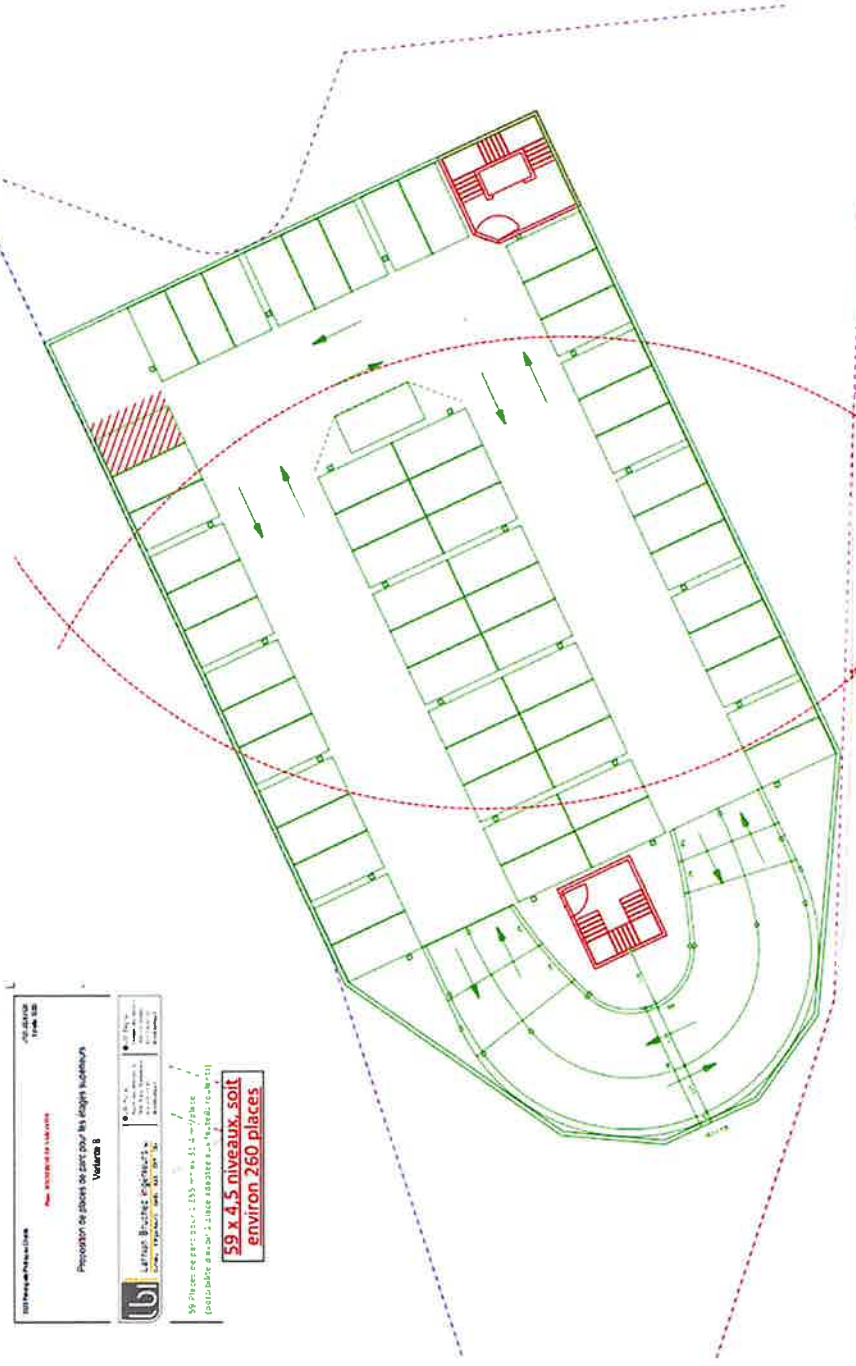
+ Places alignées

-> x 4,5 niveaux, soit
environ 400 places

FIMA
ARCHITECTURE

2535 - Faisabilité parking P12933 Les Vernays
16-Variante 5 : Base étage courant optimisée
Réalisateur: 2535-260124-6.654 Pro-30.001
- CA - 17.02.2026





	Variable 3 Sito // Dranse	Variable 4 Mutualisable	Variable 5 Sito	Variable 8 Mutualisable // Dranse
Par niveaux	77	77	89	59
3		230		180
3.5	270		310	



FILM ARCHITECTURE

2535 - Faisabilité parking P12933 Les Vernays
21-3 NIVEAUX-Pers. 1 depuis le rond-point
+ CA - 17 02 2026
Bât. Fichier: 2535-2017-04-25-CA-P12933-1

Variante 3		Variante 4		Variante 5		Variante 8	
Silo		Mutualisable		Silo		Mutualisable	
// Dranse		// Dranse		// Dranse		// Dranse	
Par niveaux		77		77		89	
6,5		500		580		59	
7		540				410	

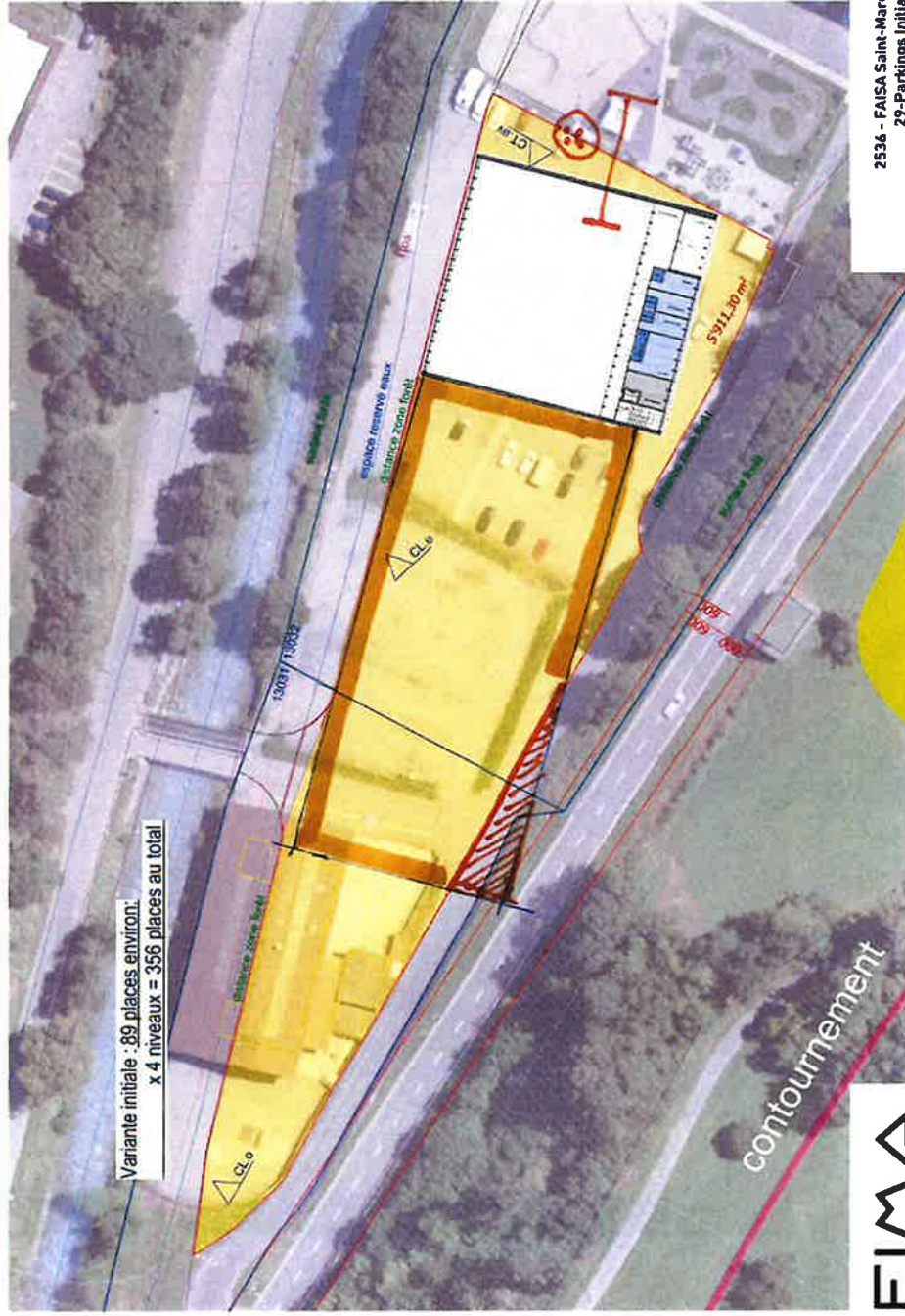


FIMA
ARCHITECTURE

2535 - Faisabilité parking P12933 Les Vernays
 23-7 NIVEAUX - Pers. 1 depuis le rond-point
 Bad number: 2535-140129-7-MSA_Parc3D_04n.1 - CA - 17.02.2026

parking St-Marc et salle de gym double – réflexions St-Marc / Probé – étude de faisabilité FIMA





FIMA

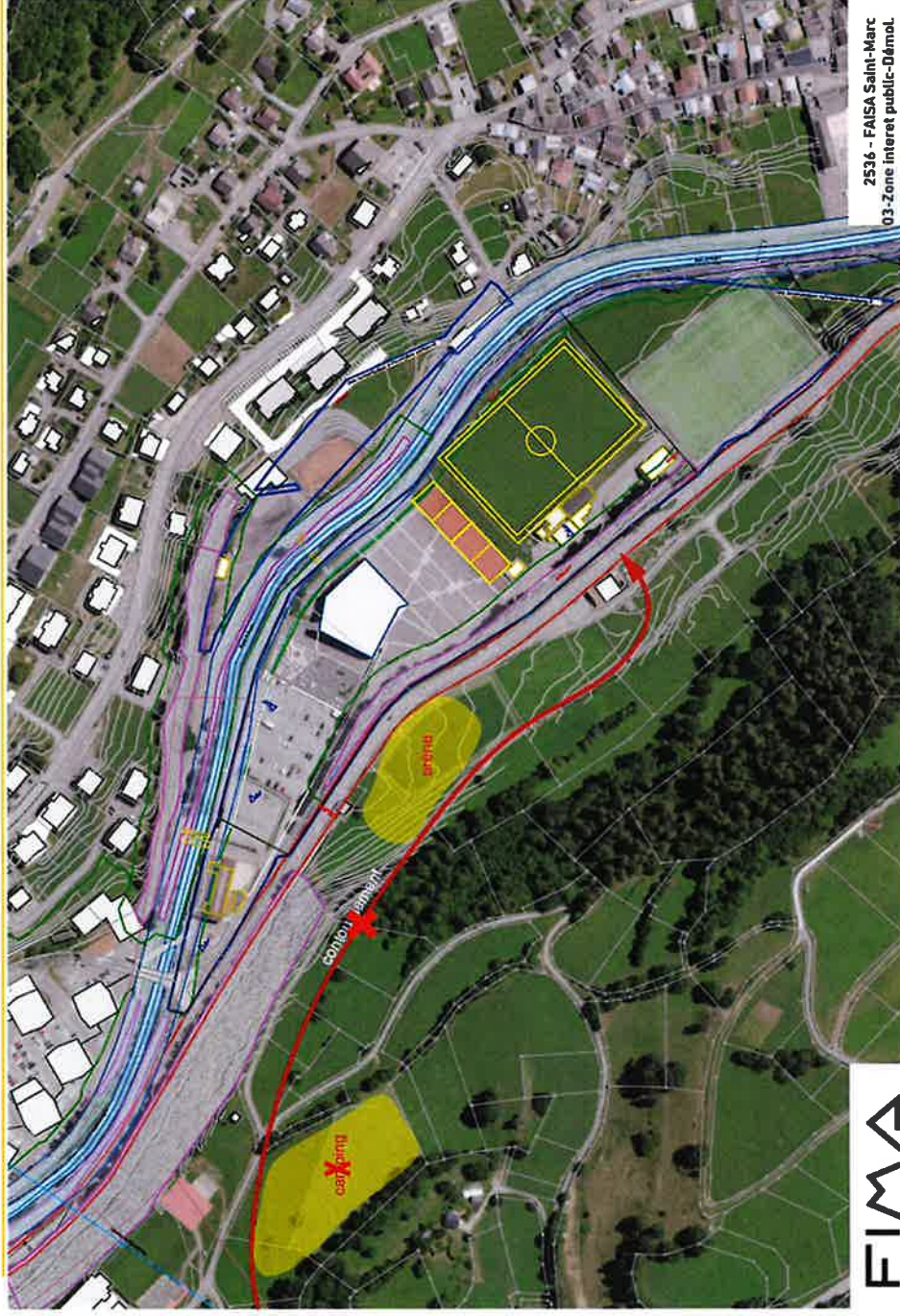
 ARCHITECTURE

2536 - FAISA Saint-Marc

 29-Parkings Initial

 130317-130332 Saint-Marc 1303 1303





FIMA
ARCHITECTURE

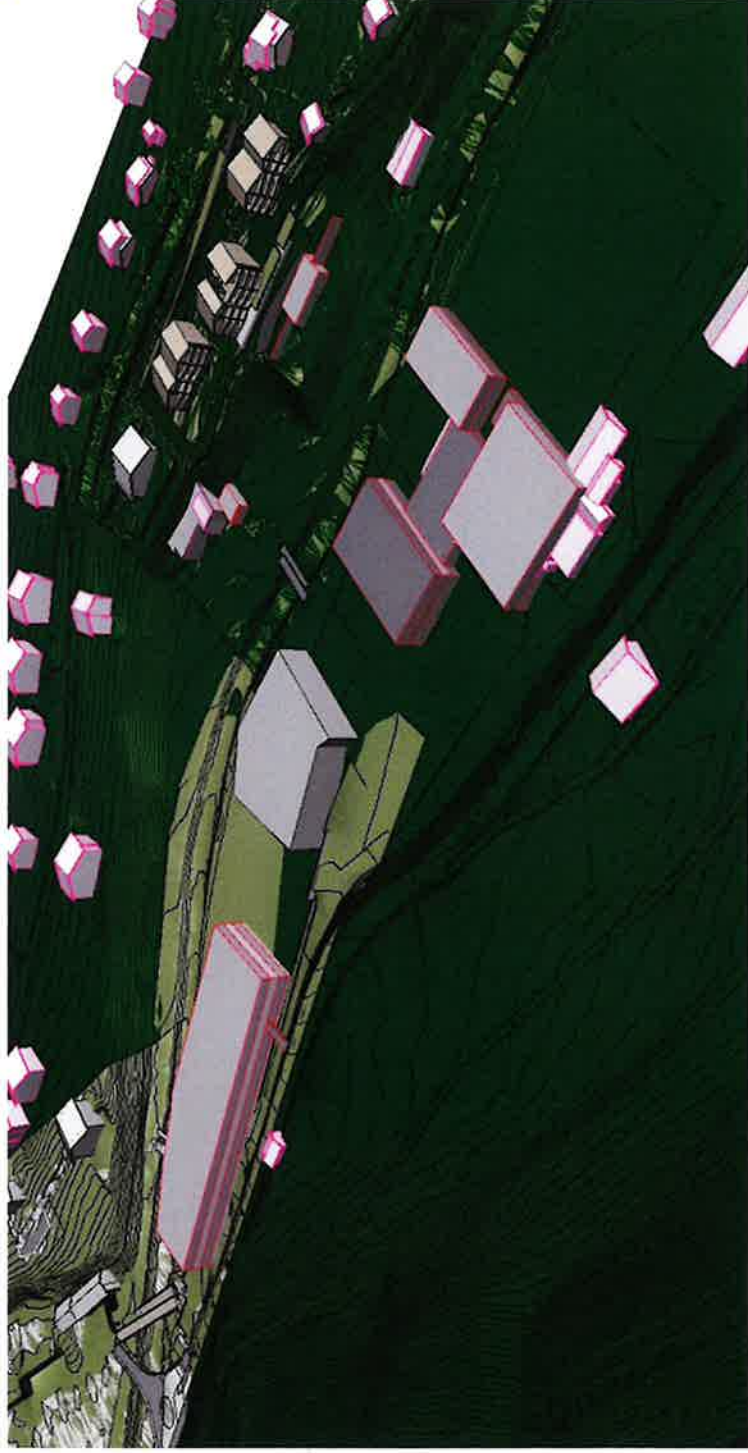
2536 - FAISA Saint-Marc
03-Zone Interet public-Démol.
2536-001/17-006 Saint-Marc 1:2000 - CA - 12.02.2024





2536 - FAISA Saint-Marc
11-Plan ensemble/Zone Int. public (V5)
2536-740217-506 St-Marc 1:2000 - CA - 17.02.2024

Remarques: -réalisation des infrastructures tierces en étape I
- zone forêt très légèrement impactée (pour le terrain de foot)



FIMA
ARCHITECTURE

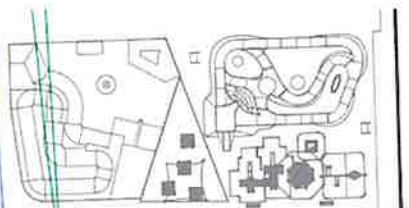
2536 - FAISA Saint-Marc
41-Pers.1-(Variante 5)
2536-2402174-500 St-Marc-Jah
- CA - 17.02.2024



- 108 places de parc pour 3300 m² => 30.6 m²/place

- rampe pas en face de l'entrée et de la sortie du parking =
- forme compacte
- accès plutôt à étudier (différent des étages inférieurs)

108 x 5 niveaux = 540 places au total



(faint handwritten text)

1000

1991-1992

distance

[illegible]

1

2022

git://server:blank_repo:blank_repo

— — — — —

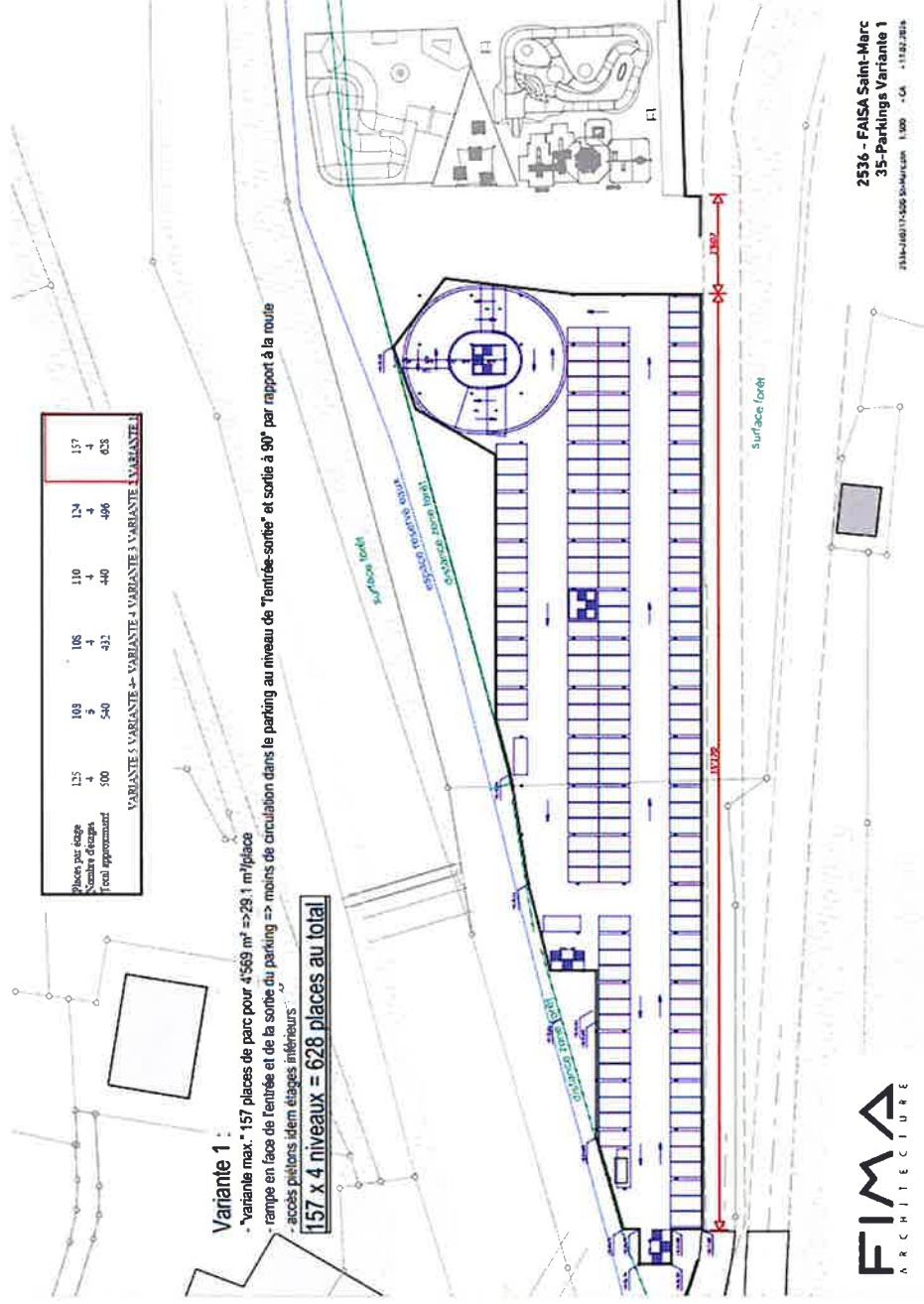
11

1111

[illegible]

FILMA
ARCHITECTURE

2536 - FAISA Saint-Marc
31-Parkings Variante 4+ (540 places)
7636-240217-506 Saint-Marc - CA - 17.017.7874



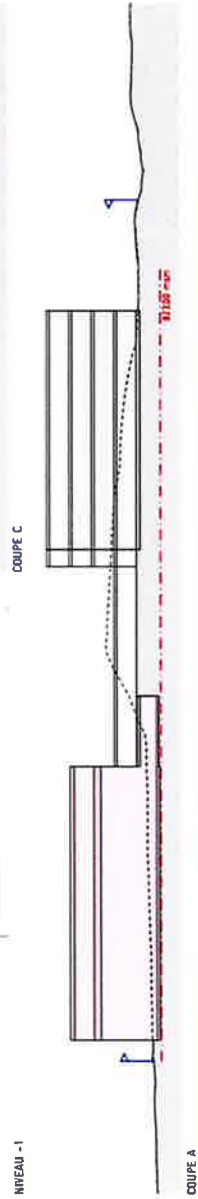
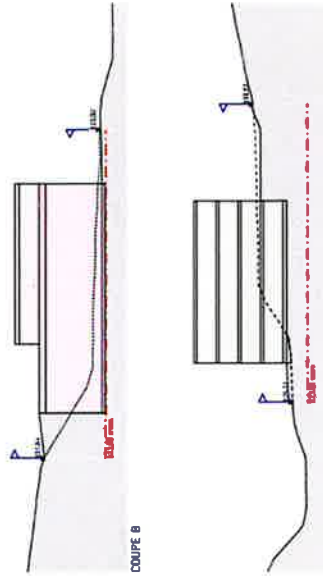
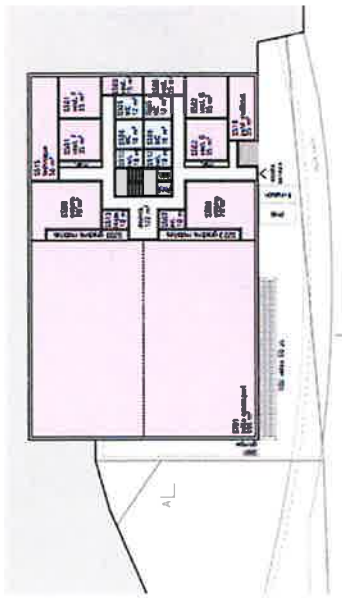
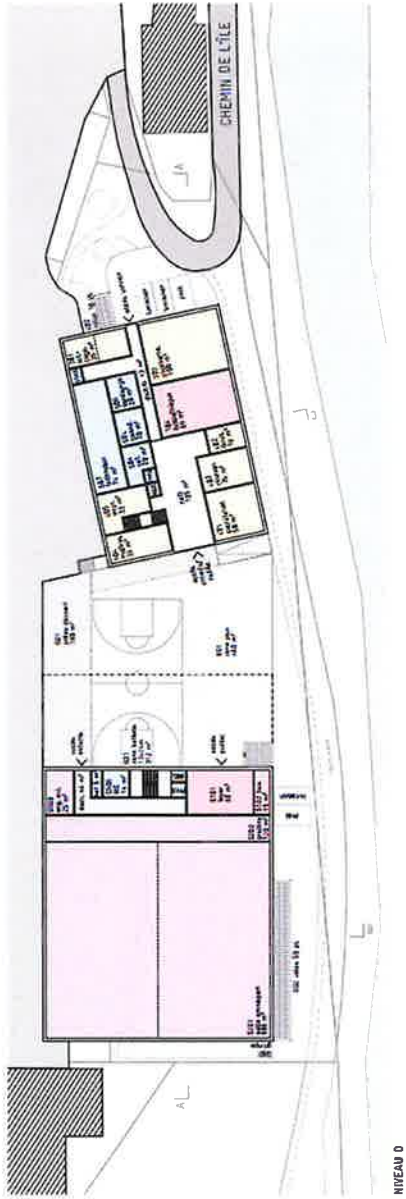
Ecole de Probé – étude de faisabilité Savioz-Fabrizzi

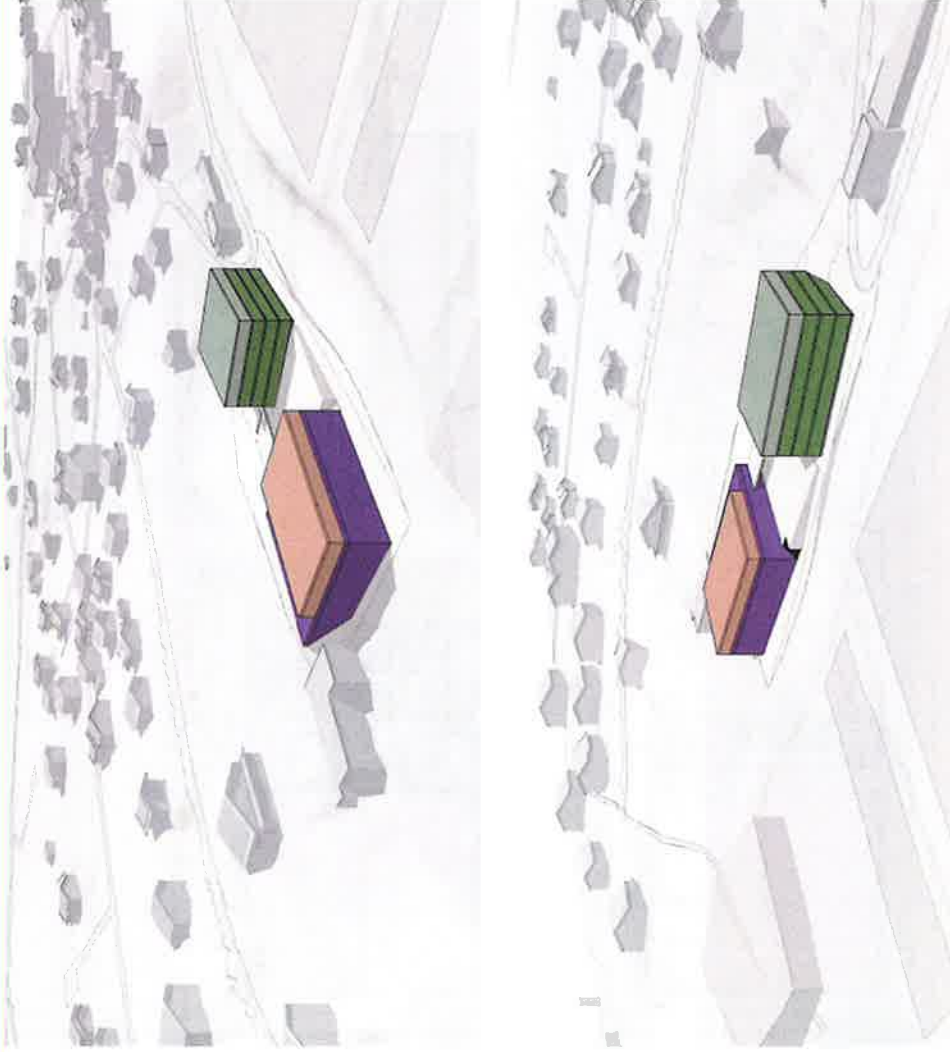


ETUDE DE FAISABILITÉ – école du châtie | variante B_situation

1:2000 15.02.26



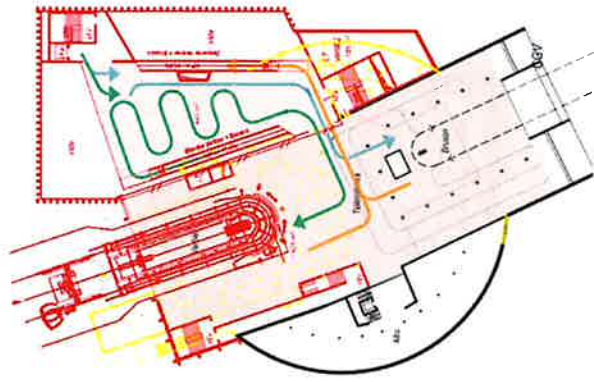






CGV - Etude faisabilité 2026
Rez (niv. caisses) DEMOL-CONSTR
1 500 - LN - 24.03.2026



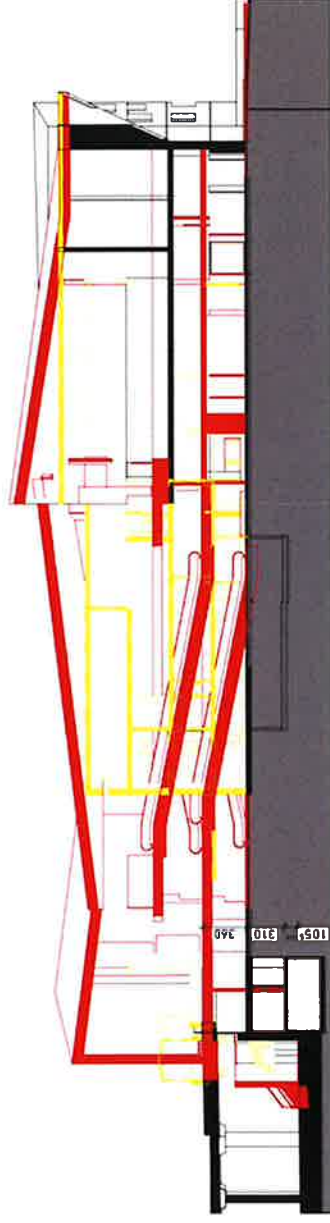


GROUPEMENT
FIMA COMINA

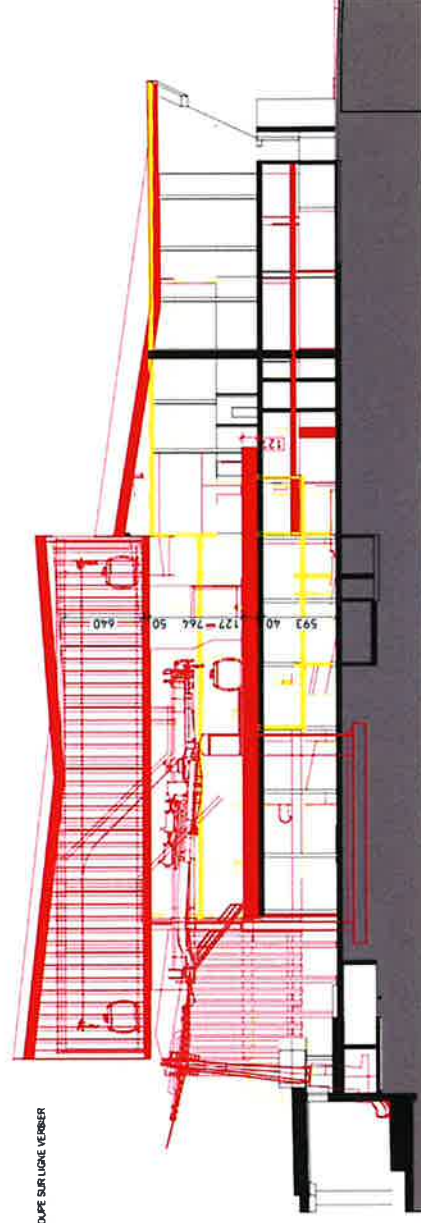
CGV - Etude faisabilité 2026
Etape 2 (niv. télécabines) DEMOL-CONSTR
1:500 - 25.03.2024



COUPE SUR TRAVELLOIRE MONTANT



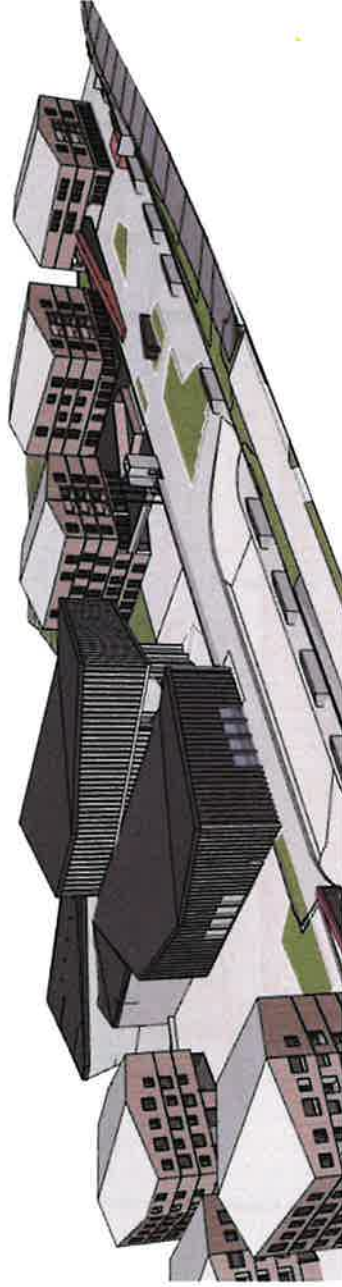
COUPE SUR LIGNE VERSEUR



GROUPEMENT
 FIMA COMINA

CGV - Etude fais 2026
 Coupe sur HUB
 -UN - 25.03.2026
 1:200





GROUPEMENT
FIMA COMINA

CGV - Etude fais 2026
Vues 3D
16.03 - 25.03.2026





Sur la base de ces études, le Conseil municipal a :

- Fixé à environ 440 le nombre de places de stationnement à St-Marc
- Fixé à environ 320 le nombre de places de stationnement à Profray

Par rapport à l'état actuel, cela signifie :

- Pour les sites de Curala, Probe et St-Marc : pas d'augmentation du nombre de places de **stationnement total**
- Sur l'ensemble des sites Curala, Probe, St-Marc et Profray : une augmentation du nombre de places de **stationnement publique de 90 places**



Sur la base de ces études, le Conseil municipal a :

- Validé la réalisation d'un concours pluridisciplinaire sur les sites de Probe et St-Marc, incluant :
 - La future école
 - La salle de gym double
 - Le parking
 - Les infrastructures sportives
 - L'organisation des accès à Probe et Sous-Vella
 - La renaturation des rives de la Dranse
 - Le déplacement des arènes
 - La gestion de la mobilité (TIM, transports publics et scolaires)
 - Une coordination avec le projet Curala
- **En s'appuyant sur les rives de la Dranse comme colonne vertébrale du projet**
- **En priorisant la réalisation de l'école et de la salle de gym double**





Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. **Fondation communale du logement d'utilité publique**
15. Mesures de sécurité incendie
16. Divers

Fondation communale du logement d'utilité publique

PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA FCLUP :

Nicolas Mettan - Président :

- *Profil:* 65 ans, domicilié à Evionnaz, marié et père de trois enfants
- *Profession:* Retraité, ancien Chef de Service du SDT (2019-2022), ancien Président de la commune d'Evionnaz (1989-2004), membre de l'association pour l'aide au logement "Immo-Solidaire", membre de la Fondation pour la mise à disposition de terrains dans le Bas-Valais-(FIBAV) ainsi que vice-président de la coopérative Evionnabitat.
- *Compétences:* Expertise en aménagement du territoire et connaissance du fonctionnement des fondations.

Blaise Carron – Membre :

- *Profil:* 50 ans, originaire de Versegères et domicilié à Berne, marié et père de trois enfants
- *Profession:* Professeur à l'Université de Neuchâtel et avocat spécialiste FSA en droit du bail ainsi qu'en droit de la construction et de l'immobilier, Counsel auprès du cabinet AGON Partners Legal AG à Zurich, spécialisé en droit de la concurrence.
- *Compétences :* Compétences juridiques pointues, notamment dans les domaines de la construction et de l'immobilier.



Pascal Magnin - Membre:

- *Profil:* 62 ans, domicilié à Cormondrèche (NE)
- *Profession:* Responsable Romandie de *LOGEMENT SUISSE*, Organisation faîtière qui promeut la construction de logements à prix modérés et de logements coopératifs et soutient les MOUP, ancien chef de l'Office cantonal du logement auprès de l'Etat de Neuchâtel
- *Compétences:* Expertise dans le domaine du logement, en particulier d'utilité publique.

Pierre-Yves Gay - Membre:

Conseiller municipal - Président du dicastère Aménagement du territoire, constructions et mobilité (ATCM)

François Veuthey - Membre:

Conseiller municipal - Président du dicastère Bâtiments, bourgeoisie et agriculture (BBA)

A EU LIEU :

- **Assemblée générale constitutive (10.03.2026):** Signature des actes afin d'inscrire la FCLUP au Registre du commerce.

PROCHAINES ÉTAPES DE LA FCLUP :

- **Affiliation à LOGEMENT SUISSE:** Permet à la Fondation d'être officiellement membre de l'association et reconnu d'utilité publique et de bénéficier des aides de la Confédération, via l'Office fédéral du logement, lorsque des projets se réaliseront. (avril 2026)
- **Première séance de travail de la FCLUP :** Définition des premières étapes/priorités de la FCLUP, Constitution des commissions, Projet de LUP à Médières, etc. (avril 2026)
- **Premier projet :** Octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) sur le terrain de Médières à la FCLUP, par la Commune de Val de Bagnes.



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. **Mesures de sécurité incendie**
16. Divers

Mesures de sécurité incendie

Etat de situation par Bruno Moulin

Recrutement : une personne engagée pour le 1^{er} juin 2026

Mandats externes : 2 Entreprises mandatées qui effectueront les contrôles des bâtiments complexes (BTEE 17, ECOfire 17)

Autocontrôles des établissements publics : 75 réponses à ce jour. Relance effectuée le 23.03.2026 à 31 établissements (délai 10 jours)

Contrôles spontanés des établissements : 19 établissements contrôlés sur 2 soirées en collaboration avec la police municipale. 2 établissements fermés pour la soirée lors du 1^{er} contrôle. D'autres contrôles sont planifiés.

Formations en prévention incendie : le CSI des Combins a donné 29 cours depuis le 01.01.2026. 15 cours sont planifiés.

Mesures de sécurité incendie

Communication : plusieurs pages web au sujet de la prévention incendie ont été mises en ligne sur le site internet de la Commune.

Séances :

- 05.02.2026 : Rencontre entre l'OCF et les autorités politiques des grandes villes et des stations touristiques.
- 11.02.2026 : Rencontre entre l'OCF et les chargés de sécurité communaux.
- 27.02.2026 : Rencontre entre la Commune et la SHCR
- 17.03.2026 Rencontre avec la commission du CG pour faire le point et réponse aux questions
- 23.03.2026 : Sur invitation de la FCV, rencontre entre l'OCF et tous les Présidents de communes ainsi que les conseillers en charge de la sécurité.

Mesures de sécurité incendie

Révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels (LPIEN) : Louis-Ernest Sidoli a été invité, par l'OCF, à participer au groupe de travail. La première séance aura lieu le 30.03.2026.

Organisation interne : Priorisation des contrôles dans les établissements publics présentant un risque accru en plus des contrôles usuels (bâtiments communaux, écoles, installations thermiques, manifestations, etc.)



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 décembre 2025
4. Réponse à l'interpellation de M. Melly "Pour une révision du détail imposé des avant-toits en ardoises visibles" du 10.11.25 (I01)
5. Réponse au postulat de Mme Fellay « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
6. Réponse à la question de M. Moser « Quelles actions la commune de Val de Bagnes mène-t-elle face à la problématique de la drogue ? » du 28.11.25 (Q14)
7. Développement et vote du postulat de M. Martin et Mme Bruchez "Pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la gouille des Vernay dès l'été 2026" du 13.11.2025 (P11)
8. Développement et vote du postulat de MM Besson et C. Vaudan "Relance du projet de contournement de Villette pour Verbier - mise à jour de la variante 10A" du 14.11.2025 (P12)
9. Planning prévisionnel des objets à traiter en 2026
10. Etat des lieux sur la situation d'ALTIS
11. Synthèses des observations citoyennes dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ
12. Centre sportif de Verbier et son espace aquatique provisoire
13. Projets Curala, St-Marc et Probé
14. Fondation communale du logement d'utilité publique
15. Mesures de sécurité incendie
16. **Divers**

Divers

Place de l'Ermitage

- Mise à l'enquête du projet du 6 février au 9 mars 2026
- 8 oppositions reçues – en cours de traitement

Divers

Centre culturel de Verbier

- MPPZ soumise à l'information publique du 16 février au 20 mars 2026
- Validation par le CM du processus concernant l'appel à investisseur/exploitant pour le projet hôtelier

Divers

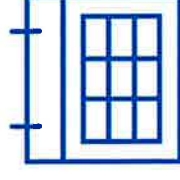
Modification partielle de plan de zone (MPPZ) de l'Artisier

- En cours depuis de nombreuses années
- Indispensable pour assurer la continuité de l'exploitation
- Volume modeste mais permettant la mise en valeur de la pierre de Vollèges

Procédure

- MPPZ adopté par l'assemblée primaire de Vollèges en décembre 2019
- Éboulement en mars 2020 > adaptation du dossier
- Dossier d'aménagement du territoire conforme au niveau technique
- Information publique en février 2026 <> adaptation du dossier
- Signature du dossier adapté par le CG et le CM mercredi 25 mars 2026
- En attente de la signature du Conseil d'Etat

Prochains plenums



Dates 2026 :

- 10 juin 2026 à 19h30 Salle polyvalente de Verbier
- 9 septembre 2026 à 19h30 Espace Saint-Marc
- 18 novembre 2026 à 19h30 Salle polyvalente de Bruson
- 9 décembre 2026 à 19h30 Salle polyvalente de Vollèges

